



Schéma régional de cohérence écologique

Poitou-Charentes

Volet C

Approuvé par délibération 2015CR062 du Conseil Régional Poitou-Charentes le 16 octobre 2015,
Adopté par arrêté préfectoral n°155/SGAR/2015 du 03 novembre 2015, signé par Madame la Préfète
de Région Poitou-Charentes.

Agence MTDA

47, av. de Ribas
13 770 Venelles
+33 4 42 20 12 57
mtda@mtda.fr
www.mtda.fr



Photos: ©Thierry Degen / DREAL Poitou-Charentes

PREAMBULE

L'article R.371-25 du code de l'environnement indique que le schéma régional de cohérence écologique, conformément à l'article L. 371-3, comporte notamment :

- Volet A - Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Volet B - Un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- **Volet C - Un atlas cartographique (à l'échelle du 1/100 000ème) ;**
- Volet D - Un plan d'action stratégique ;
- Volet E - Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un résumé non technique.

En région Poitou-Charentes, le contenu du présent volet C, correspond à l'atlas cartographique et aux éléments permettant sa compréhension.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
TABLE DES MATIERES.....	4
1 RAPPELS REGLEMENTAIRES	6
1.1 Le contenu de l'atlas cartographique	6
1.2 Les éléments figurant sur les cartes de l'atlas.....	6
2 PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE POITOU-CHARENTES.....	8
2.1 Les modes de mise à disposition	8
2.2 Avertissement concernant la validité des données et l'échelle d'usage	8
2.3 La synthèse régionale schématique	9
SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	10
SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES POUR L'AVIFAUNE.....	11
SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES DES PELOUSES CALCICOLES EN PAS JAPONAIS	12
2.4 La cartographie des actions prioritaires	13
CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES INSCRITES AU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE	14
2.5 Les éléments de la trame verte et bleue et les objectifs associés	15
2.5.1 La représentation des réservoirs de biodiversité.....	15
Légende des réservoirs de biodiversité sur les cartes au 1/100 000ème :.....	15
2.5.2 La représentation des corridors écologiques	26
Légende des corridors écologiques sur les cartes au 1/100 000ème.....	26
2.5.2.1 Zone de corridors diffus	26
2.5.2.2 Corridors écologiques linéaires : corridors d'importance régionale	26
2.5.2.3 Corridors écologiques en pas japonais.....	27
2.5.3 La représentation des éléments fragmentants	28
2.5.3.1 Les zones urbanisées	28
2.5.3.2 Les infrastructures linéaires de transports principales	31
2.5.3.3 Les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau	33
2.5.3.4 Les secteurs à enjeux pour assurer les continuités écologiques des vallées.....	35
2.5.3.5 Les points/zones de conflit potentiel	35
2.5.4 La représentation des éléments potentiellement reconnectant	36
Légende des éléments potentiellement reconnectants sur les cartes au 1/100 000ème	36

2.5.5	La représentation des autres éléments.....	37
	Légende des autres éléments sur les cartes au 1/100 000ème	37

3 CARTOGRAPHIE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE A L'ECHELLE 1/100 000 38

4 LISTE DES COMMUNES / DECOUPAGE EN PLANCHES DE L'ATLAS A L'ECHELLE DU 1/100 000..... 84

1 RAPPELS REGLEMENTAIRES

1.1 LE CONTENU DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE

L'article R.371-29 du code de l'environnement précise le contenu de l'atlas cartographique. Celui-ci comporte notamment :

1. une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100 000 ;
2. une cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000, identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques ;
3. une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue ;
4. une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'action stratégique.

Le document cadre relatif aux orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, prévu à l'article L. 371-2 du code de l'environnement, détaille également les divers éléments susceptibles de figurer sur les cartes produites.

Le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 porte adoption de ces orientations nationales.

1.2 LES ELEMENTS FIGURANT SUR LES CARTES DE L'ATLAS

Selon le document cadre précité, les éléments figurant sur les cartes sont :

- les réservoirs de biodiversité ;
- les corridors ;
- les cours d'eau ;
- les espaces de mobilité des cours d'eau lorsqu'ils sont déterminés.
- les obstacles aux continuités écologiques constitutives de la Trame verte et bleue régionale.

De plus, sur l'ensemble des cartes doivent apparaître les éléments de repérage suivants pour faciliter leur lecture :

- les principales zones urbanisées de la région ;
- le nom des principales villes ;
- l'échelle numérique (fraction ex. 1/100 000) et échelle graphique (ex. barre graduée en km, ex. 1, 2 et 5 km) ;
- l'indication du Nord ;
- les limites régionales voisines.

L'annexe 4 du document cadre précise les éléments minimum à faire figurer sur les cartes au 1/100.000ème ainsi que sur la cartographie des actions prioritaires:

Éléments minimum à représenter et typologie			
Éléments de la Trame verte et bleue		Autres éléments	
Cartographie des éléments de la TVB au 1/100 000ème	<ul style="list-style-type: none"> - Réservoirs de biodiversité - Corridors - Cours d'eau : une seule catégorie : cours d'eau ou canaux classés ou importants pour la biodiversité. - Espaces de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones urbanisées - Infrastructures linéaires de transports principales - Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques - Obstacle sur les cours d'eau retenus: Représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE) 	Fond cartographique ou éléments « hors continuité » <ul style="list-style-type: none"> ▪ éléments de repérage à partir par exemple des référentiels Scan 1000 ou de la BD Topo ; ▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (référentiel : BD Carthage)

Éléments minimum à représenter et typologie			
Éléments de la Trame verte et bleue		Autres éléments	
Cartographie des objectifs assignés aux éléments de la Trame verte et bleue au 1/100 000ème	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Réservoirs de biodiversité</u> : distinction : À préserver /à remettre en bon état - <u>Corridors</u> : distinction : À préserver /à remettre en bon état - <u>Cours d'eau</u> : distinction : À préserver /à restaurer et distinction pour chaque catégorie des cours d'eau et tronçons classés et des cours d'eau, tronçons, canaux non classés - <u>Espaces de mobilité</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones urbanisées - Infrastructures linéaires de transports principales - Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques - Obstacle sur les cours d'eau retenus: Représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE) 	- Fond cartographique ou éléments « hors continuité » <ul style="list-style-type: none"> ▪ éléments de repérage à partir par exemple des référentiels Scan 1000 ou de la BD Topo ; ▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (référentiel : BD Carthage)

Éléments minimum à représenter et typologie		
Éléments de la Trame verte et bleue		Autres éléments
Cartographie des actions prioritaires du plan d'action du schéma régional de cohérence écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau pour lesquels des actions prioritaires sont prévues - Autres réservoirs de biodiversité et corridors (pour repérage) - Cours d'eau avec distinction relative à l'existence d'une démarche de bassin versant ou d'une maîtrise d'ouvrage suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours d'eau à enjeu de continuité inclus dans une démarche engagée : au sens existence d'une démarche de planification et d'une structure porteuse adaptée pour engager des actions de restauration nécessaires à l'échelle d'un bassin versant (SAGE, contrat de rivière, PNR) ou existence d'une maîtrise d'ouvrage ; ▪ Cours d'eau à enjeu de continuité pour lesquels une démarche est nécessaire. - Espace de mobilité avec le qualificatif « à délimiter par une étude » 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit pour lesquels des actions-prioritaires sont prévues - Autres infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit (pour repérage)

Les éléments ci-dessus ont été repris dans le SRCE de Poitou-Charentes, en tenant compte des données disponibles.

Ainsi, le document cadre indique qu'il est fortement recommandé d'intégrer également les espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés sur la base d'études d'hydromorphologie fluviale, à l'échelle d'un bassin versant par les SDAGE, SAGE et Schémas départementaux des carrières.

Cependant la région est globalement peu concernée par cette question, les cours d'eau régionaux n'ayant pas des caractéristiques de débits et des substrats sédimentaires capables de produire une mobilité marquée. Aucun espace de mobilité n'a été formellement identifié en Région Poitou-Charentes à ce jour. L'amélioration des connaissances figure parmi les objectifs et les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE. Dans l'attente, le SRCE Poitou-Charentes a pris en compte l'information disponible en matière de zones inondables, la mobilité des cours d'eau s'effectuant naturellement dans ce fuseau.

2 PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE POITOU-CHARENTES

2.1 LES MODES DE MISE A DISPOSITION

L'atlas cartographique du SRCE de Poitou-Charentes sera mis à disposition sous deux formes :

- des cartes au format PDF, présentées dans ce volet C du SRCE, permettant une lecture directe ou une impression papier. Les cartes couvrent l'intégralité de la région. Certaines cartes font apparaître pour partie les éléments de connaissance des régions voisines, dans la limite des 20km au-delà de la limite régionale.
- un outil cartographique en ligne, sur un site internet dédié, permettant de disposer du même contenu que les cartes PDF, mais aussi de faire varier les niveaux de zoom, dans la limite de la validité des données.

Ainsi, l'ensemble des cartes et données est disponible pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site <http://www.tvb-poitou-charentes.fr>.

La version définitive de l'atlas sera mise en ligne après approbation du SRCE.

Un document précisant les modalités d'utilisation de la cartographie en ligne sera également disponible en téléchargement sur le site précité.

2.2 AVERTISSEMENT CONCERNANT LA VALIDITE DES DONNEES ET L'ECHELLE D'USAGE

Les données utilisées pour l'élaboration du SRCE correspondent à l'état des connaissances au moment de sa rédaction (2012-2014) et aux données sources ayant servi à la construction de la TVB (par exemple, la couche d'occupation des sols Corine Land Cover date de 2006).

Il est ainsi possible de constater des différences entre les informations affichées dans la cartographie en ligne et la réalité sur le « terrain ».

Par ailleurs, les cartes sont établies pour un rendu à l'échelle 1/100.000ème (un centimètre sur la carte représente un kilomètre sur le terrain). Elles ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle, car la précision de l'information pourrait être incompatible avec l'usage envisagé, au risque d'engendrer des erreurs d'interprétation.

Le rendu au 1/100.000ème a vocation à orienter les travaux d'identification des continuités écologiques des collectivités territoriales engagées dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme ou les gestionnaires réalisant des travaux ou aménagements sur des infrastructures.

Mais il ne peut être repris « tel que » pour ces documents ou projets qui peuvent nécessiter une précision jusqu'au niveau de la parcelle cadastrale. Un travail de déclinaison de l'information à l'échelle adaptée sera pratiquement toujours indispensable.

L'utilisation de la cartographie en ligne implique la compréhension et l'acceptation des limites précitées :

- la date et la source des données
- l'échelle de représentation

C'est pourquoi des seuils minimaux ont été définis sur la cartographie en ligne en deçà desquels l'information n'est plus visible.

L'utilisation des cartes doit également s'accompagner de la lecture des autres volets du SRCE et notamment du volet B "présentation et modalités d'identification des composantes de la Trame verte et bleue".

En effet, il convient de rappeler que **l'ensemble des volets du SRCE** est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et autres documents de planification ainsi que dans les projets de l'Etat et des collectivités territoriales.

2.3 LA SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE

Du fait de la méthode mise en œuvre et afin de favoriser la lisibilité de la carte de synthèse des éléments de la Trame verte et bleue, seuls les principaux réservoirs, ou leurs regroupements, et les principales continuités terrestres et aquatiques, définis à dire d'expert à l'échelle régionale, ont été représentés de façon schématique.

Deux cartes de synthèse schématiques des continuités aériennes (migrations de l'avifaune) et en pas japonais (espèces des pelouses sèches calcicoles) sont également produites. Elles complètent la représentation des continuités terrestres et aquatiques établie au 100 000ème.

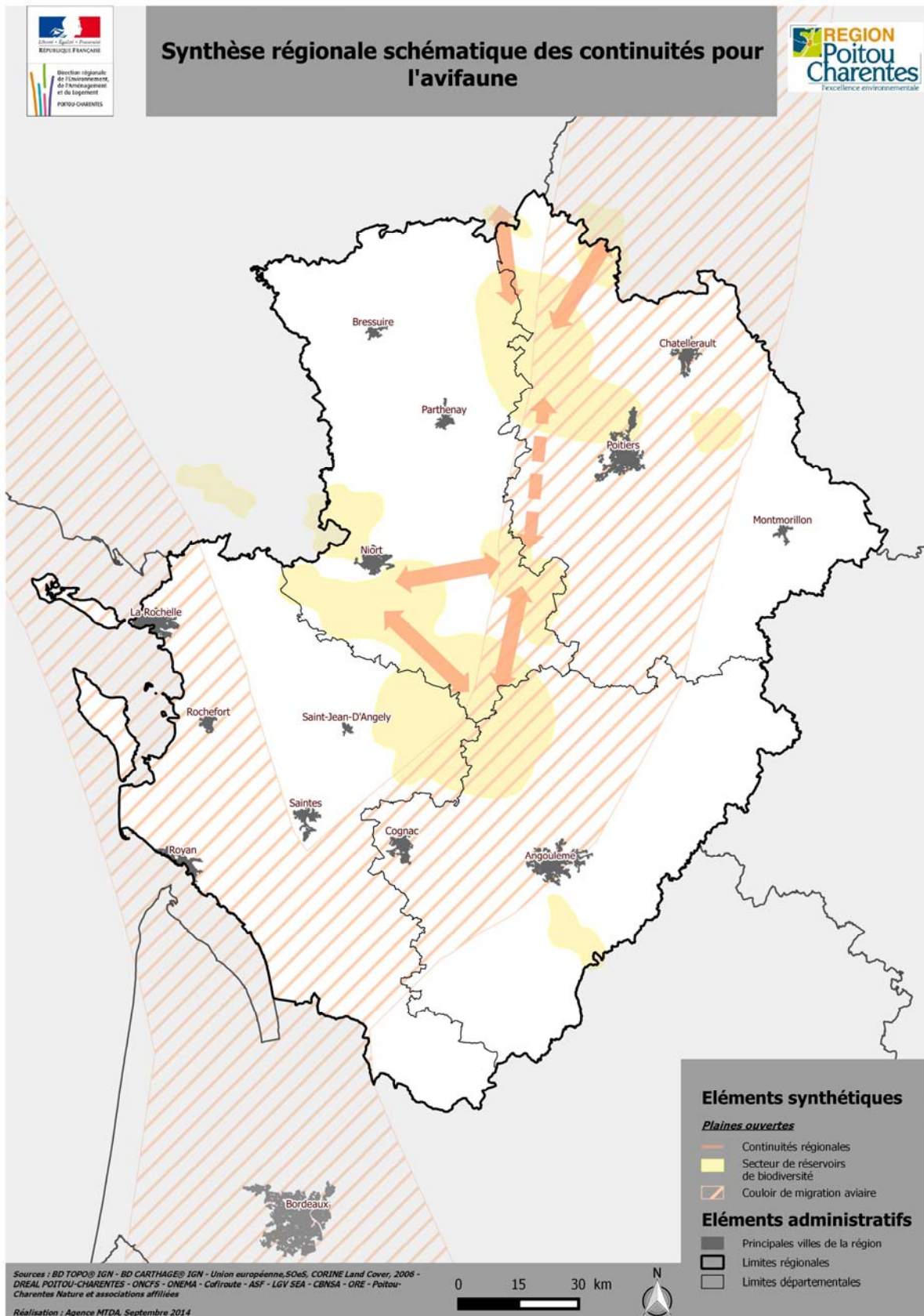
SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



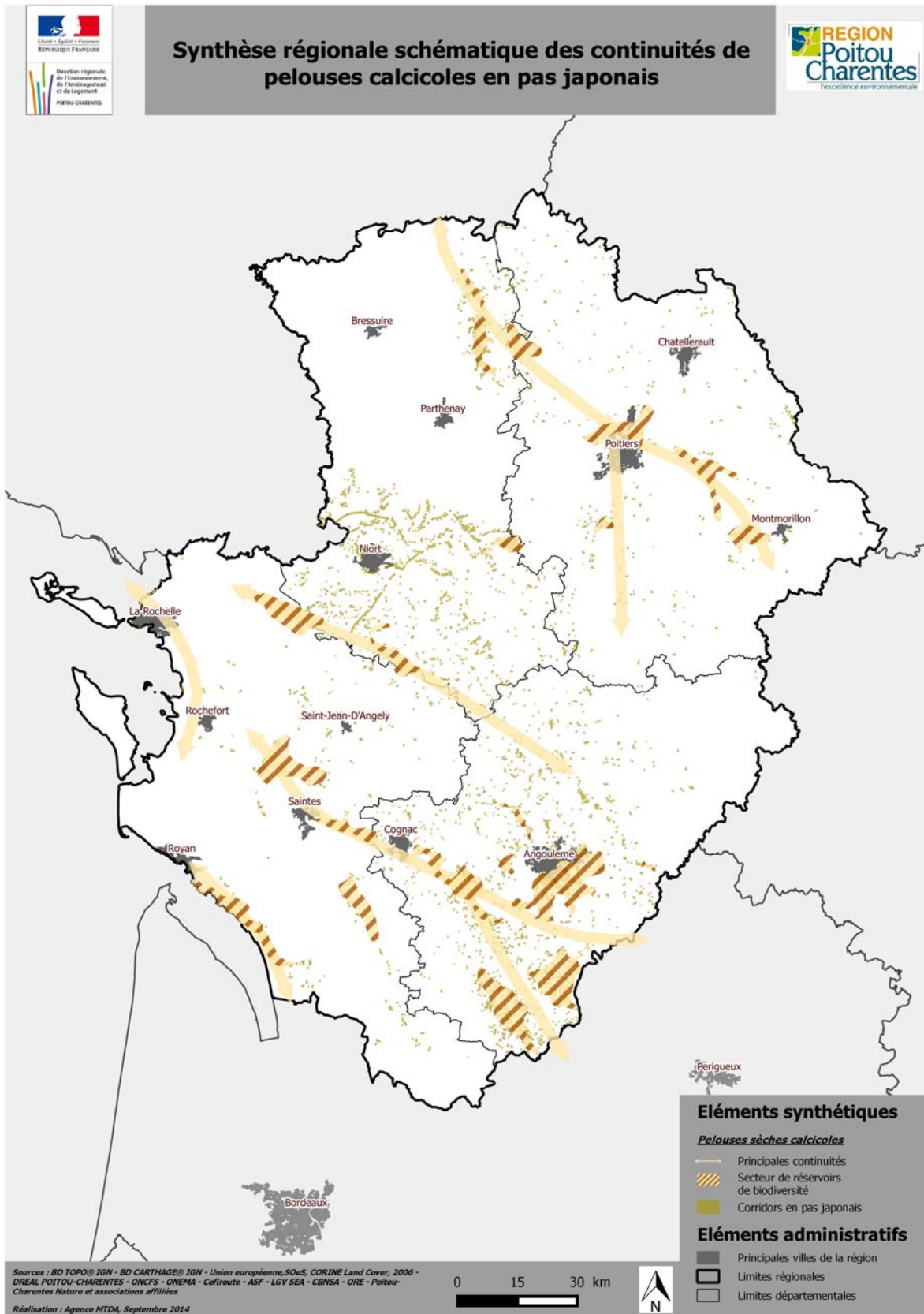
Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques



SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES POUR L'AVIFAUNE



SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES DES PELOUSES CALCICOLES EN PAS JAPONAIS



2.4 LA CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES

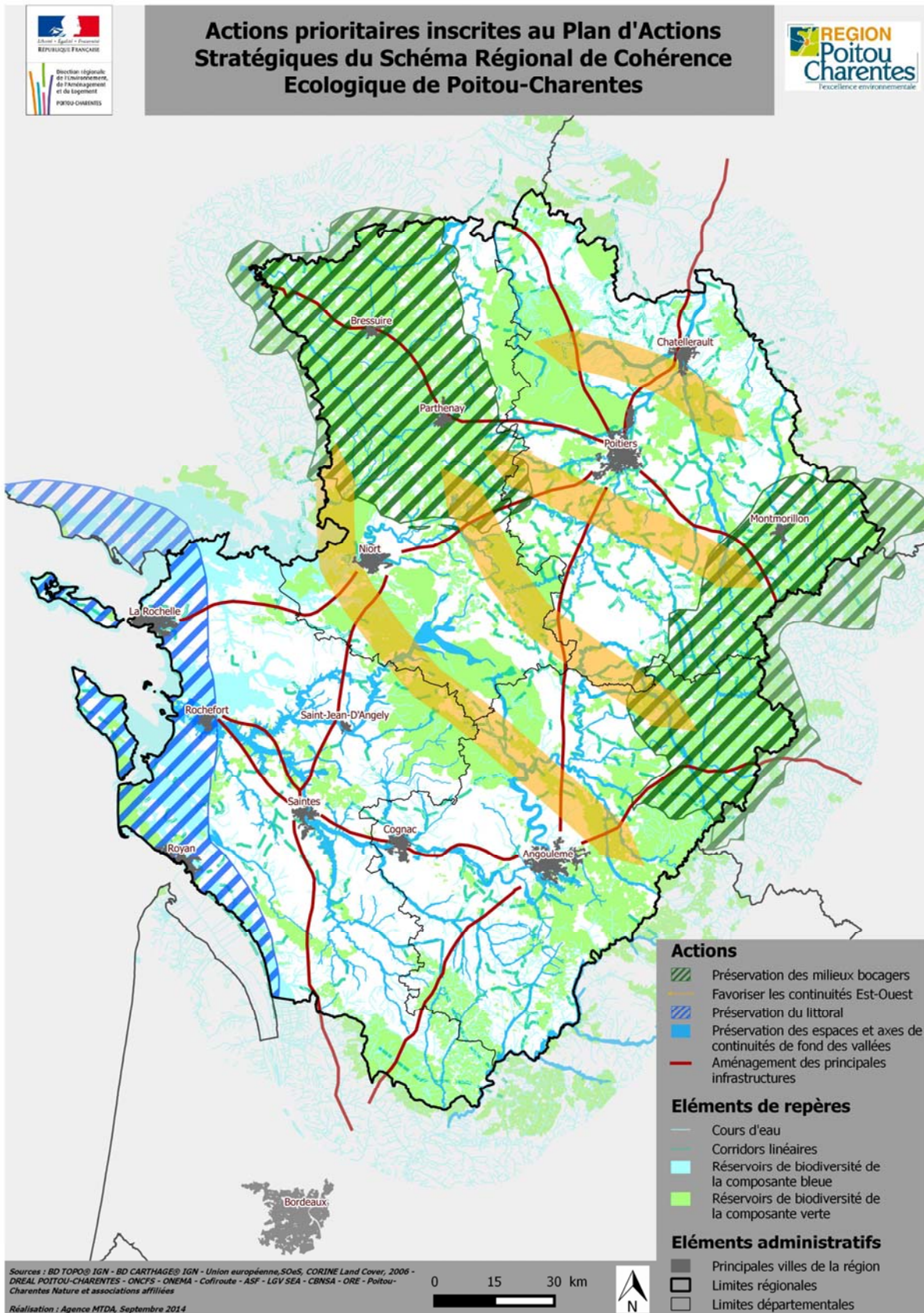
La cartographie des actions prioritaires est également synthétique.

Les actions figurant dans le volet D du SRCE, portent soit sur la totalité de la région (actions de connaissance par exemple), ou bien ciblent plus particulièrement certains espaces (par exemple les bocages).

Concernant les actions « territorialisables », la carte produite reprend globalement le format de la carte des enjeux régionaux (volet A - diagnostic écologique), pour indiquer les principales réponses du plan d'action à ces enjeux.

En ce qui concerne la préservation du milieu littoral et l'aménagement des infrastructures, il s'agit d'une représentation de principe, donc peu précise.

CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES INSCRITES AU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE






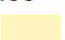






2.5 LES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES OBJECTIFS ASSOCIES

Le présent volet précise uniquement les choix en matière de représentation. Pour la méthode d'identification des éléments, il convient de se référer au volet B, décrivant en détail les modes opératoires adoptés.

2.5.1 LA REPRESENTATION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

LEGENDE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE SUR LES CARTES AU 1/100 000^{EME} :

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

	Pelouses sèches calcicoles		
	Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes		
	Forêts et landes		Plaines ouvertes
	Systèmes bocagers		APPB* chiroptères
Milieux littoraux :		Milieux littoraux continentaux	
	Estran		Milieux littoraux continentaux
Milieux humides :			
	Vallées		
	Autres secteurs humides, marais		

Les réservoirs de biodiversité sont représentés sous forme de polygones.

Les éléments de la trame verte sont pour leur majorité représentés en aplat de couleur car ils constituent généralement des ensembles de grande dimension à l'échelle régionale, et ne concernent le plus souvent qu'une sous-trame.

Les pelouses sèches calcicoles font parfois exception à cette règle. Certaines pelouses sèches calcicoles sont situées en lisière ou au sein de réservoirs de biodiversité de la sous-trame Forêts et Landes. Dans ces conditions, le contour du réservoir de pelouses sèches calcicoles est représenté en s'appuyant sur le contour de l'élément forestier correspondant, avec un remplissage sous forme de hachures.

Faute d'éléments de diagnostics disponibles à une échelle régionale, les réservoirs de biodiversité sont tous considérés comme **à préserver** dans leur représentation à l'échelle du 1/100.000^{ème}. Toutefois, une expertise locale pourrait permettre de préciser si certains réservoirs de biodiversité doivent, au-delà de leur conservation, faire l'objet d'une remise en état.

DEGRE DE PRECISION DES LIMITES DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE :

D'une manière générale, en dehors des réservoirs de biodiversité obligatoires dont les limites s'appuient sur une cartographie officielle, le périmètre de l'ensemble des réservoirs de biodiversité devra faire l'objet d'une redéfinition pour les déclinaisons locales de la TVB, si cette recherche de précision est utile pour la prise en compte du SRCE.

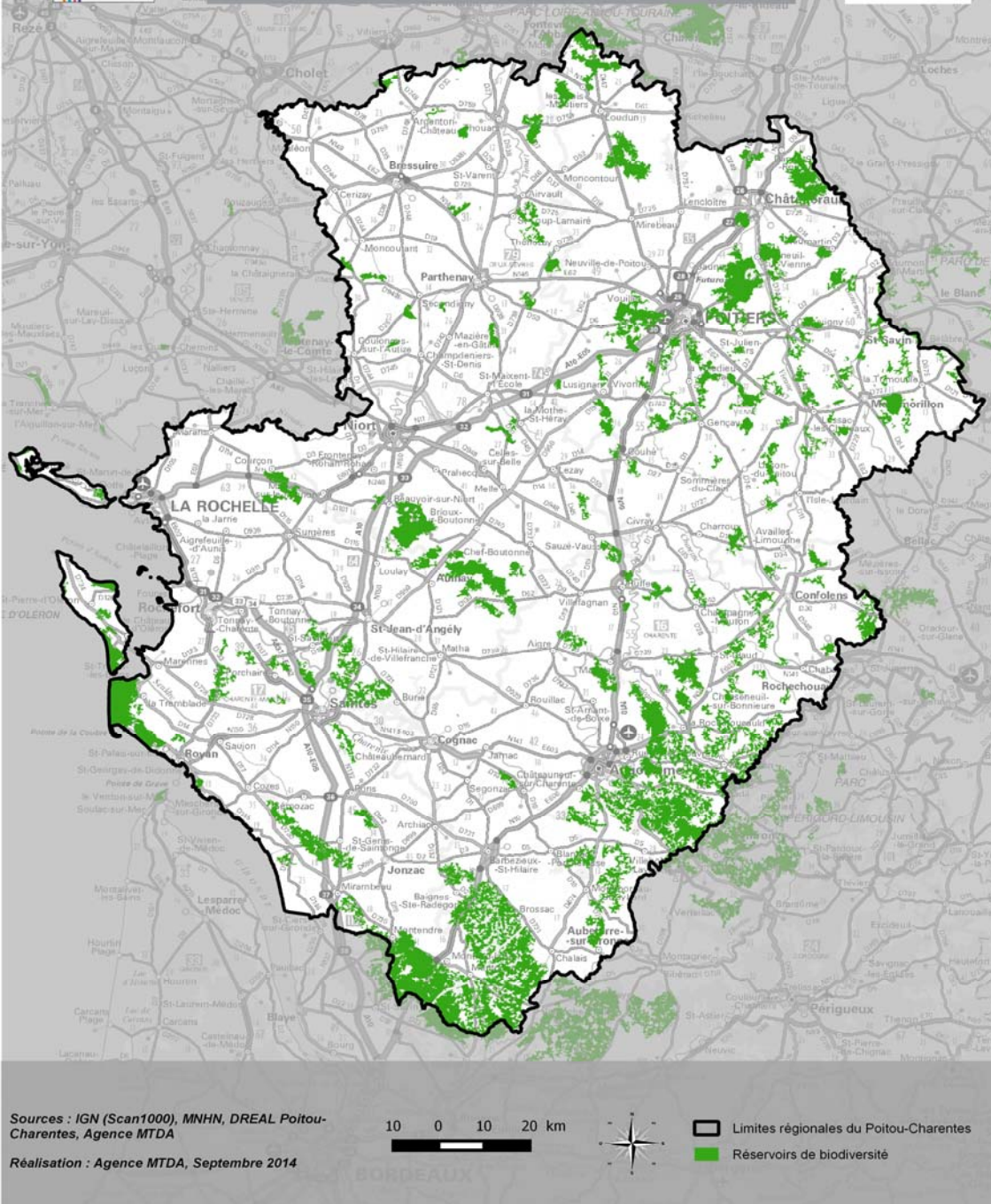
*** forêts et landes :**

Les massifs forestiers correspondent à des entités géographiques possédant généralement des limites nettes à grande échelle. Toutefois, il a été choisi de ne pas définir les contours de ces réservoirs de biodiversité à une échelle plus précise que le 1/100 000 ème.

Les « réservoirs de biodiversité "forêts et landes" peuvent donc inclure des espaces lisières, qu'ils soient agricoles ou péri-urbains ; leur représentation au 1/100000 ème peut également parfois « déborder » sur certaines infrastructures.



Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes Réservoirs de biodiversité - Forêts et Landes -



*** Systèmes bocagers :**

Les limites affichées pour les réservoirs de biodiversité bocages ont une valeur indicative, ce milieu étant lui-même constitué d'une trame d'éléments multiple ; il ne s'agit pas en général d'entités géographiques possédant une limite nette à grande échelle.

Les différentes composantes du bocage n'ont pas pu faire, à l'échelle régionale, l'objet d'une analyse qualitative (par exemple, l'intégration de données relatives à des espèces patrimoniales peut permettre de refléter la qualité du milieu). Le seuil de précision de la modélisation est ainsi estimé à 300 hectares (les secteurs de moins de 300 ha inclus au sein d'un réservoir bocager ont été assimilés à celui-ci).

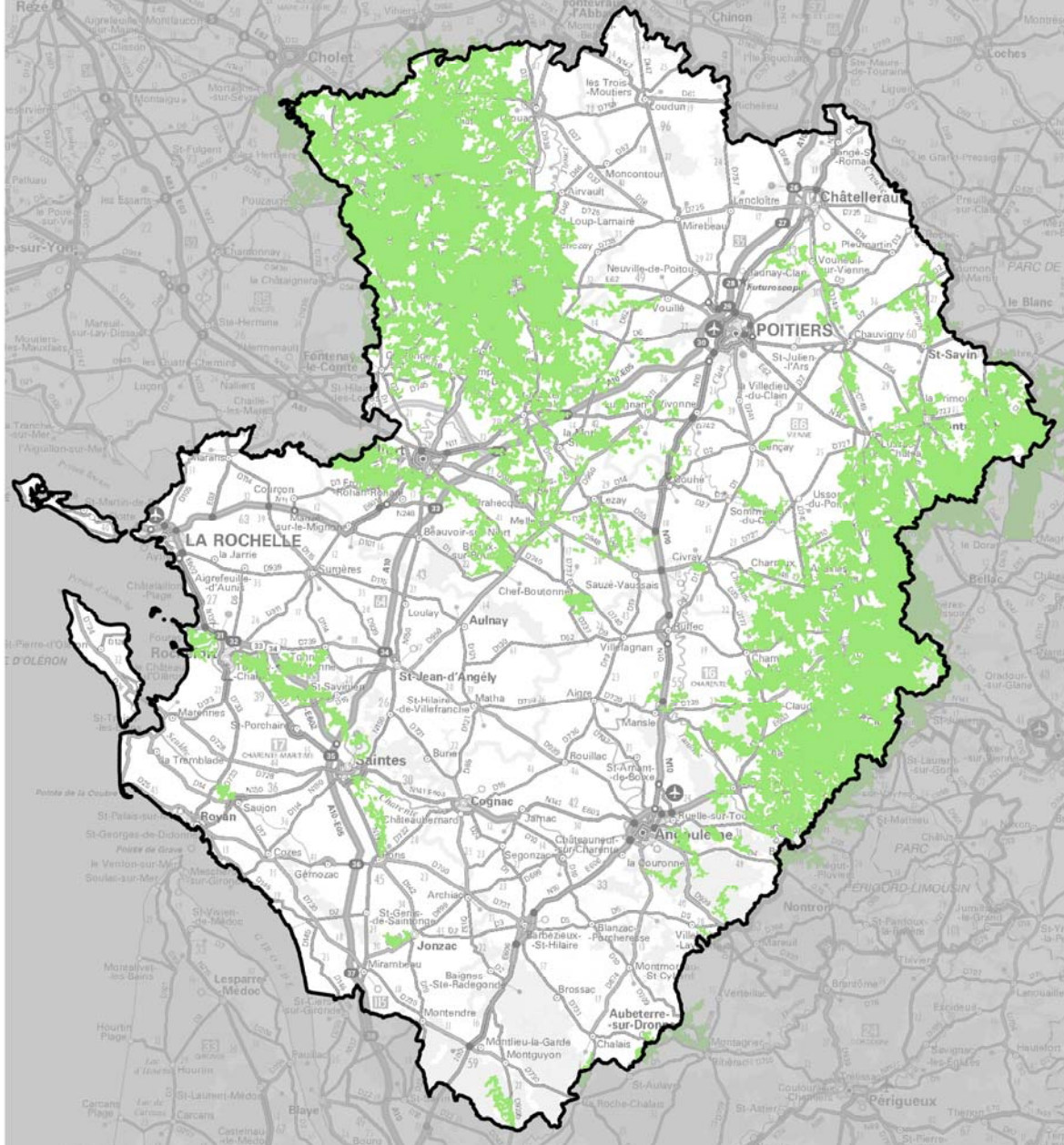
Les périmètres des RB bocagers pourront être redéfinis à l'échelle locale avec une nécessité de précision variable et proportionnée à la nature des éventuels projets envisagés par la collectivité ou le porteur de projet.

Les déclinaisons locales devront s'intéresser aux trois composantes essentielles du bocage : les haies, les prairies et la composante bleue (mares, zones humides, sources et chevelus de ruisseaux).

Ce travail pourra s'appuyer a minima sur une analyse sur orthophotos : approche quantitative avec un début de prise en compte qualitative (épaisseur des haies, densité des gros arbres, continuité des haies,...) ou par des inventaires locaux des haies (indiquant par exemple la richesse en arbres têtards).



Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes Réservoirs de biodiversité - Milieux bocagers -



Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTD A

Réalisation : Agence MTD A, Septembre 2014

10 0 10 20 km



▭ Limites régionales du Poitou-Charentes

■ Réservoirs de biodiversité

*** Plaines ouvertes :**

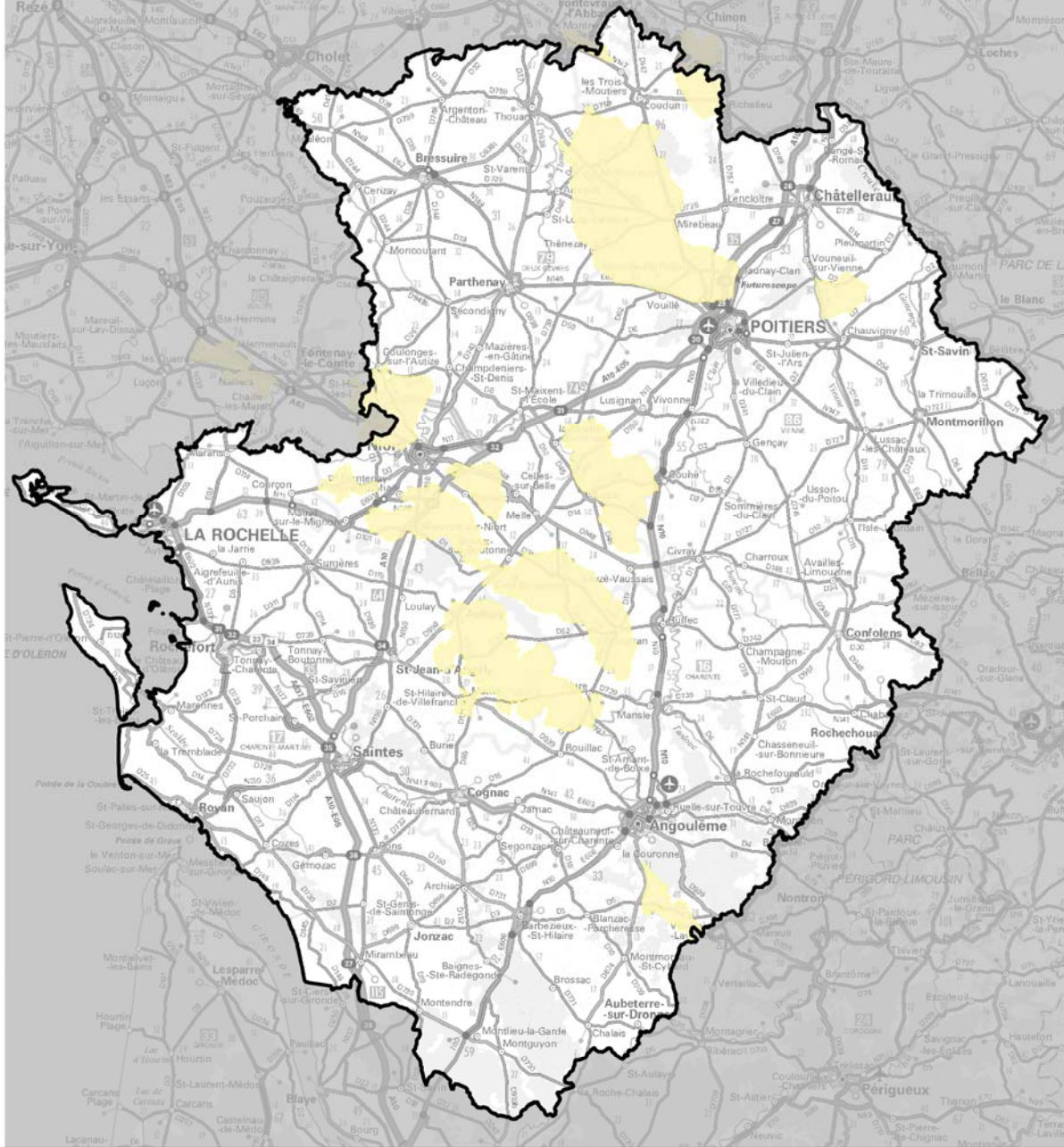
Pour cette sous-trame, il a été choisi de reprendre des périmètres existants, ayant déjà fait l'objet de validations scientifiques et de discussions avec les acteurs locaux :

- Périmètres des Zones de Protection Spéciale (ZPS) "avifaune de plaine" ou périmètre de contractualisation Natura 2000, lorsque celui-ci apparaît plus adapté à la prise en compte des enjeux biologiques ;

Périmètre de certaines ZNIEFF "avifaune de plaine ".



Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes Réservoirs de biodiversité - Plaines ouvertes -



Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTD

Réalisation : Agence MTD, Septembre 2014

10 0 10 20 km



▭ Limites régionales du Poitou-Charentes

▭ Réservoirs de biodiversité

Pelouses sèches calcicoles :

Les pelouses sèches calcicoles sont en général des éléments de petites dimensions non représentables au 100 000 ème (*surface moyenne de 1.5 ha pour les éléments identifiés dans le cadre des travaux du SRCE soit une surface de 1.5 mm² au 100 000 ème*).

Les réservoirs de biodiversité identifiés et représentés sur l'Atlas correspondent à des regroupements de pelouses proches les unes des autres (moins de 400 mètres) et incluent de ce fait de nombreux espaces interstitiels (espaces agricoles, forestiers voire urbanisés).

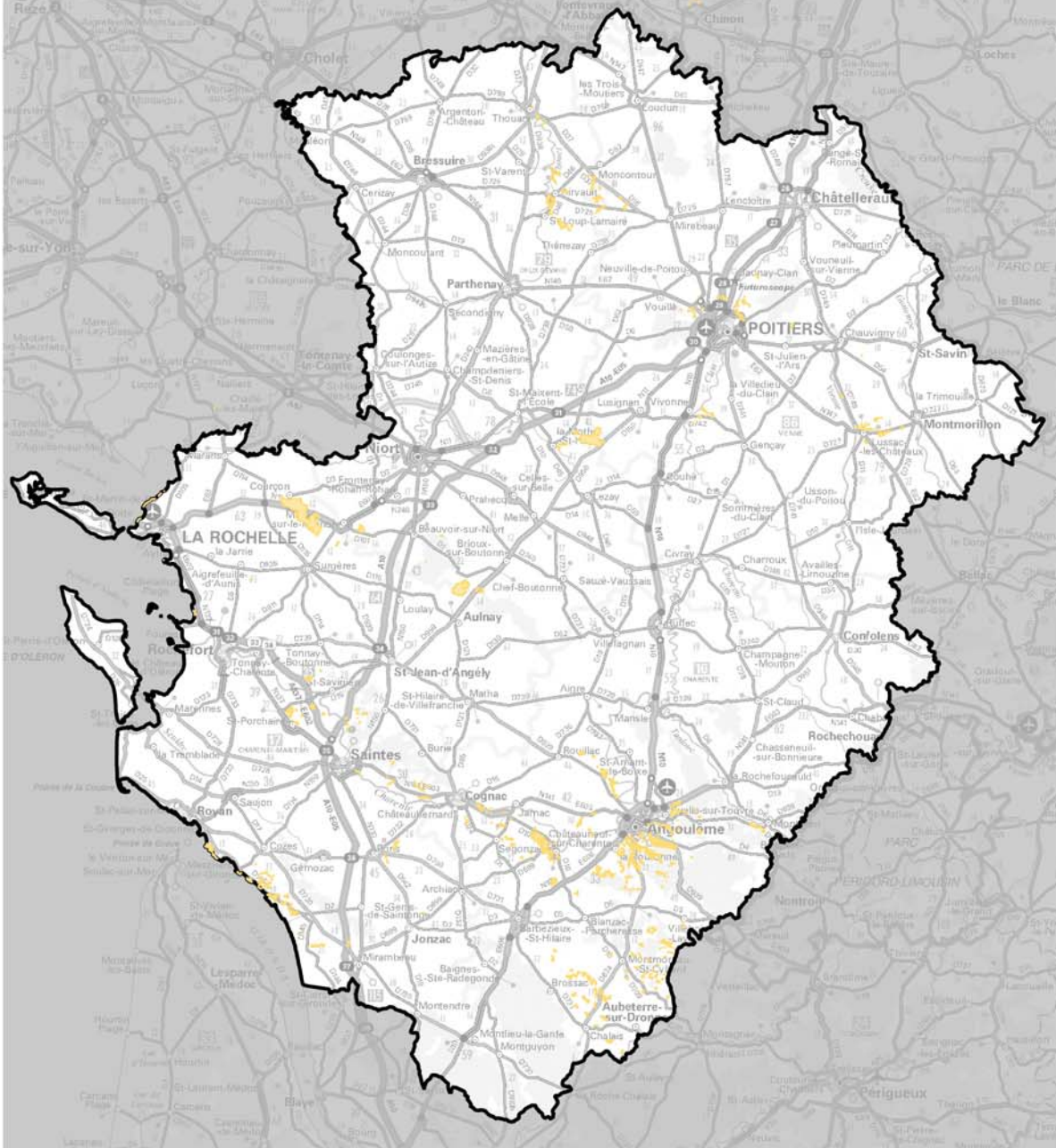
Les périmètres de ces RB pourront être précisés à l'échelle locale.

Pour faciliter le travail de définition locale de la TVB, il est mis à disposition des collectivités les résultats de l'étude ORE/CBNSA de 2013 avec une base de données cartographique établie au 5000 ème des espaces présentant une forte probabilité de pelouses calcicoles (ou d'espaces très ouverts permettant le maintien de certaines espèces qui leurs sont inféodées).

Dans certains cas, il pourra être utile de rechercher à l'échelle locale, au sein de chacun des réservoirs de biodiversité "pelouses sèches calcicoles" définis au 100 000ème, les éventuelles continuités écologiques entre les différentes pelouses sèches calcicoles.



Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes Réservoirs de biodiversité - Pelouses sèches calcicoles -



Sources : Agence MTDA, CBNSA, IGN-Scan1000, DREAL Poitou-Charentes, ORE

Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014

10 0 10 20 km



- ▭ Limites régionales du Poitou-Charentes
- ▭ Réservoirs de biodiversité

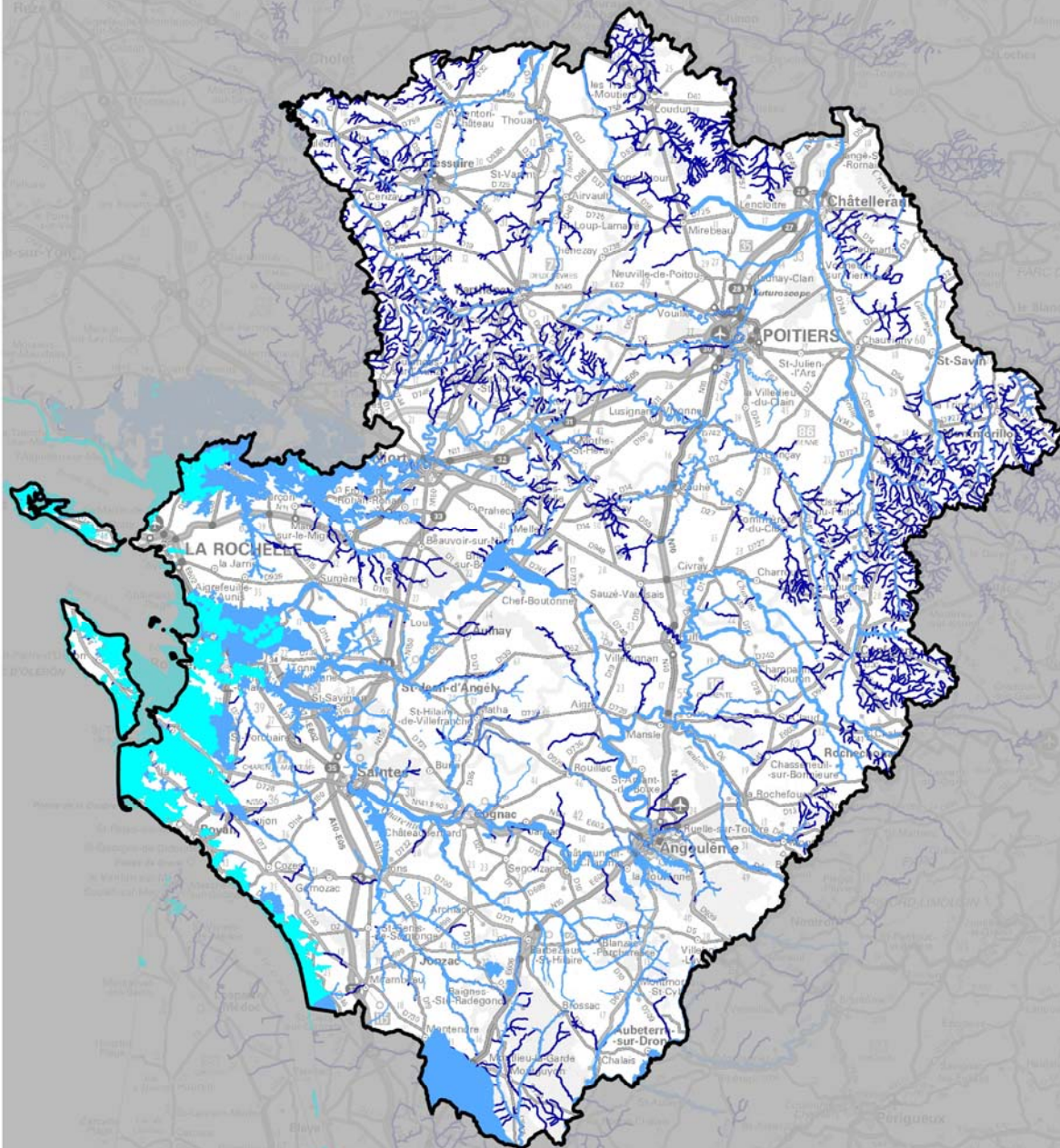
*** Composante bleue :**

Les éléments de la composante aquatique, sont des ensembles aux limites souvent très diffuses à l'échelle régionale (les zones humides notamment). Il est par ailleurs fréquent que les cours d'eau, marais, mares et étangs, ... fassent partie des composantes favorables à d'autres sous-trames (bocages et forêts).

De même, les milieux littoraux (l'estran et les milieux littoraux continentaux) sont représentés avec des hachures pour marquer la superposition avec les autres sous-trames.

Les vallées et les autres secteurs humides sont des éléments pour lesquels il n'est pas pertinent de représenter une limite précise à l'échelle 1/100.000ème. Ces éléments sont représentés par un semis de points, sans limite de contours et en transparence avec les autres sous-trames.

Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes Réservoirs de biodiversité - Milieux aquatiques -




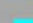


Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTDA

Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014

10 0 10 20 km






-  Limites régionales du Poitou-Charentes
-  Cours d'eau
-  Réservoirs de biodiversité de la composante Zones humides
-  Réservoirs de biodiversité de la composante Milieux littoraux

2.5.2 LA REPRESENTATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

LEGENDE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES SUR LES CARTES AU 1/100 000^{EME}

Corridors écologiques

-  Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
-  Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
-  Zone de corridors diffus

2.5.2.1 ZONE DE CORRIDORS DIFFUS

Les corridors diffus correspondent à des occupations des sols globalement favorables aux déplacements et à la survie des espèces des bocages, forêts et landes, et également des milieux humides. Les outils de modélisation utilisés à l'échelle régionale n'ont pas permis de définir des axes privilégiés de déplacement des espèces animales ou végétales au sein de ces espaces.

Il s'agit par exemple de boisements, de bocages dégradés (ou de bocages bien conservés mais de petite surface), de mares, de ripisylves, ... suffisamment intéressants en tant que continuité écologique pour présenter un intérêt pour les espèces, et en connexion les uns avec les autres, sans toutefois que leurs caractéristiques puissent permettre de prétendre au « statut » de réservoir de biodiversité.

Il n'y a pas d'objectifs de préservation ou de remise en bon état spécifiques à ces corridors.

Ces espaces de corridors diffus assurant une continuité écologique entre réservoirs de biodiversité proches, les collectivités ou les porteurs de projet doivent - dans l'éventualité de projets susceptibles d'impacter ces espaces - rechercher et préciser la continuité entre les réservoirs adjacents.

2.5.2.2 CORRIDORS ECOLOGIQUES LINEAIRES : CORRIDORS D'IMPORTANCE REGIONALE

Les corridors écologiques linéaires favorables aux déplacements et à la survie des espèces des bocages, forêts et landes, et également des milieux humides sont représentés par un trait tireté. Il s'agit de tracés de principe s'appuyant dans la mesure du possible sur des éléments structurants du paysage. L'objectif est de représenter un " axe " sur, ou à proximité duquel, le corridor existe.

Le positionnement des corridors écologiques linéaires pourra être déterminé à l'échelle locale avec une précision proportionnée à la nature des éventuels projets envisagés par la collectivité ou le porteur de projet.

Les objectifs de préservation et de restauration n'ont pas pu être déterminés à l'échelle régionale, et dépendent largement des connaissances locales sur la fonctionnalité effective du tracé.

Les corridors issus de la modélisation ne sont pas représentés sur l'Atlas au 100 000^{ème} lorsqu'ils se superposent à des réservoirs de biodiversité "forêts et landes" et "systèmes bocagers".

Par contre, ils ont été représentés en sur-impression de la composante bleue au niveau des principales vallées qui assurent un rôle clef pour les continuités écologiques régionales.

2.5.2.3 CORRIDORS ECOLOGIQUES EN PAS JAPONAIS

L'identification des pelouses sèches calcicoles a reposé sur un inventaire exhaustif réalisé par l'ORE et le CBNSA.

Cet inventaire classe les pelouses répertoriées en deux classes :





- celles dont le caractère de pelouse est avéré : la majorité de ces pelouses a été retenue pour définir les réservoirs de biodiversité. Les contours des réservoirs de biodiversité correspondent à des groupes de pelouses distantes de moins de 400 m afin d'obtenir une représentation visible au 1/100.000ème. Les pelouses calcicoles non retenues en tant que réservoirs de biodiversité contribuent à la continuité écologique de cette sous-trame et sont représentées comme des corridors potentiels (en pas japonais).
- d'autres espaces dont le caractère de pelouse reste à vérifier. Ces espaces, qui comportent a priori un support favorable aux espèces caractéristiques de cette sous-trame, sont représentés comme des corridors potentiels (en pas japonais) de la sous-trame. Ces espaces peuvent être soit des pelouses calcicoles dont la valeur biologique n'a pas été évaluée, soit d'autres formations végétales présentant certaines caractéristiques des pelouses calcicoles (par exemple formations végétales rases se développant après exploitation d'une carrière).

2.5.3 LA REPRESENTATION DES ELEMENTS FRAGMENTANTS


LEGENDE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS SUR LES CARTES AU 1/100 000^{EME}

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS




Infrastructures linéaires de transport

-  Autoroutes ou type "autoroutier"
-  Liaisons principales
-  Voies ferrées électrifiées
-  Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

-  Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

-  Obstacle à l'écoulement
-  Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
-  Autre zone de conflit potentiel

Les grandes catégories d'éléments fragmentants, décrites ci-dessous, correspondent aux éléments à faire figurer a minima conformément aux orientations nationales.

Il n'est pas proposé d'ajouter dans le SRCE de Poitou-Charentes d'autres types d'éléments.

A une échelle plus détaillée, d'autres éléments de fragmentation peuvent être identifiés par les collectivités ou les porteurs de projets.

2.5.3.1 LES ZONES URBANISEES

Les zones urbanisées denses sont considérées comme fragmentantes pour les composantes de la Trame verte et bleue régionale.

Pour le travail de définition du SRCE, elles correspondent aux secteurs bâtis présents dans Route500 de la BD Carto ainsi qu'aux surfaces bâties contigües (Corine Land Cover) de plus de 100 ha sur l'ensemble du territoire régional.

A ce titre, sur la frange littorale, tous les éléments urbanisés de Corine Land Cover ont été considérés comme potentiellement fragmentants, quelle que soit leur superficie.

Pour la représentation du SRCE dans l'atlas au 100 000 ème, afin de faciliter la lecture des cartes et leur appropriation par les acteurs locaux, il a été choisi après la consultation officielle de faire figurer des éléments de connaissance actualisés.

Ont ainsi été utilisés les éléments de la BD TOPO de 2014. Ceux-ci ont fait l'objet d'une mise en forme pour ne retenir que les unités urbaines d'une surface significative au 100 000 ème :

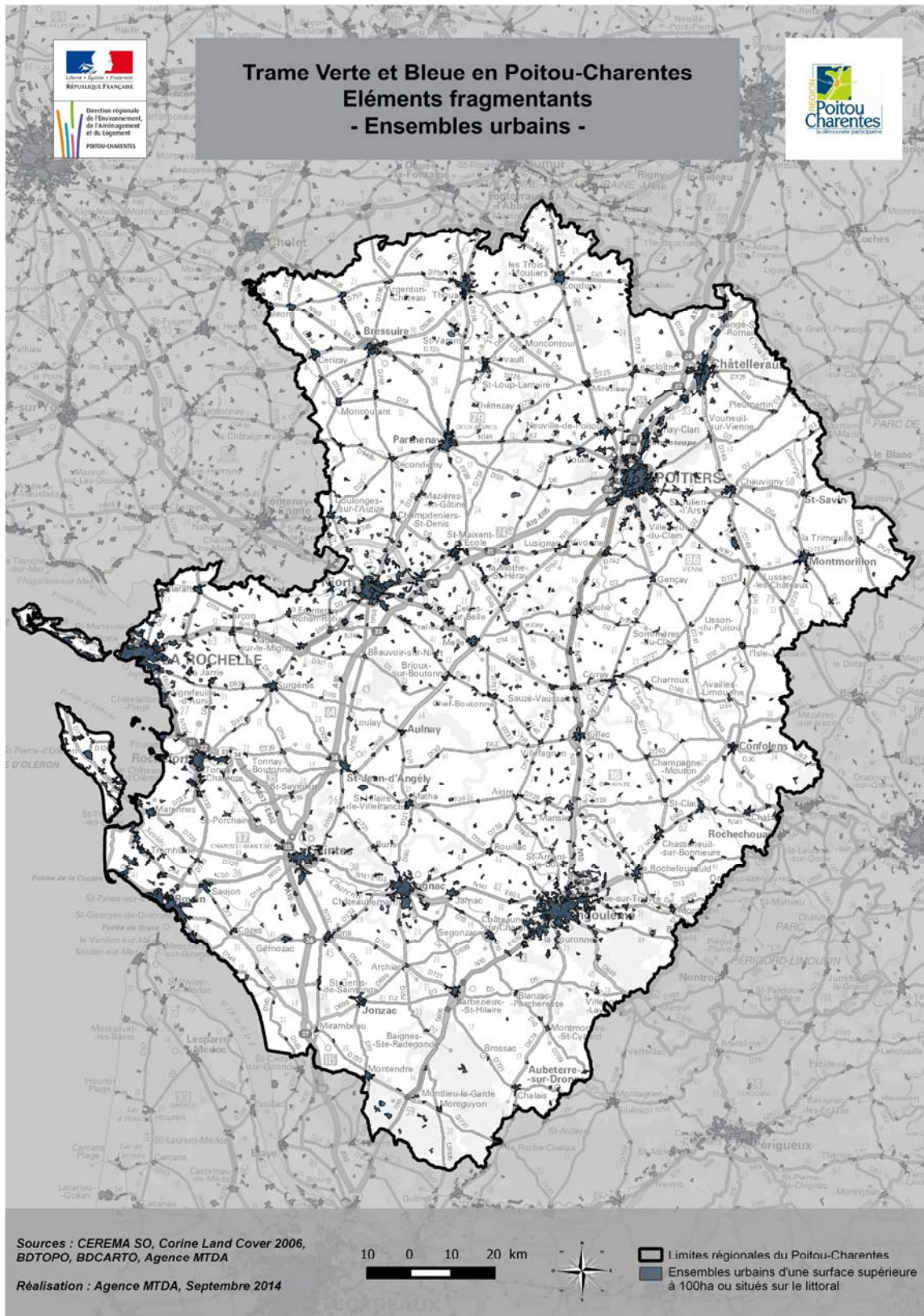
- érosion puis dilatation autour des éléments bâtis de la BD TOPO 2014 pour déterminer des polygones d'urbanisation dense,

- application d'un filtre surfacique de 5 hectares afin de ne retenir que les entités urbaines constituées et lisser les périmètres urbains.

La couche informatique des zones urbaines sans application de ces filtres surfaciques sera mise à disposition des collectivités pour un éventuel travail à une échelle locale.

Il convient de noter que dans les communes rurales dont le bâti est le plus dispersé, cette méthode ne permet de faire apparaître de zones bâties au 100 000 ème

CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (ENSEMBLES URBAINS)



2.5.3.2 LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORTS PRINCIPALES

Les infrastructures linéaires de transport considérées comme fragmentantes à l'échelle régionale sont :

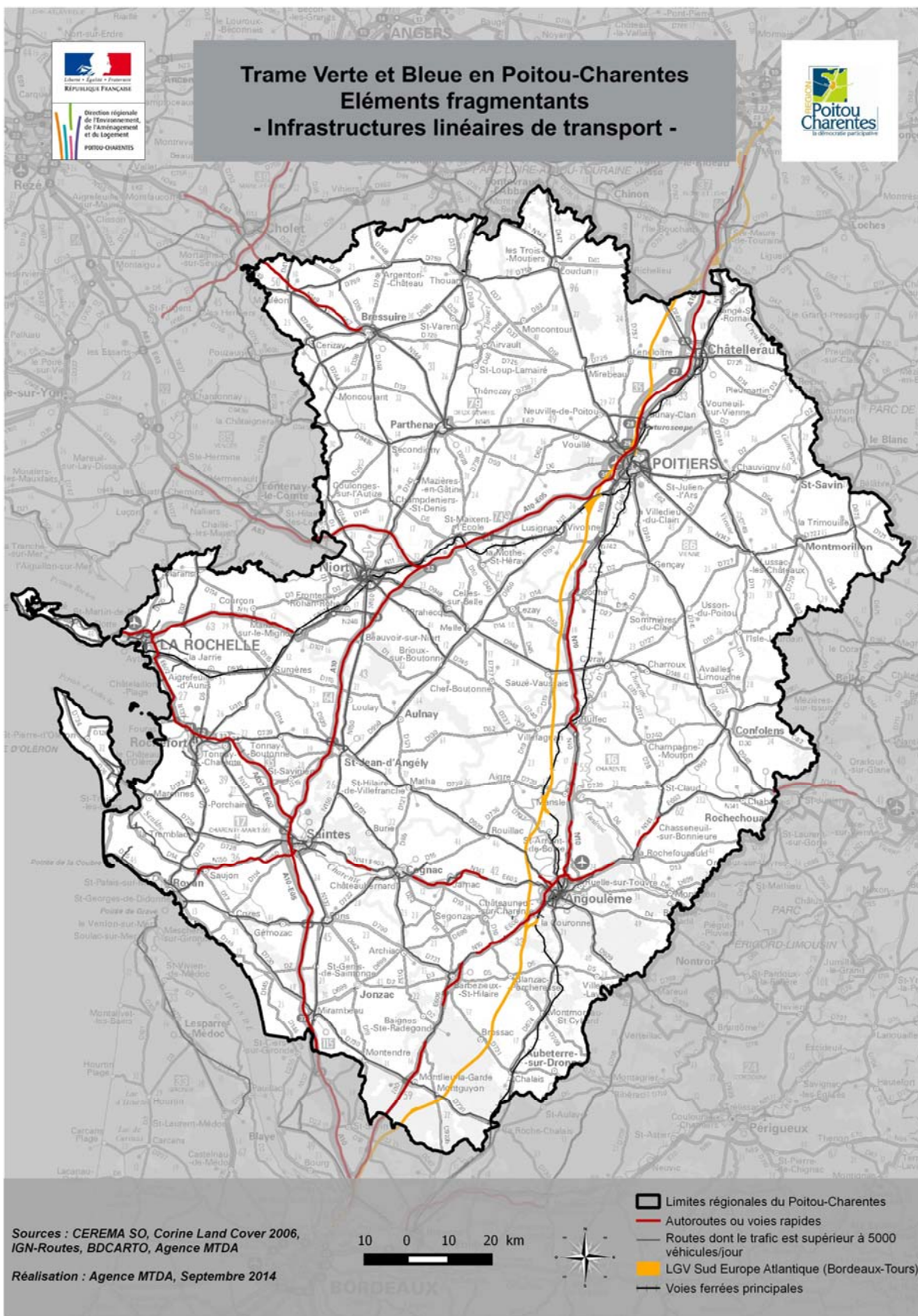
- les autoroutes et les liaisons régionales dont le trafic journalier moyen est supérieur à 5000 véhicules/jour (source : BD Carto, et comptages routiers) ;
- les lignes ferroviaires principales et la LGV Tours-Bordeaux (source : BD Carto et RFF).

Au sein du territoire régional, d'autres infrastructures de taille inférieure peuvent constituer des éléments de rupture importante des continuités écologiques :

- en fonction de leurs caractéristiques propres : par exemple une route en fort remblai ou déblai constitue pour de nombreuses espèces un obstacle plus important qu'une route dont le niveau est proche du terrain naturel ;
- en fonction des caractéristiques physiques et biologiques des milieux traversés : les espèces des réservoirs de biodiversité "systèmes bocagers" et "forêts et landes" sont plus sensibles aux collisions routières que la plupart des espèces d'oiseaux qui caractérisent les réservoirs de biodiversité "plaines ouvertes". De même, la présence de mammifères semi-aquatiques comme le Vison d'Europe ou la Loutre peut justifier une analyse particulière de la franchissabilité des infrastructures et des ouvrages d'Art.
- en fonction des caractéristiques du trafic : les horaires des déplacements domicile-travail peuvent correspondre à certaines saisons aux périodes de forte sensibilité de la faune sauvage.

L'ensemble de ces éléments n'étant pas disponibles à l'échelle régionale, les déclinaisons locales de la TVB pourront préciser au niveau de leur territoire les infrastructures considérées comme fragmentantes.

CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORT)



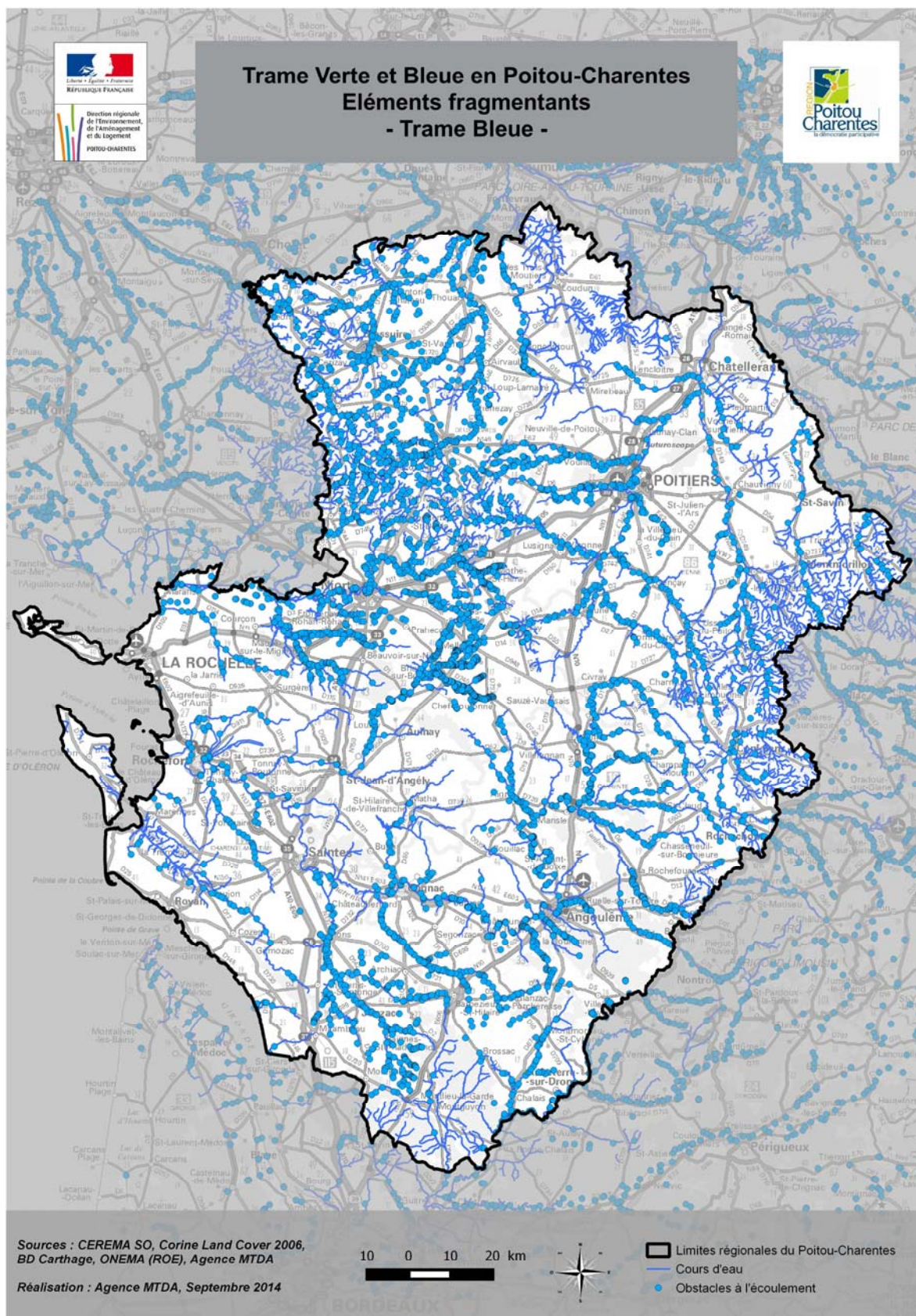
2.5.3.3 LES OBSTACLES A L'ECOULEMENT SUR LES COURS D'EAU

Les obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau ont été identifiés à partir du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) établi par l'ONEMA. Le ROE ne permet pas à lui seul de donner une information exhaustive sur le niveau de franchissabilité des obstacles.

Le choix a été fait de représenter l'ensemble des obstacles identifiés au titre du ROE sans distinction du niveau d'impact sur la continuité piscicole.

Ce référentiel complet sera mis à disposition des collectivités et porteurs de projets, en complément de la cartographie du SRCE approuvé, afin que ceux-ci puissent identifier et qualifier la nature de ces obstacles à une échelle locale.

CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (OBSTACLES A L'ECOULEMENT)



2.5.3.4 LES SECTEURS A ENJEUX POUR ASSURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DES VALLEES

Les principales vallées de Poitou-Charentes constituent des éléments majeurs de la continuité écologique régionale que ce soit pour les espèces strictement inféodées à la rivière mais aussi pour celles inféodées aux zones humides associées, aux ripisylves, voire aux coteaux calcaires ou aux autres milieux caractéristiques de la vallée.

Par ailleurs, ces espaces de vallées constituent historiquement des lieux privilégiés pour l'implantation humaine ; la quasi totalité des villes importantes de notre région englobent ainsi des espaces de vallées dont les fonctions écologiques apparaissent plus ou moins préservées.

Dans ces secteurs, il n'a pas été possible, à l'échelle du 100 000 ème et avec les données disponibles à l'échelle régionale, de préciser précisément des points de conflit potentiel.

Compte tenu de l'importance de ces vallées en matière de continuité écologique, l'atlas au 100 000 ème attire l'attention sur ces secteurs (modification de la couleur des corridors). Pour une bonne prise en compte de ces continuités, il s'agira de vérifier localement si l'urbanisation et les multiples infrastructures qui l'accompagnent préservent les principales continuités écologiques le long de la vallée.

2.5.3.5 LES POINTS/ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

Les points ou zones de conflit potentiel représentés résultent d'un croisement « automatique » entre les zones urbanisées et les infrastructures linéaires de transport principales d'une part, et les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors linéaires). Il s'agit de zones de rupture potentielle des connectivités écologiques, identifiables à l'échelle régionale.

Cette modélisation a été ajustée par la connaissance des partenaires ayant participé aux divers groupes de travail.

En ce qui concerne les ouvrages d'Art sur les principales infrastructures, il n'existe pas de référentiel régional relatif à leur éventuelle transparence écologique.

Ces points, identifiés à l'échelle régionale, justifient d'une vérification locale afin de confirmer ou d'infirmier localement d'existence d'un point de conflit.

Il convient de souligner que cette identification est loin d'être exhaustive car fondée sur les seules infrastructures linéaires de transport principales ; en particulier, elle ne prend pas en compte les éventuelles ruptures de continuités à l'intérieur des réservoirs de biodiversité, secteurs où la sensibilité des espèces peut se révéler importante.

2.5.4 LA REPRESENTATION DES ELEMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANT

LEGENDE DES ELEMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS SUR LES CARTES AU 1/100 000^{EME}



Certaines infrastructures linéaires de transport de la région sont équipées d'aménagements permettant de restaurer les continuités écologiques. Les services régionaux des routes (DIR Atlantique), les concessionnaires et exploitants d'autoroutes et LGV (ASF-Vinci, Cofiroute, LISEA) ont été consultés afin de réunir des informations sur les passages à faune existants.


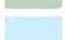
Un symbole différent permet de distinguer les éléments potentiellement reconnectant pour la grande faune de ceux qui ne seraient efficaces que pour tout ou partie de la petite faune. Des vérifications de terrain sont toutefois nécessaires afin d'analyser la fonctionnalité de chacun de ces ouvrages.

En dehors du cas particulier du chantier de la LGV-SEA pour lequel une information exhaustive existe, il convient de souligner que la connaissance de ces éléments de reconnections écologiques est actuellement très parcellaire au niveau régional (données non recueillies ou non centralisées par les gestionnaires d'infrastructures).

Au fur et à mesure des acquisitions de connaissance (par exemple lors de la réalisation d'études sur le réseau routier national), les données seront mises à disposition des acteurs locaux sur le site internet dédié au SRCE.

2.5.5 LA REPRESENTATION DES AUTRES ELEMENTS

LEGENDE DES AUTRES ELEMENTS SUR LES CARTES AU 1/100 000^{EME}

AUTRES ÉLÉMENTS	
	Limites de la région
	Limites des départements
	Limites des communes
	Zones urbanisées
	Zones agricoles
	Zones forestières
	Surfaces en eau

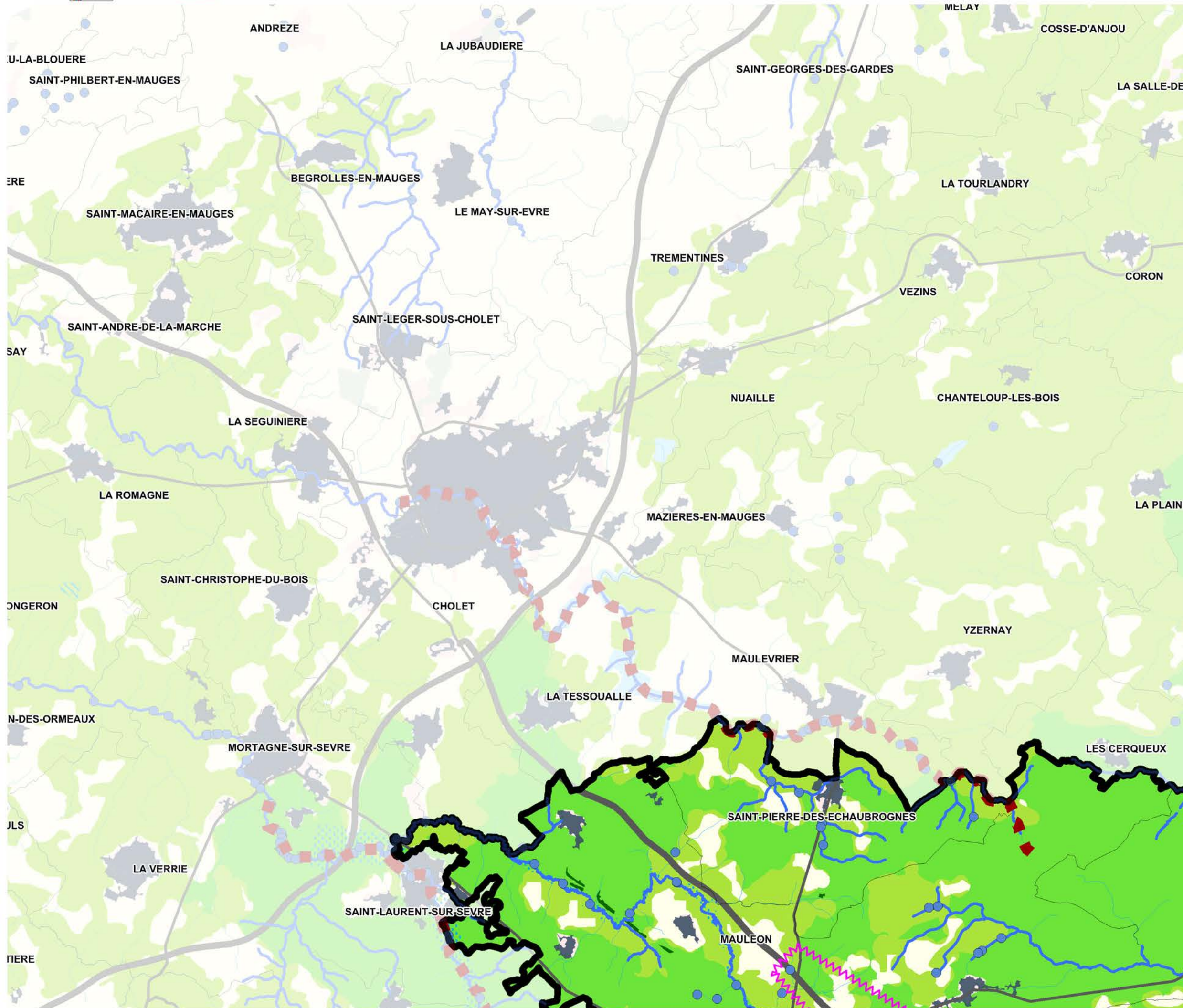
Les orientations nationales préconisent de ne pas laisser de zones blanches sur le fond cartographique. De fait, tous les espaces hors réservoirs et hors corridors peuvent contribuer aux continuités écologiques.

Pour favoriser l'interprétation, un fond constitué d'un nombre limité d'éléments de l'occupation du sol régionale est représenté (Corine Land Cover 2006).

Il s'agit des autres zones agricoles, forestières, ou bien en eau.

Enfin, le tracé des limites communales et les noms des communes figurent sur les cartes comme éléments de repérage.

3 CARTOGRAPHIE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE A L'ECHELLE 1/100 000



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

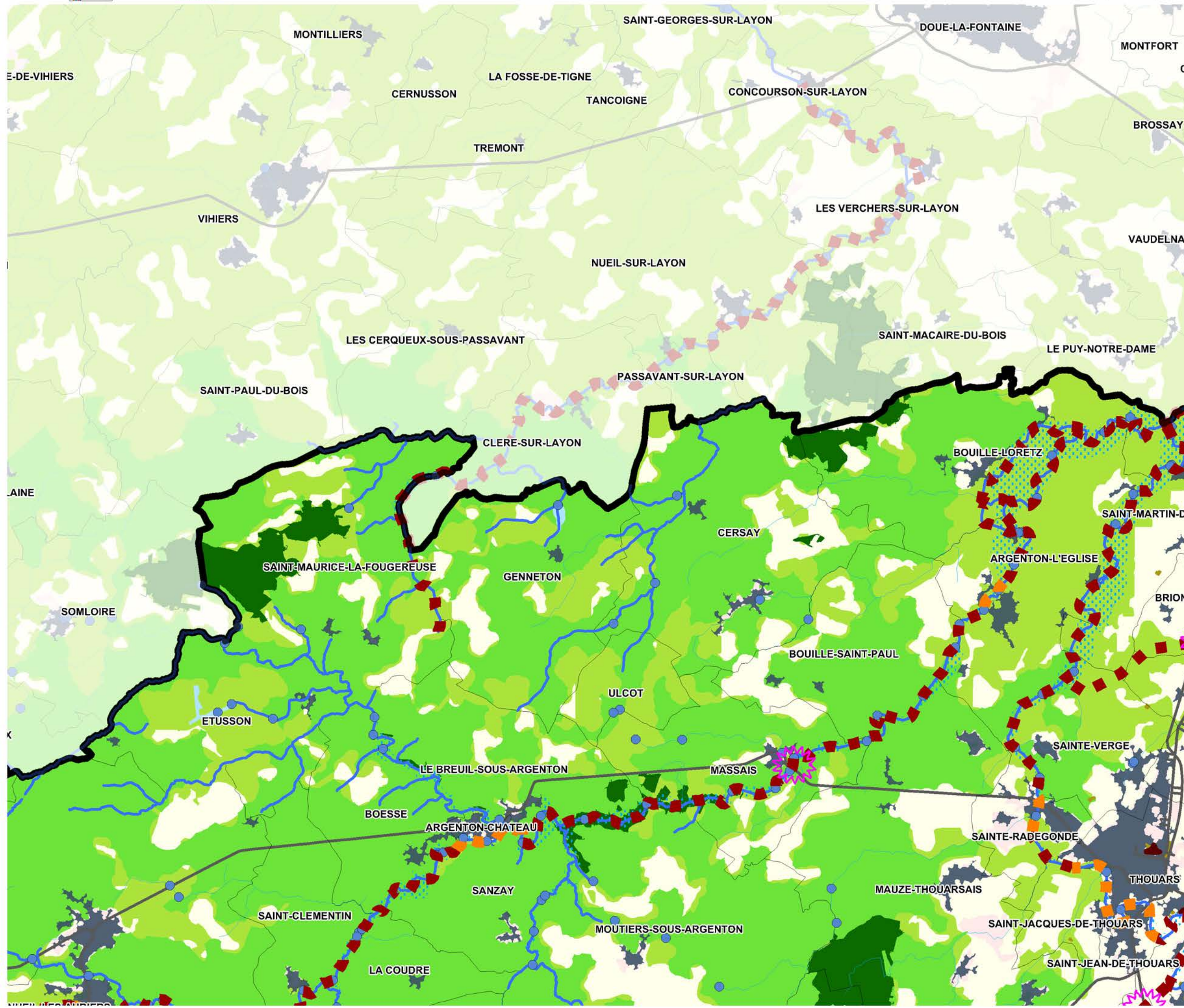
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE®) (IGN - Union européenne, SCoS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Colloin® - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

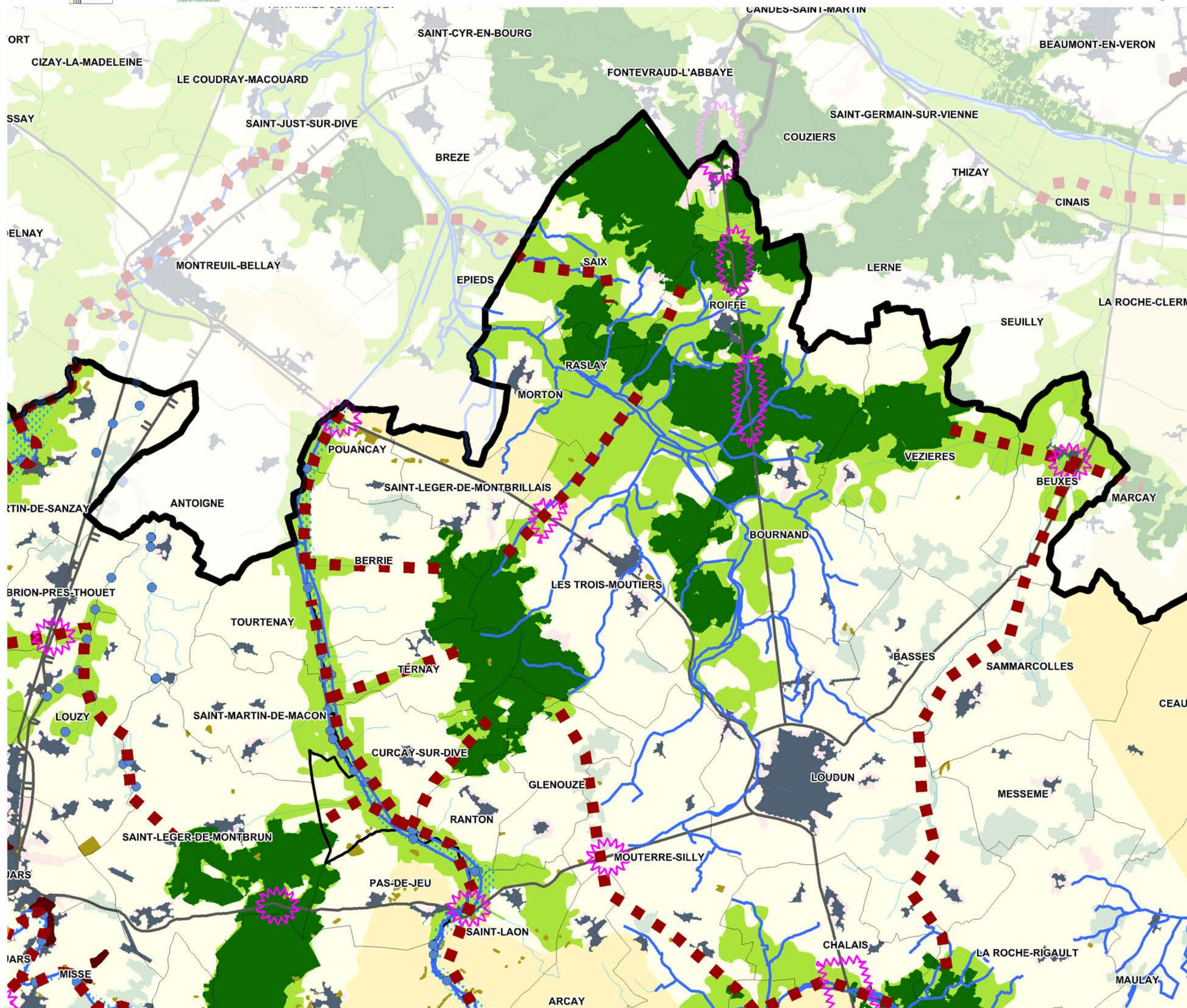
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE® (IGN - Union européenne), SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotraitement - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

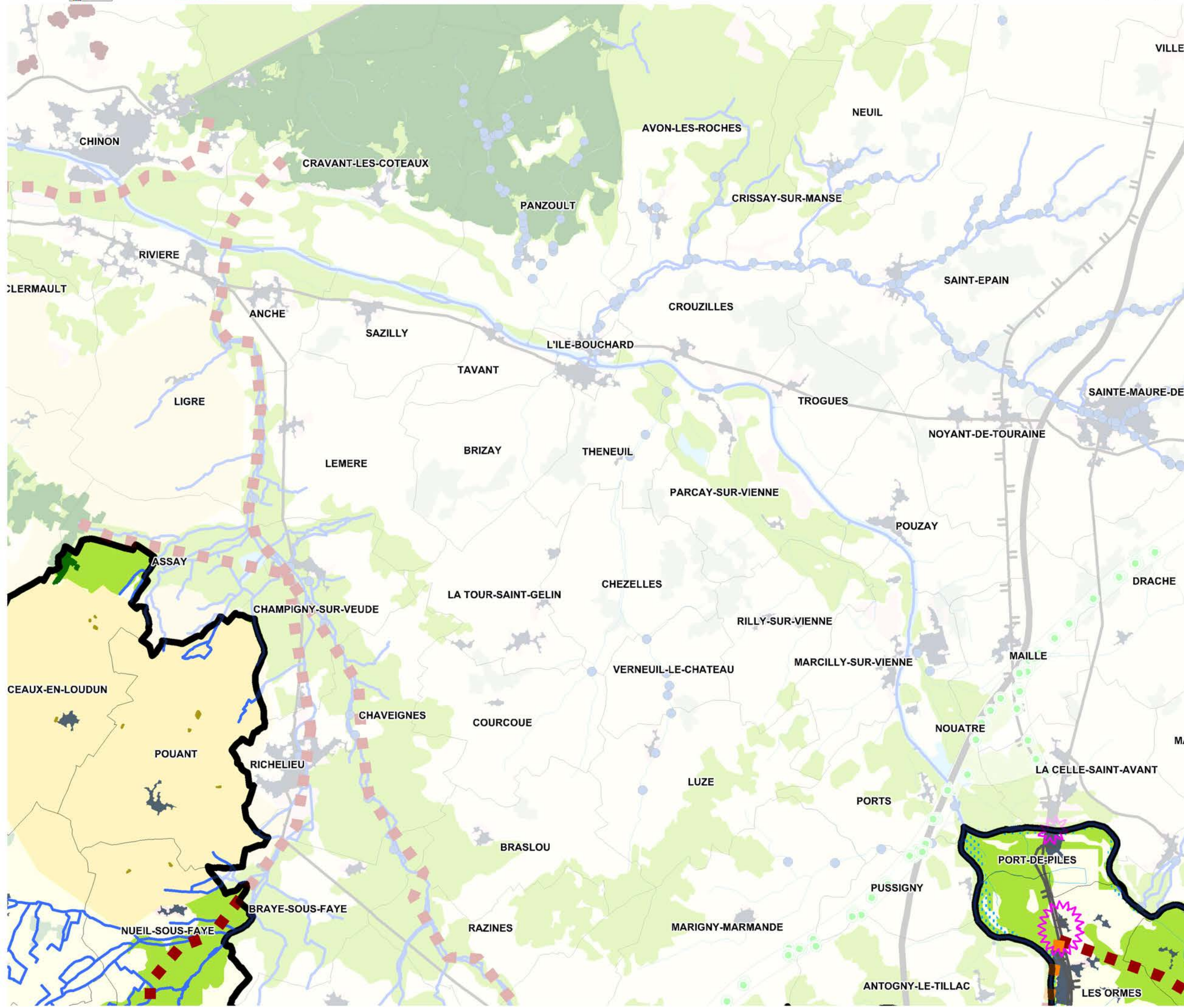
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE®) (IGN - Union européenne, SCoS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Colloin - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

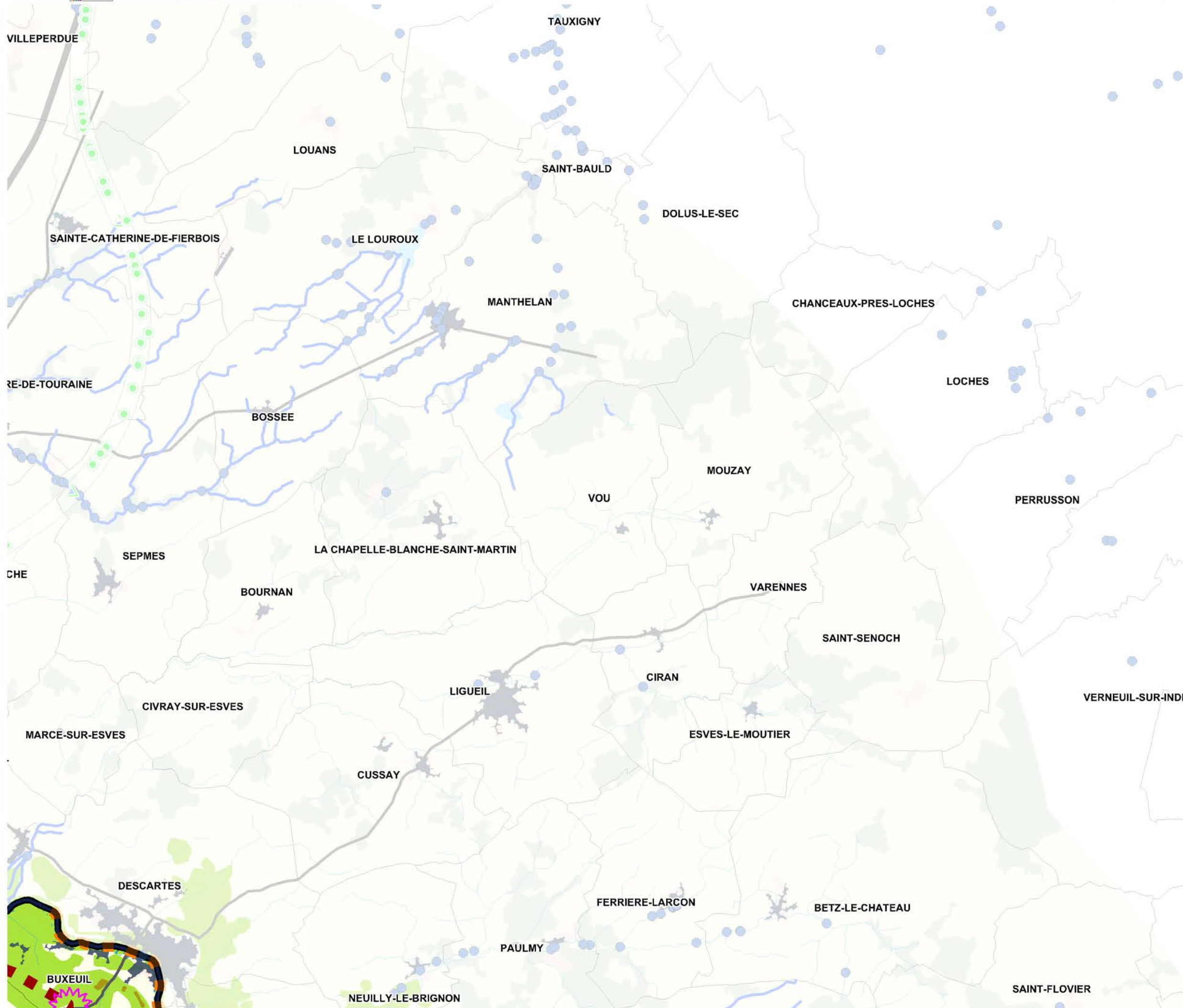
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE® (IGN - Union européenne), SCoS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collonville - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

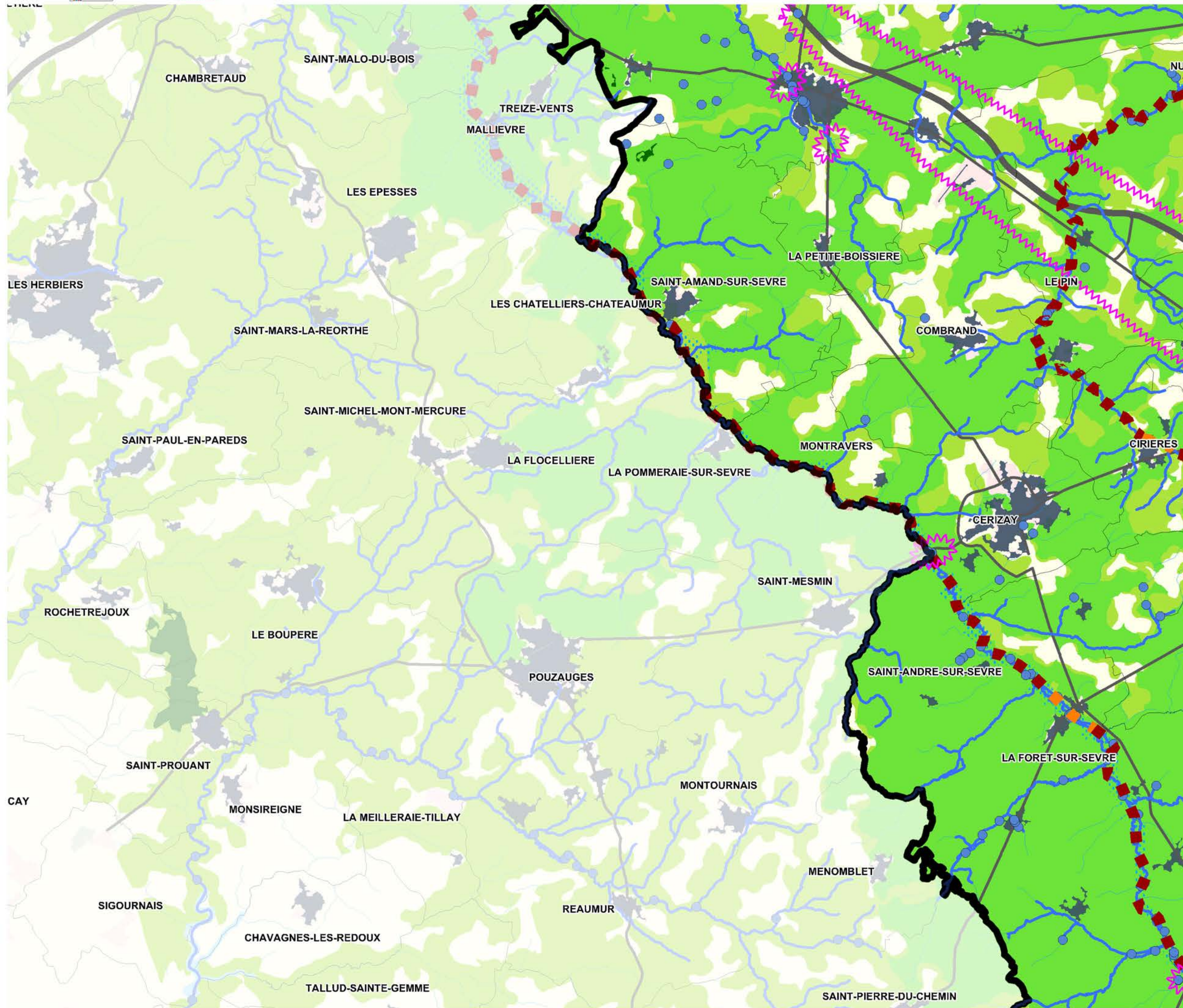
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotrimite - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

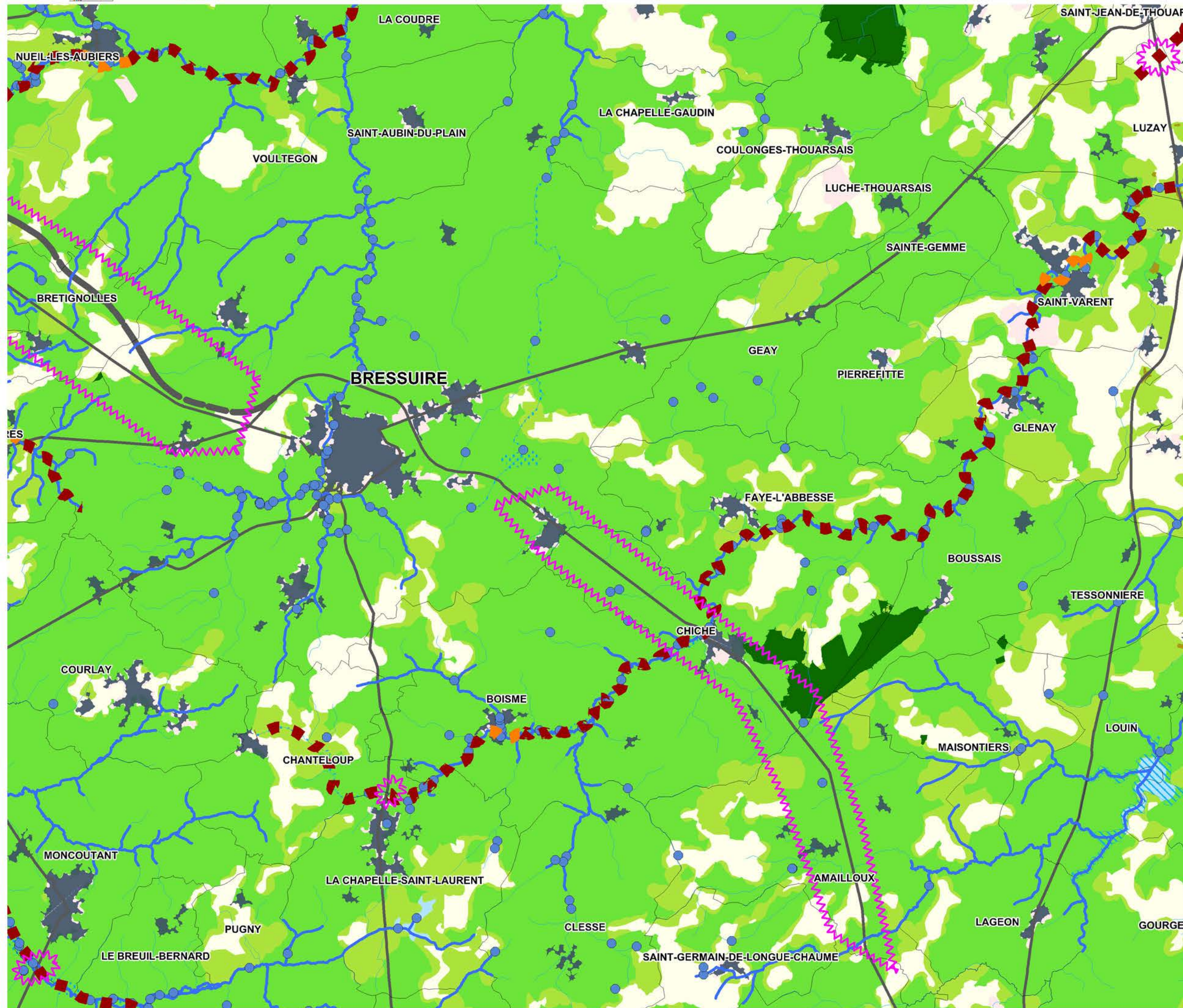
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE®) (IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotrimite - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

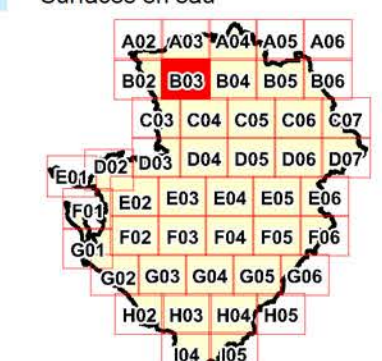
- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

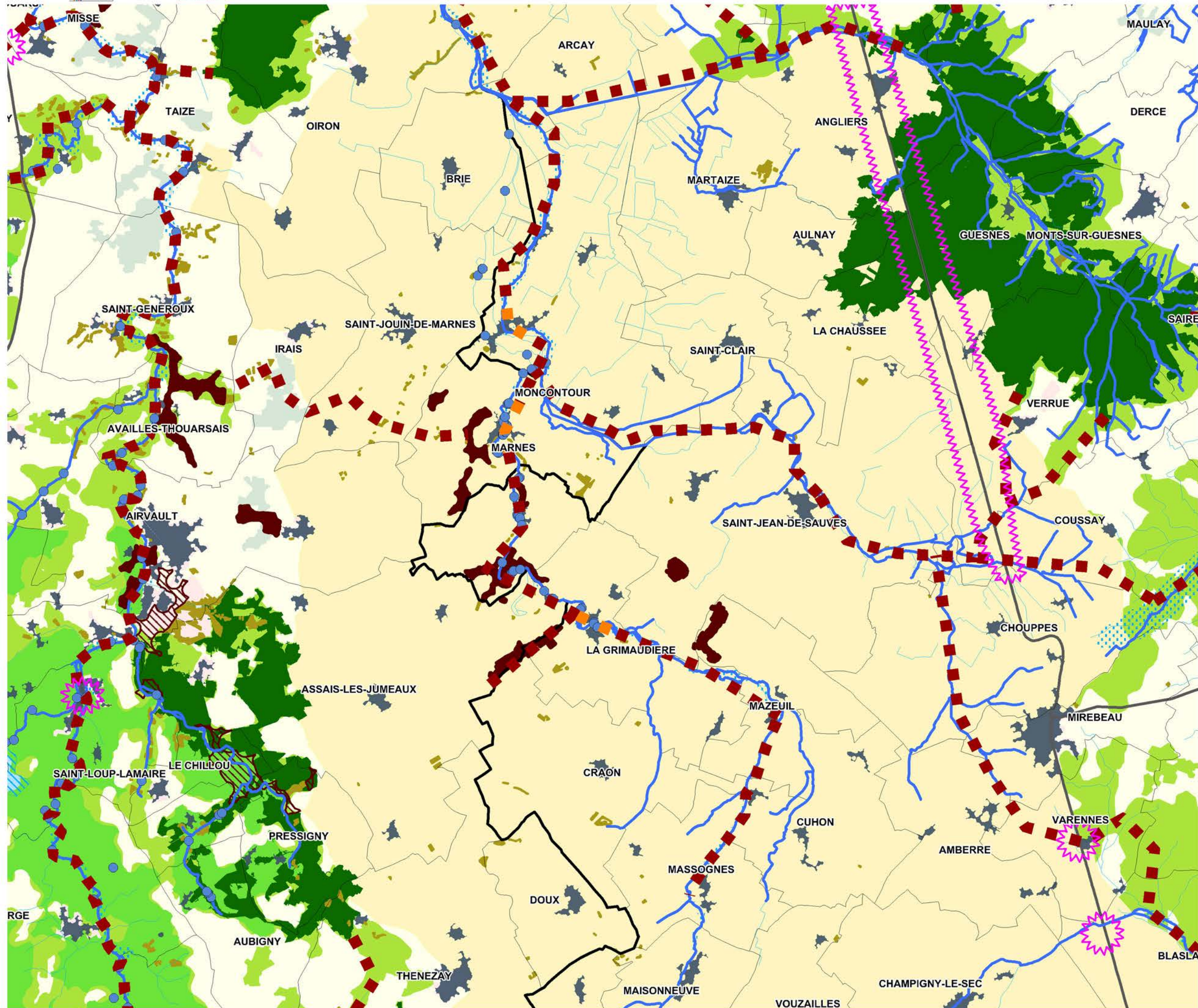
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau



Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

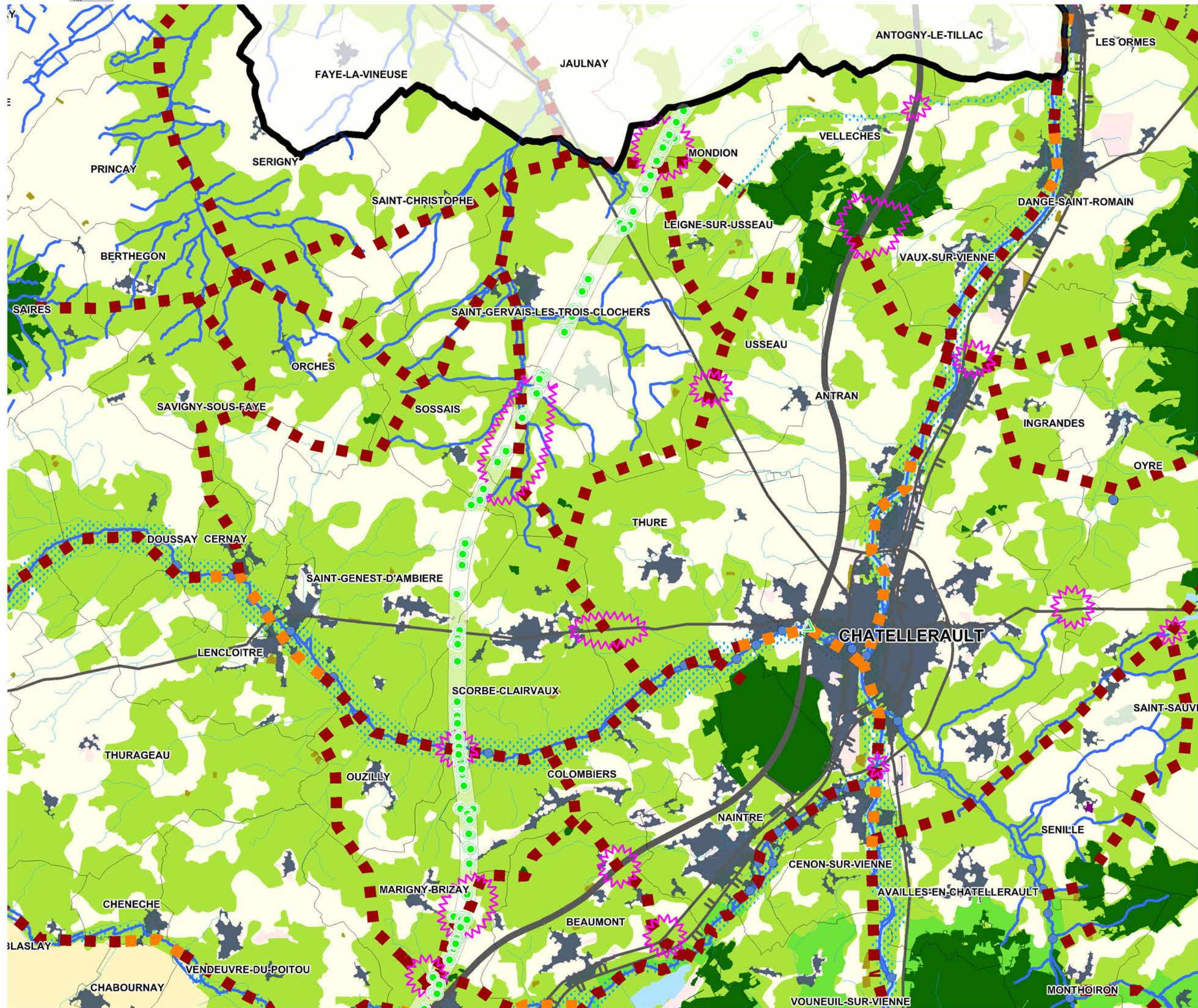
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroite - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

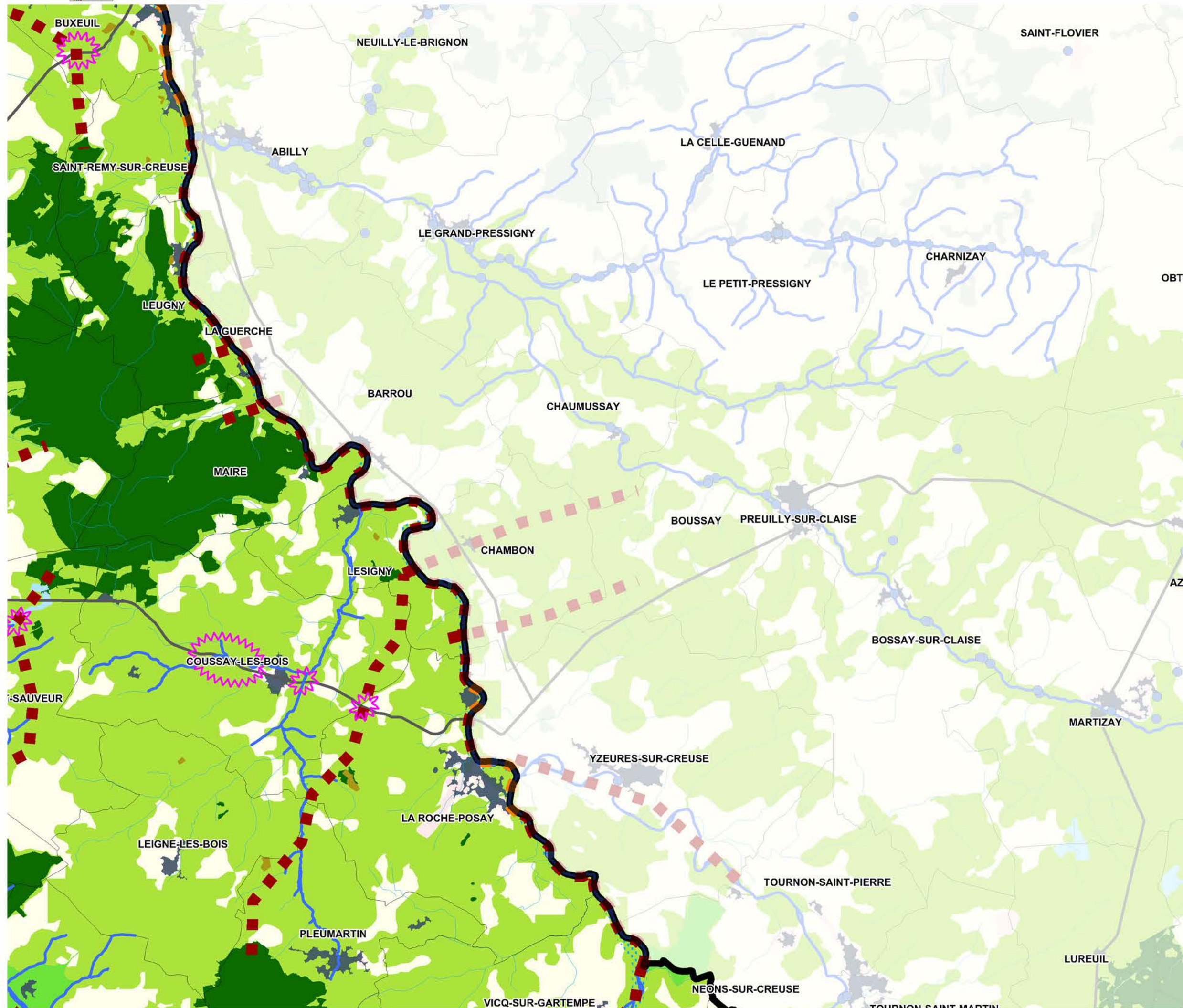
Legend for map symbols:

- Blue line: Composante bleue régionale
- Red dashed line: Corridors d'importance régionale
- Green dashed line: Zone de corridors diffus
- Blue circle: Grande faune
- Green circle: Petite faune
- Black line: Limites de la région
- Grey line: Limites des départements
- Thin grey line: Limites des communes
- Dark grey: Zones urbanisées denses
- Light grey: Zones agricoles
- Light green: Zones forestières
- Light blue: Surfaces en eau

Footnote: *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Footnote: Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

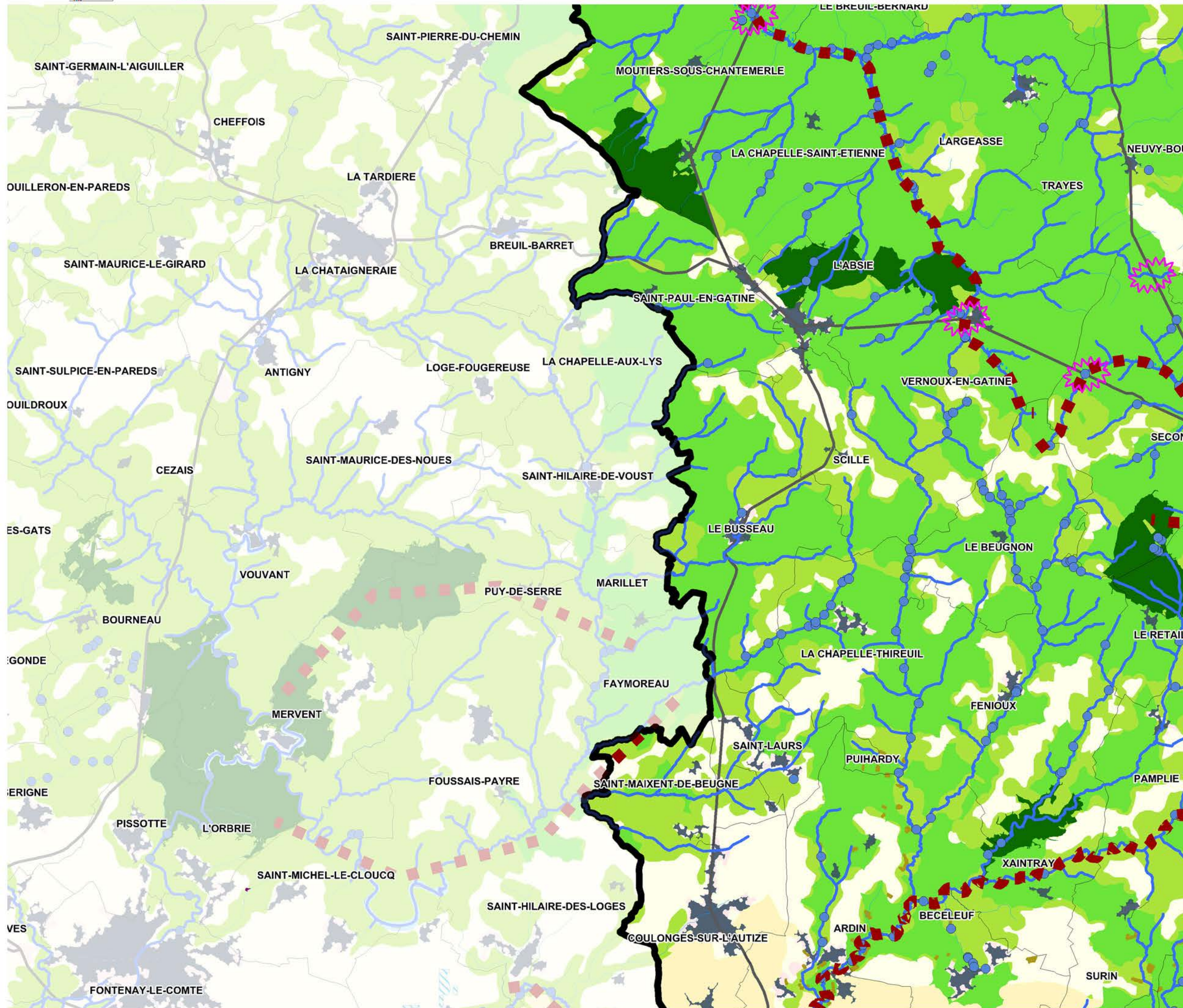
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C02	C03	C04	C05	C06	C07
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E02	E03	E04	E05	E06	
F02	F03	F04	F05	F06	
G02	G03	G04	G05	G06	
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

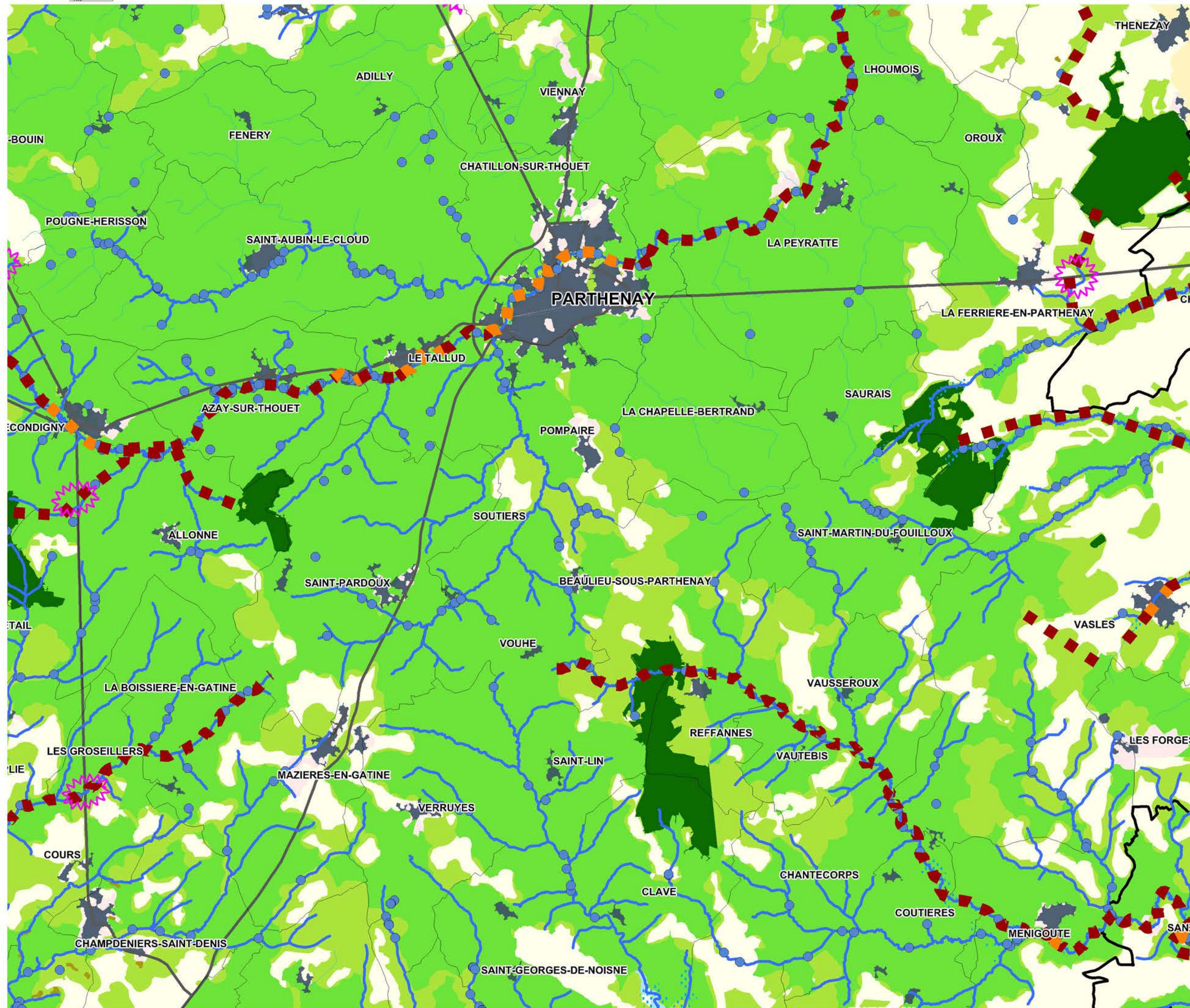
Legend for map elements:

- ▲ Grande faune
- Petite faune
- ~ Limites de la région
- ~ Limites des départements
- ~ Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Footnote: *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Footnote: Sources : BD TOPO © IGN - BD CARTHAGE © IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotirooute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

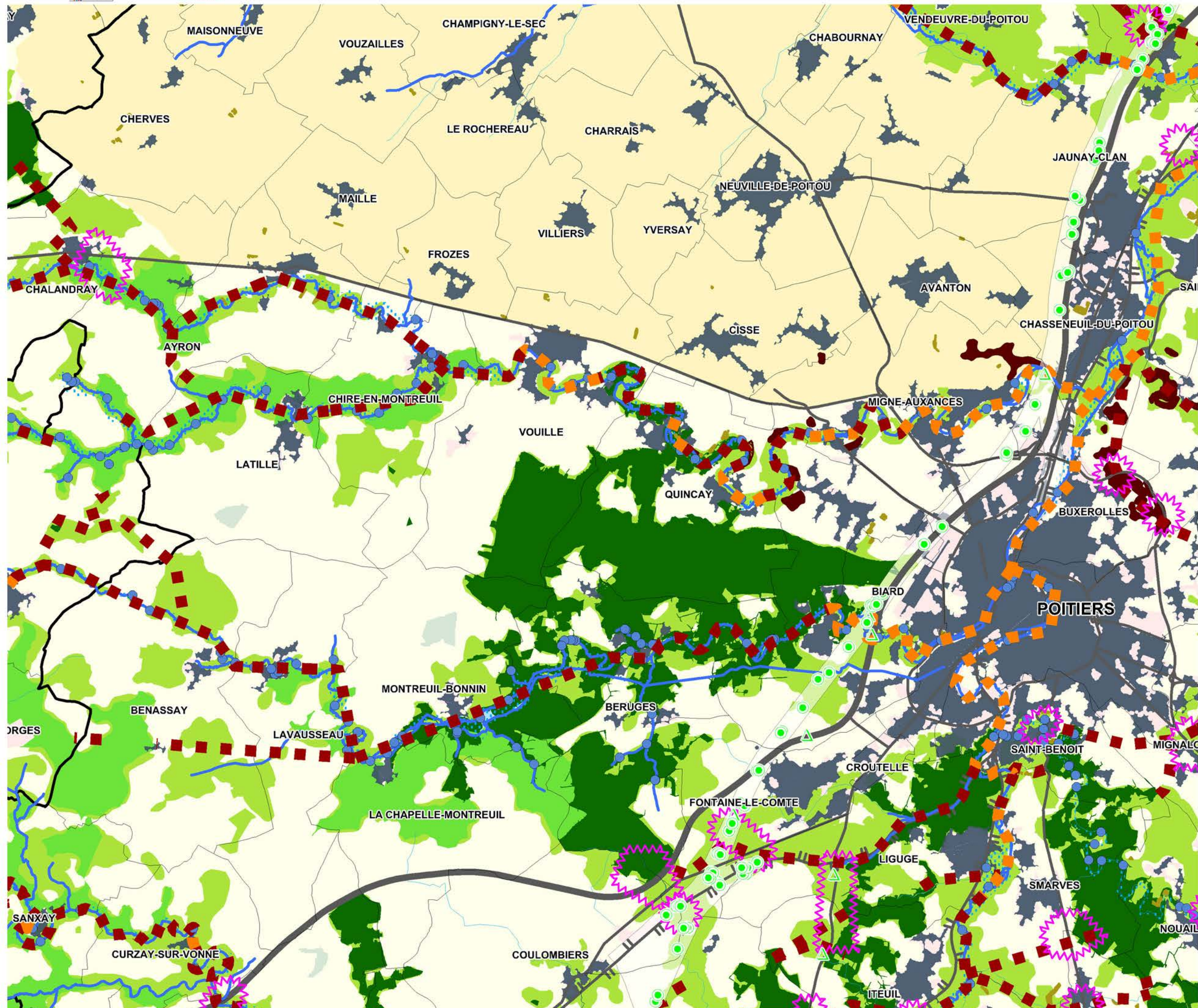
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifortis - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

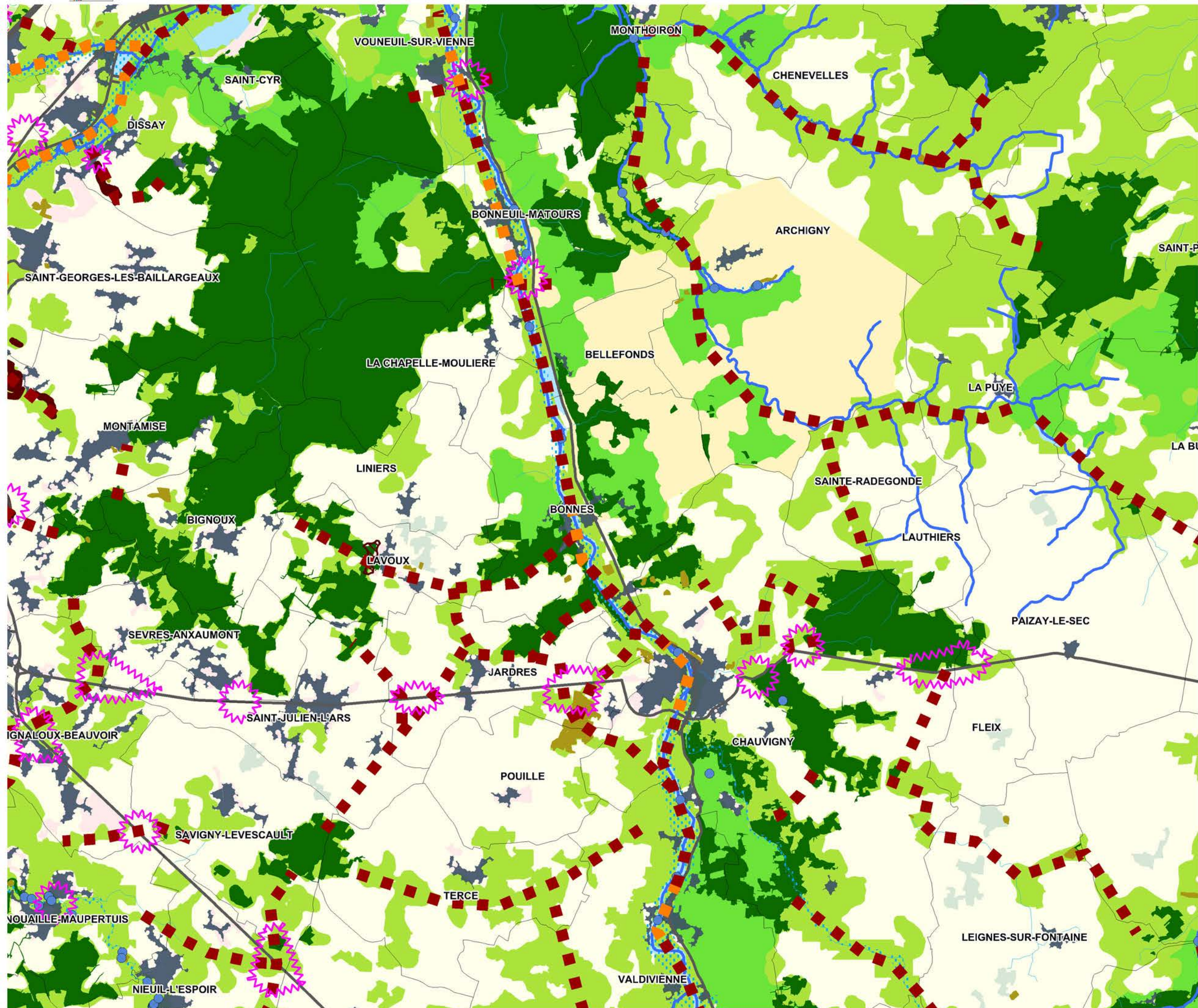
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifort - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

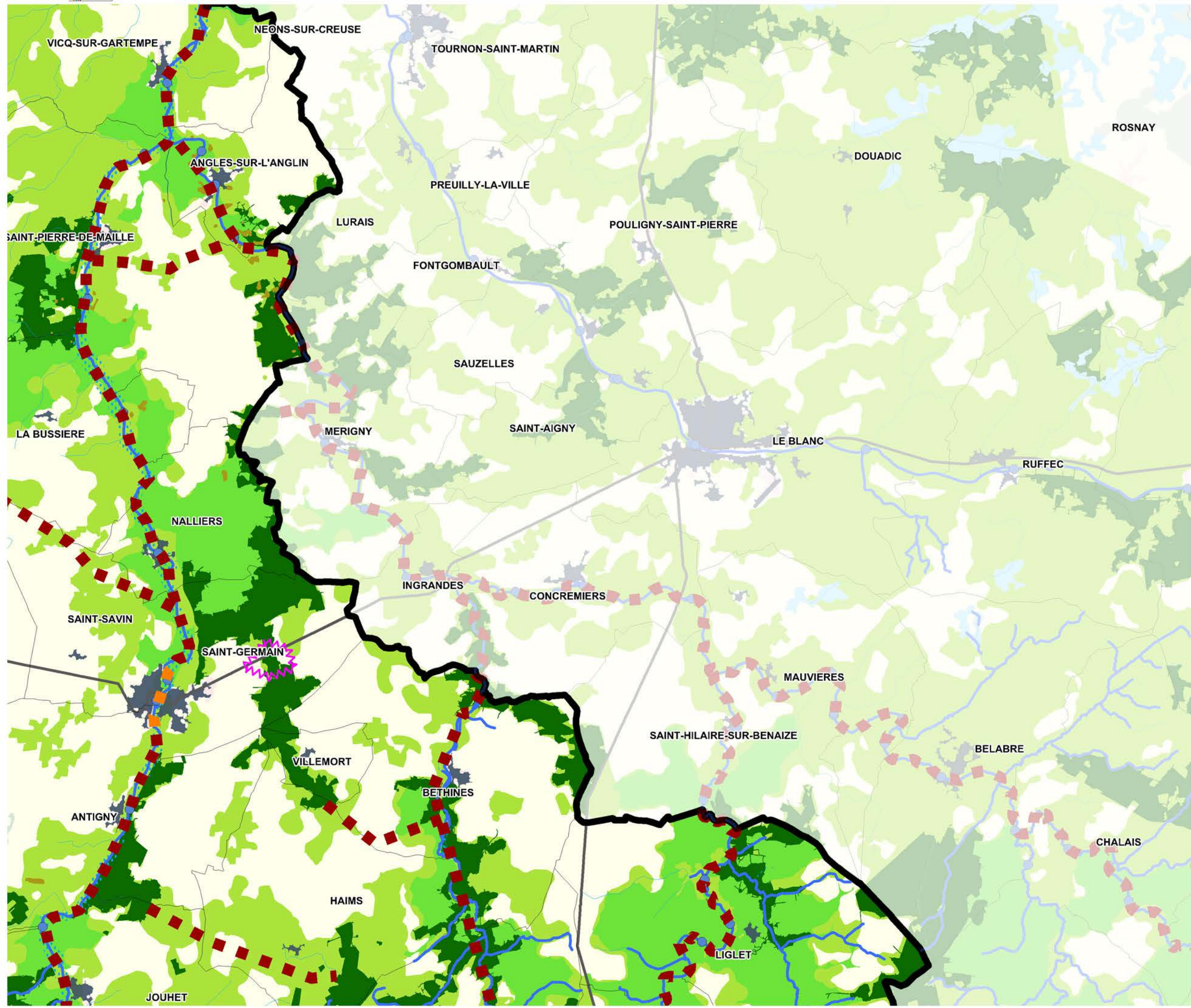
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

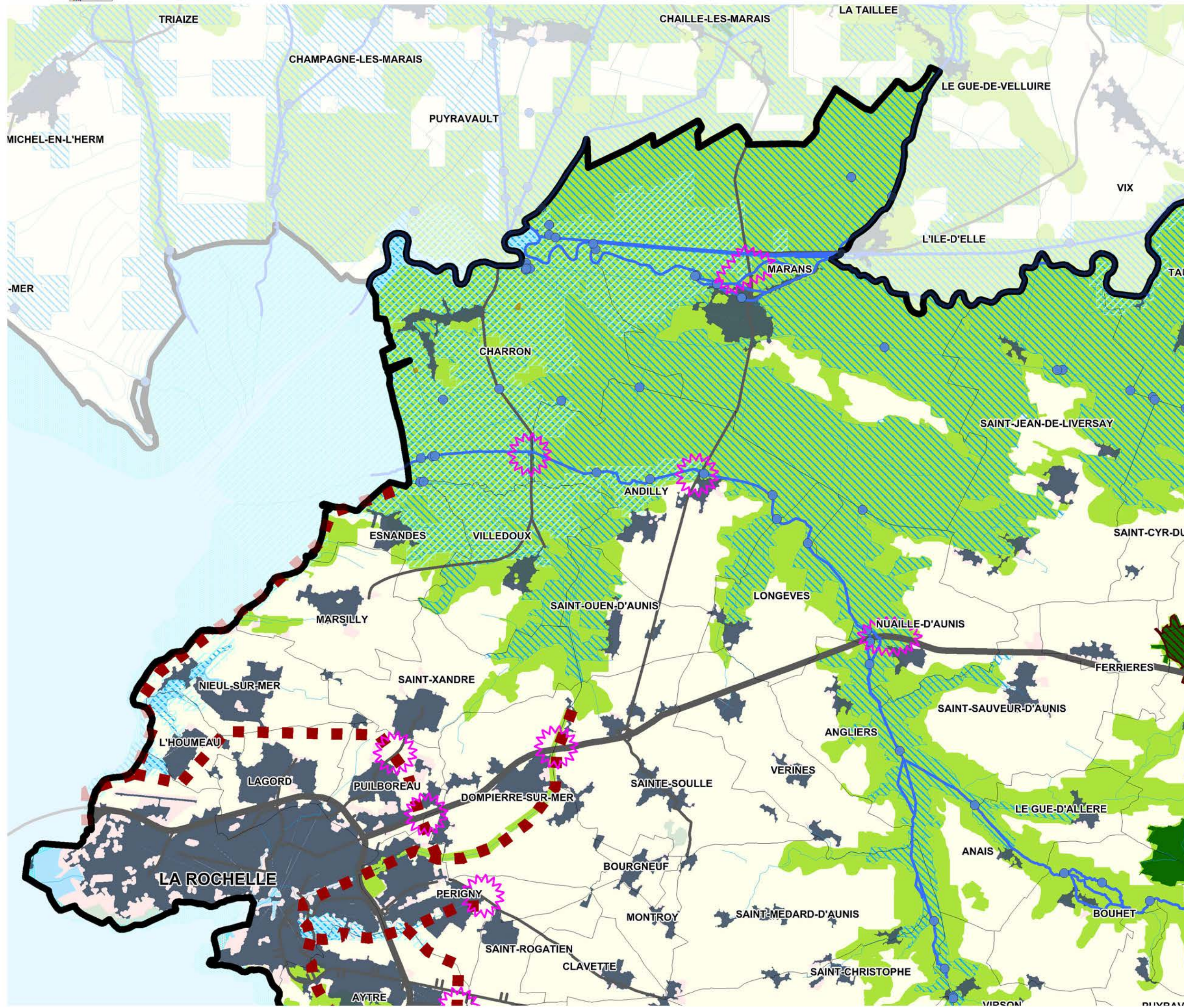
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

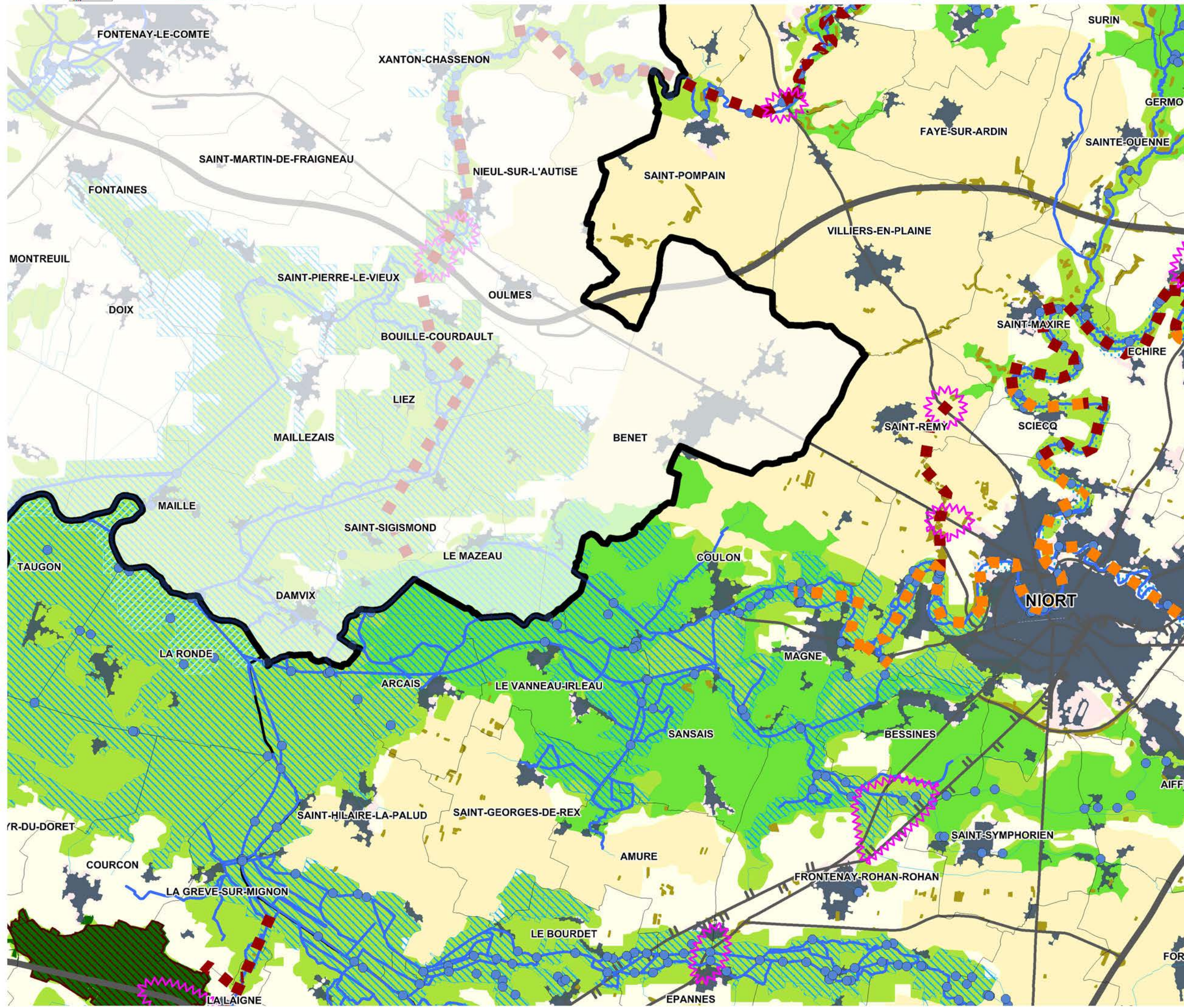
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06		
B02	B03	B04	B05	B06		
C03	C04	C05	C06	C07		
D01	D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06	
F01	F02	F03	F04	F05	F06	
G01	G02	G03	G04	G05	G06	
H02	H03	H04	H05			
I04	I05					

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

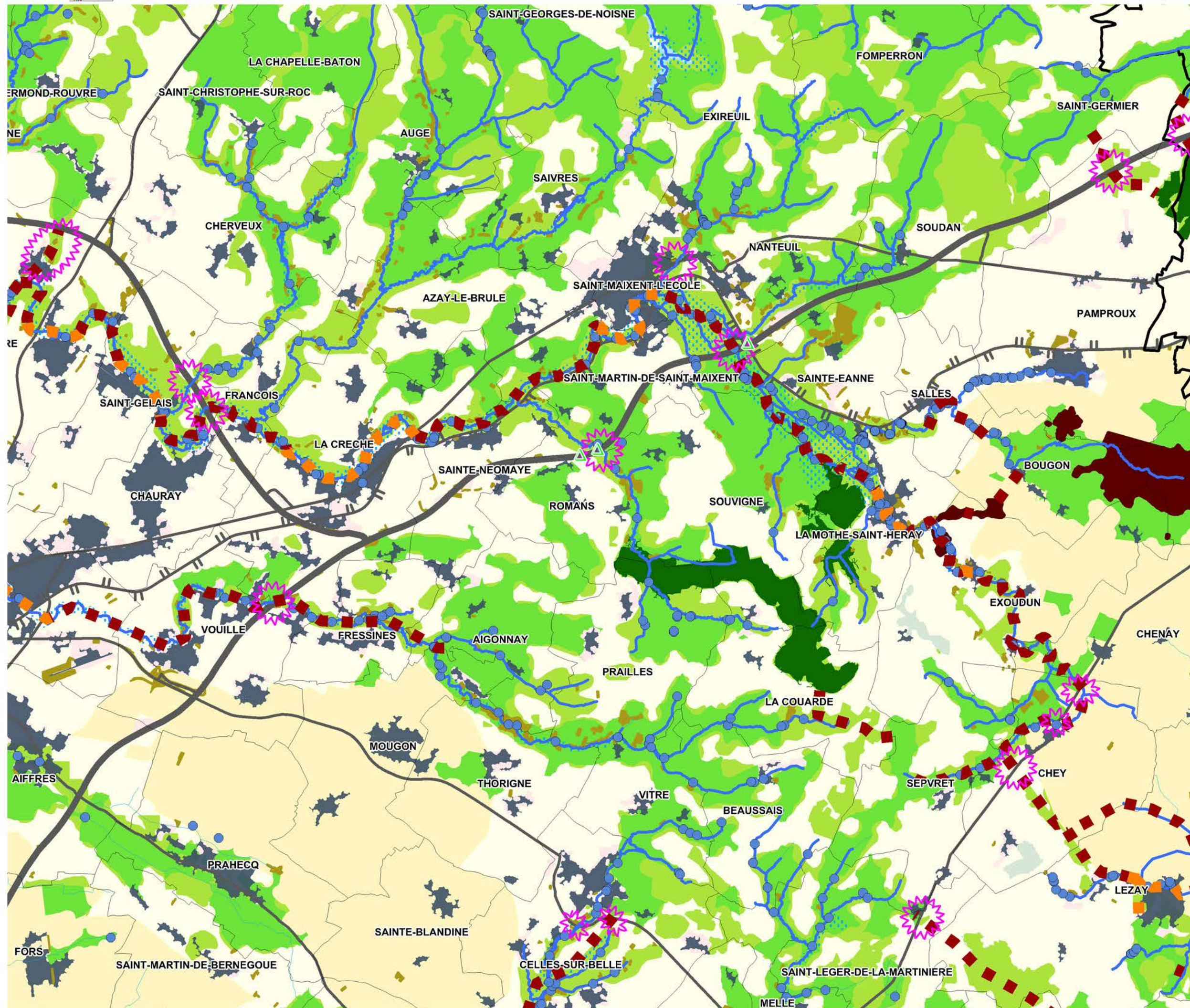
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinville - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Legend for Grid Reference:

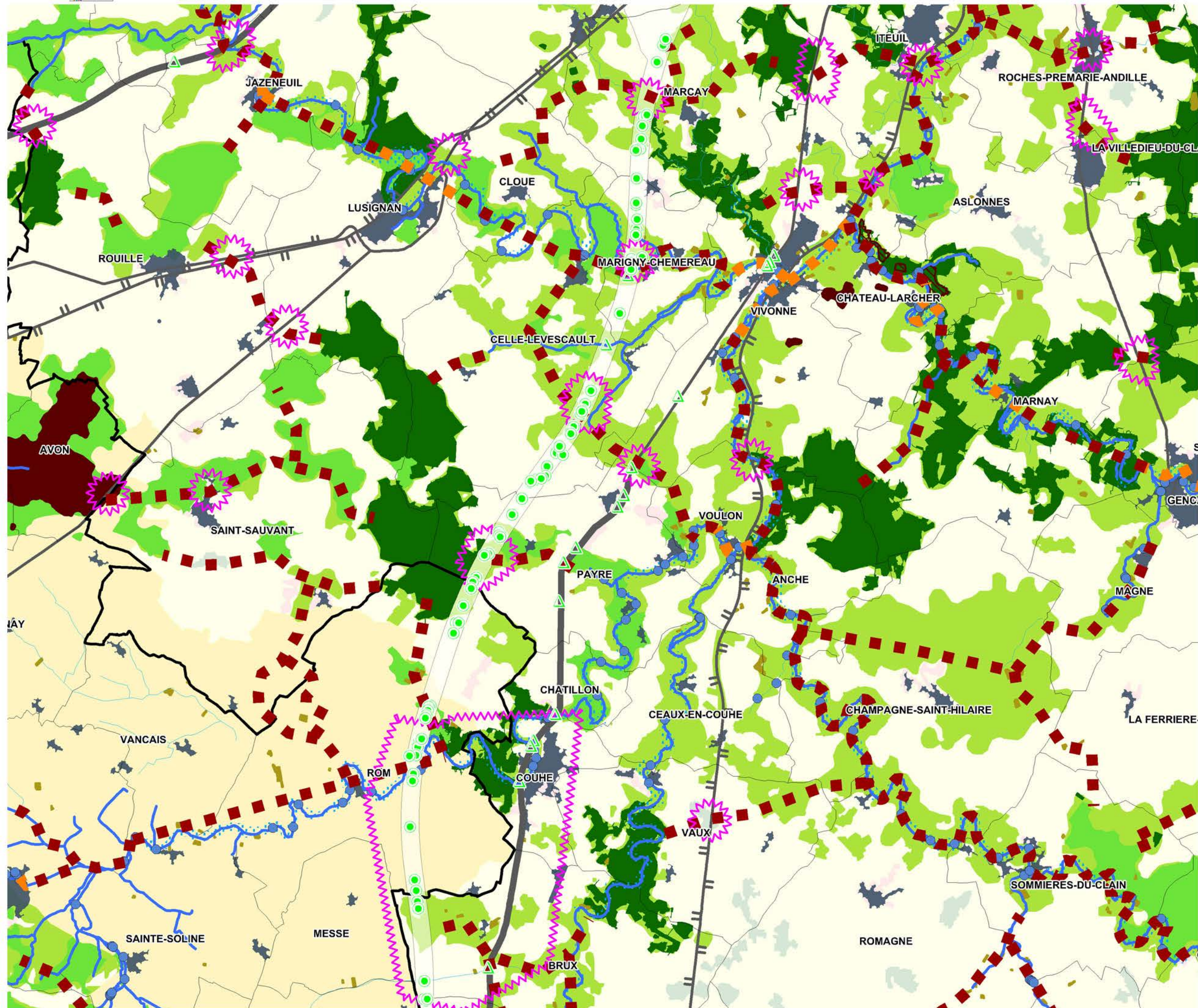
- A02, A03, A04, A05, A06
- B02, B03, B04, B05, B06
- C03, C04, C05, C06, C07
- D02, D03, D04, D05, D06, D07
- E01, E02, E03, E04, E05, E06
- F01, F02, F03, F04, F05, F06
- G01, G02, G03, G04, G05, G06
- H02, H03, H04, H05
- I04, I05

Notes:

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinore - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

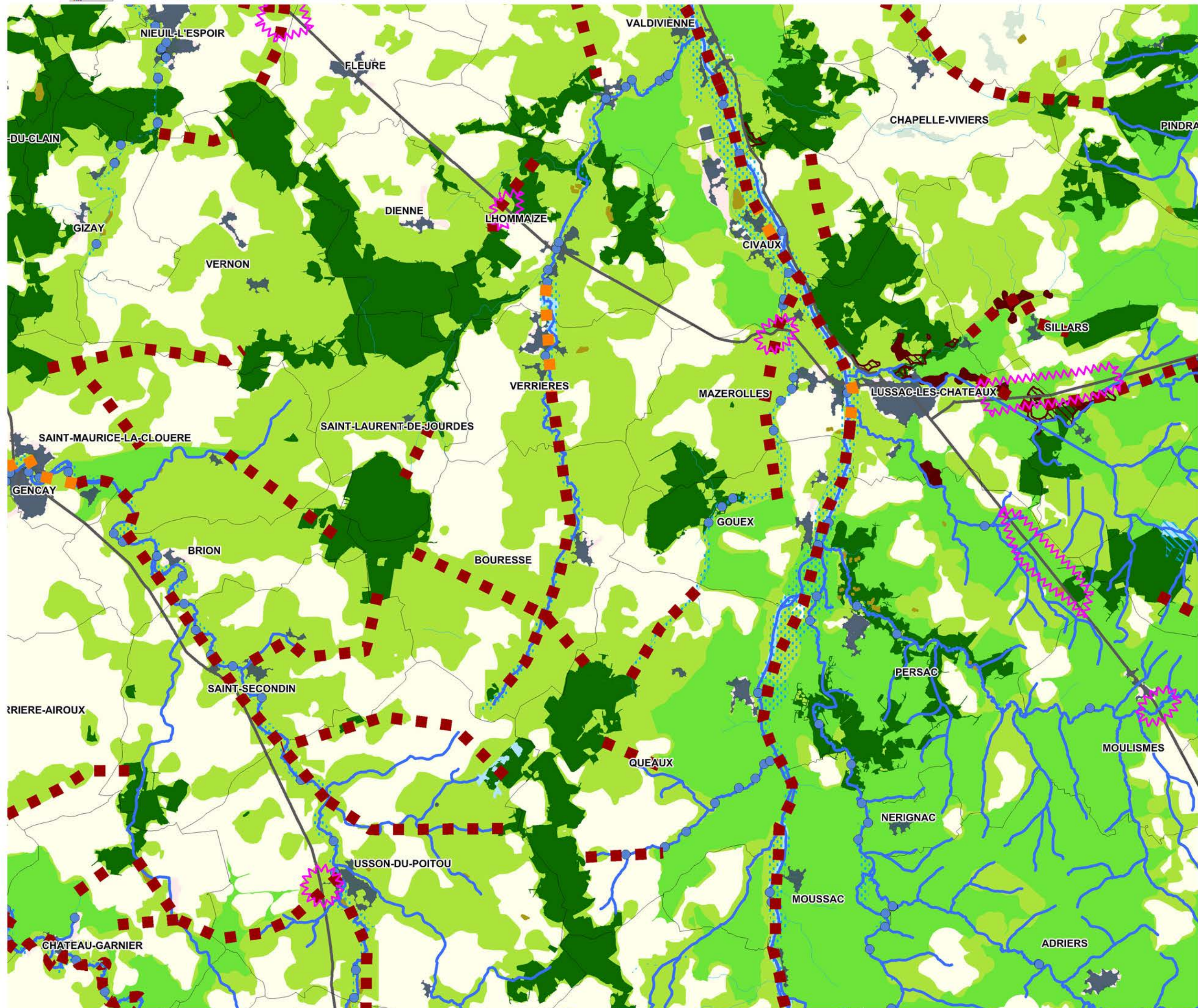
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifort - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

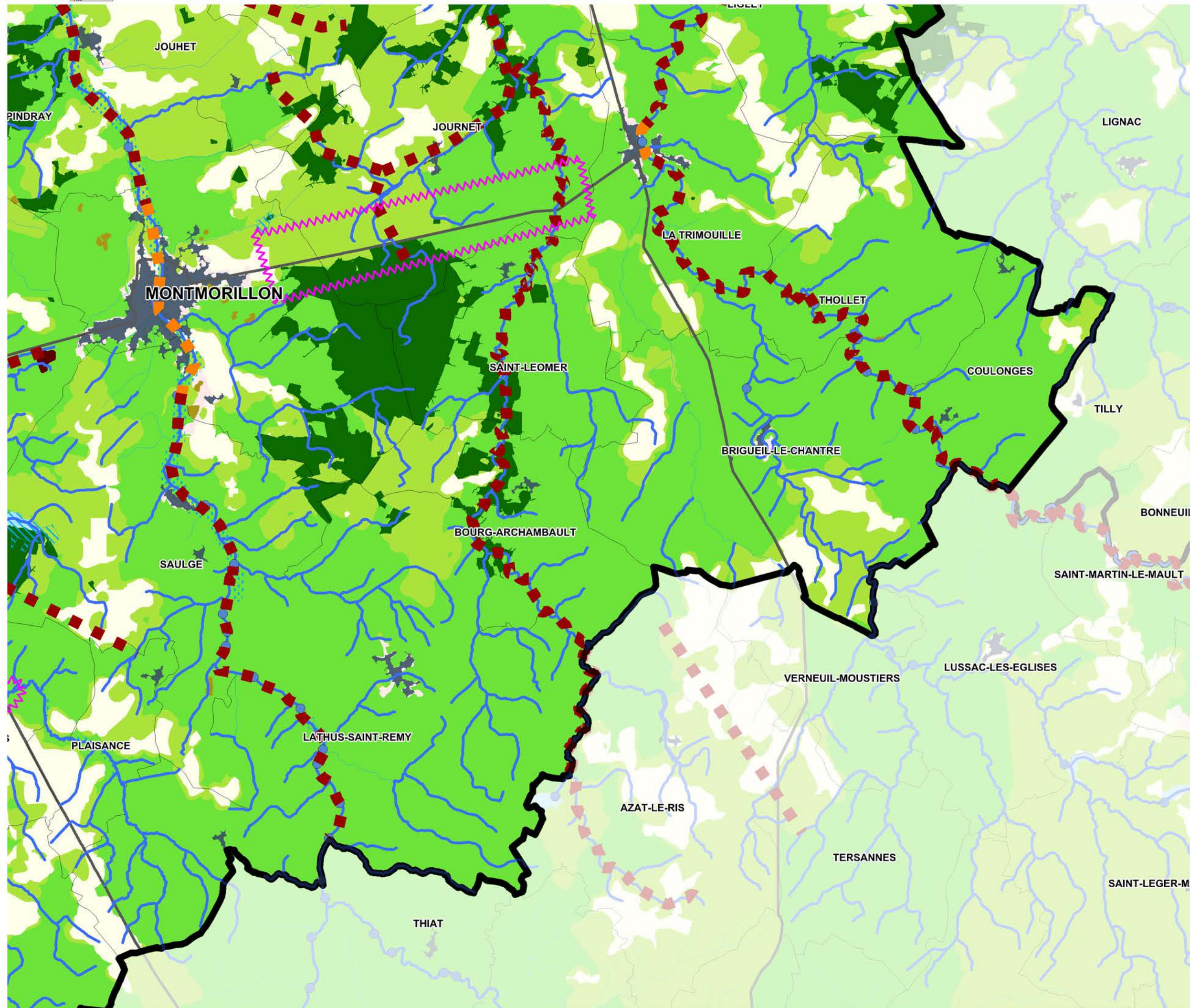
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

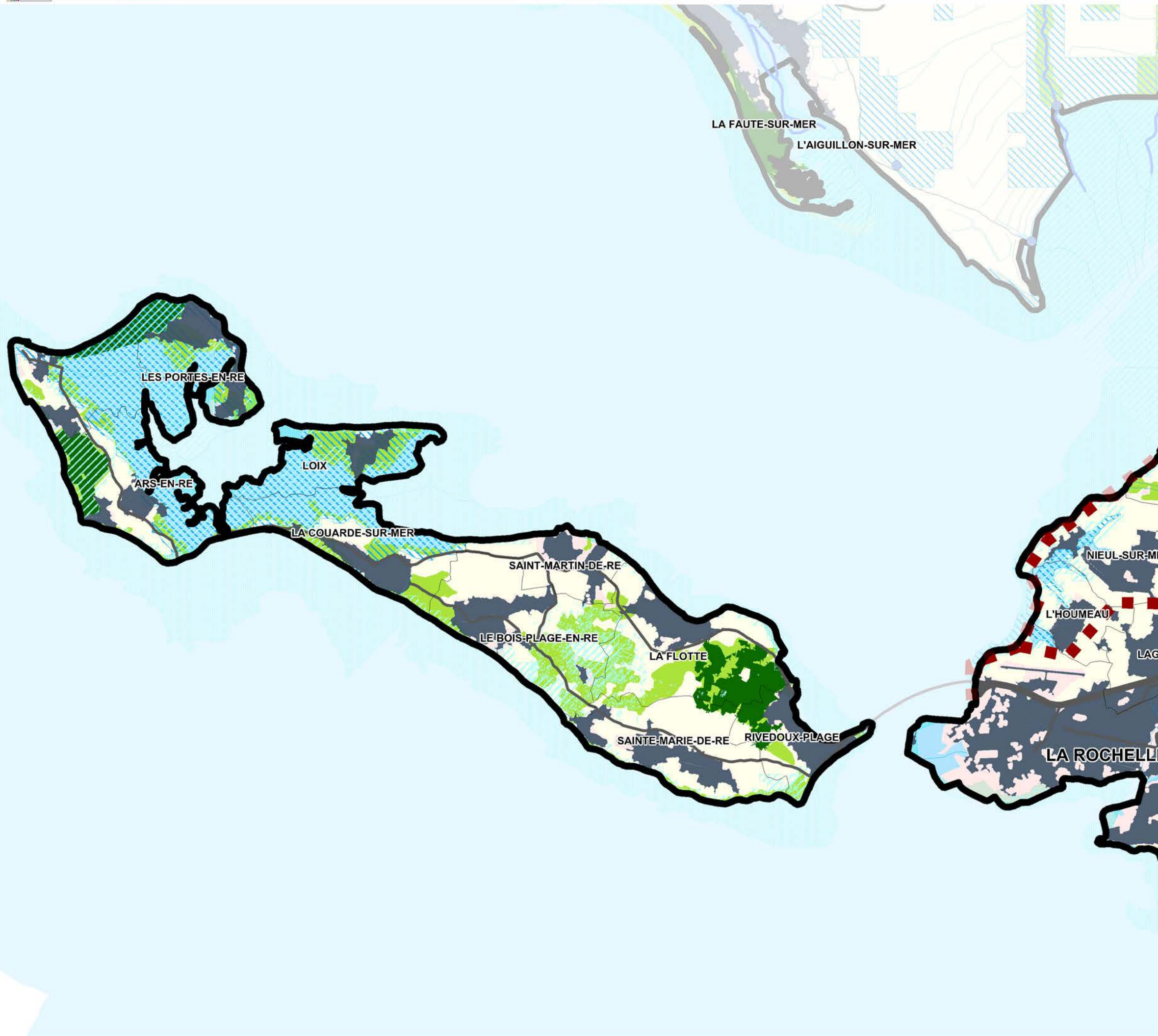
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMI - Collinville - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

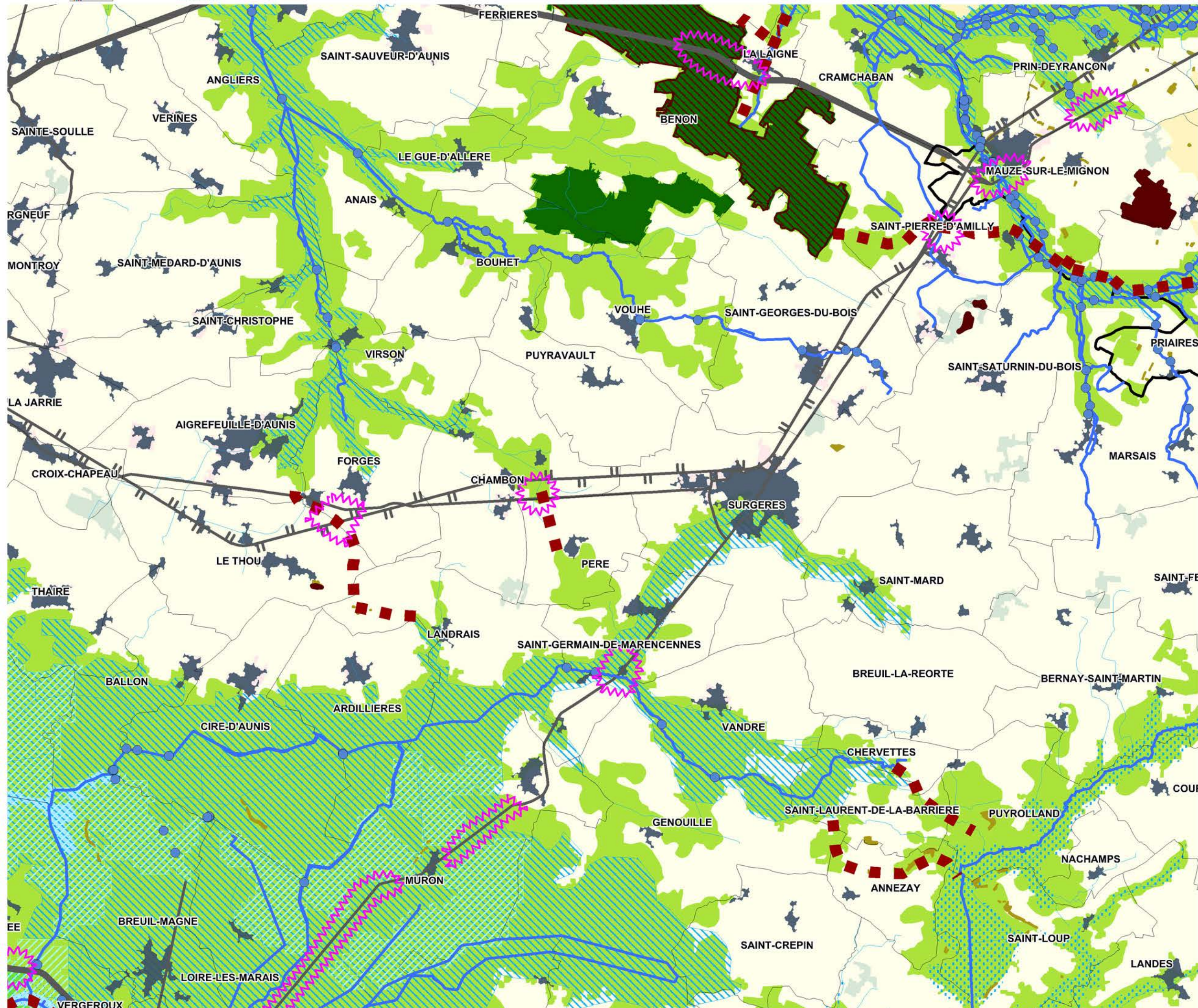
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifort - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

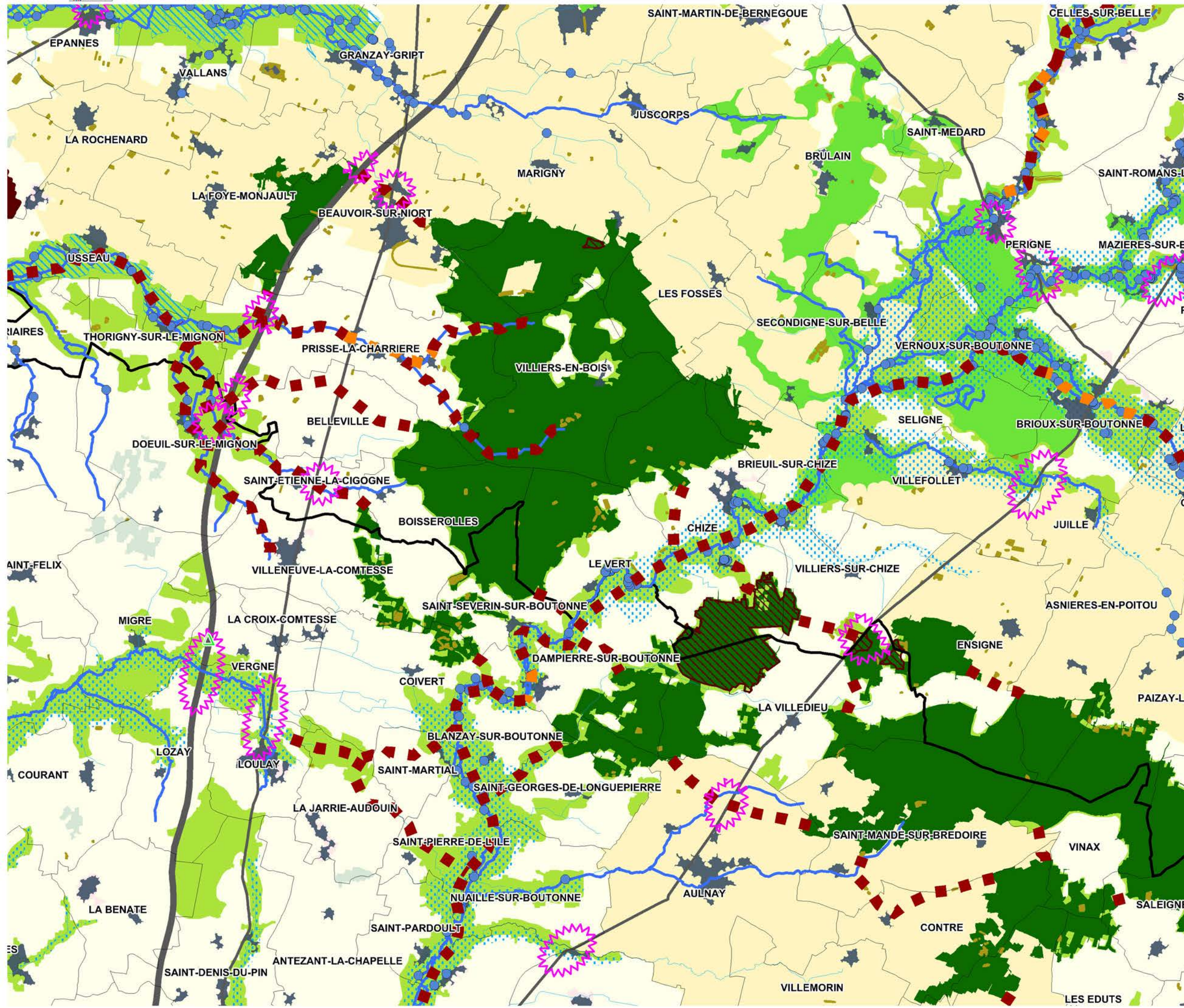
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOP00 © IGN - BD CARTHAGE © IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinville - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

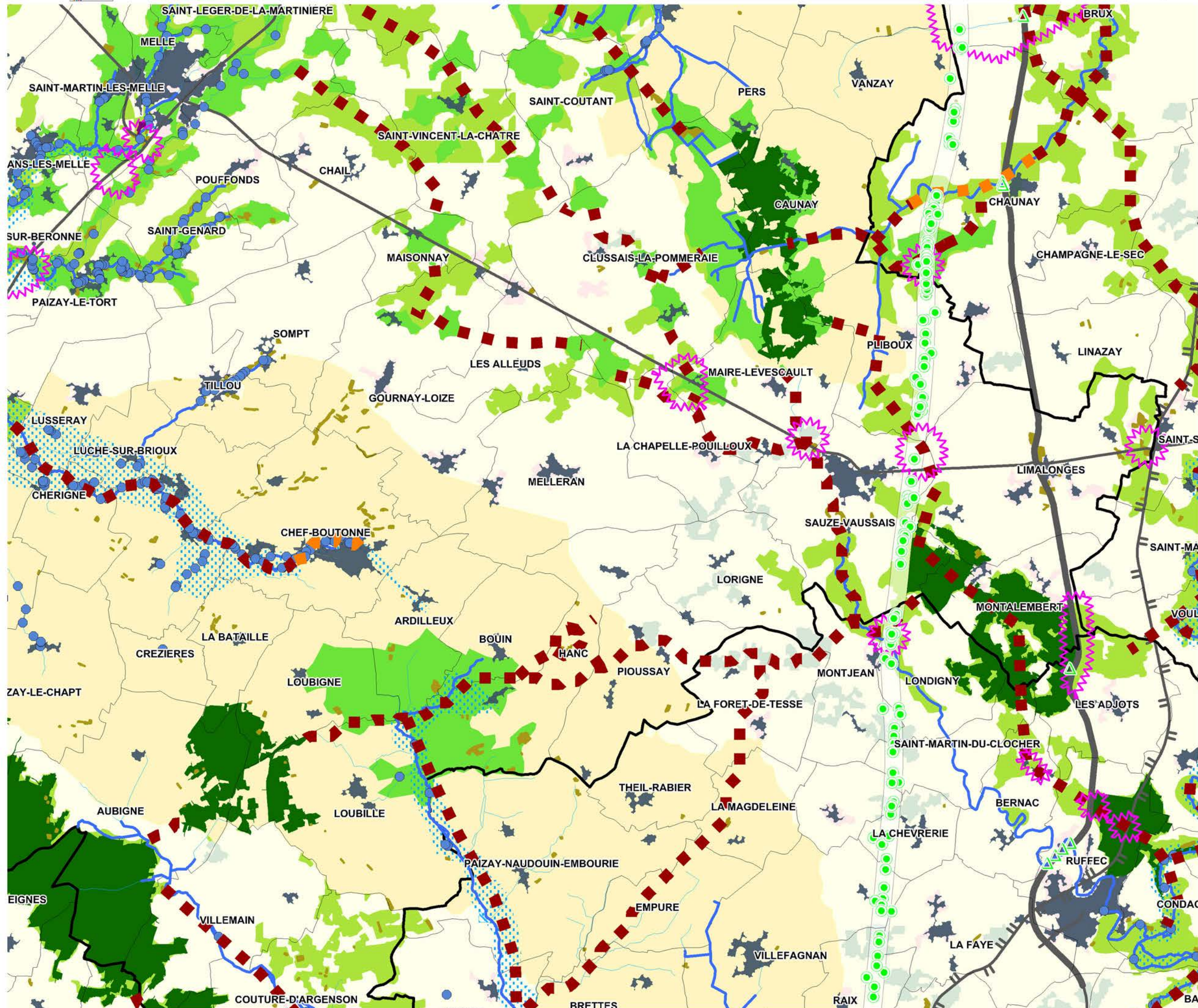
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinville - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

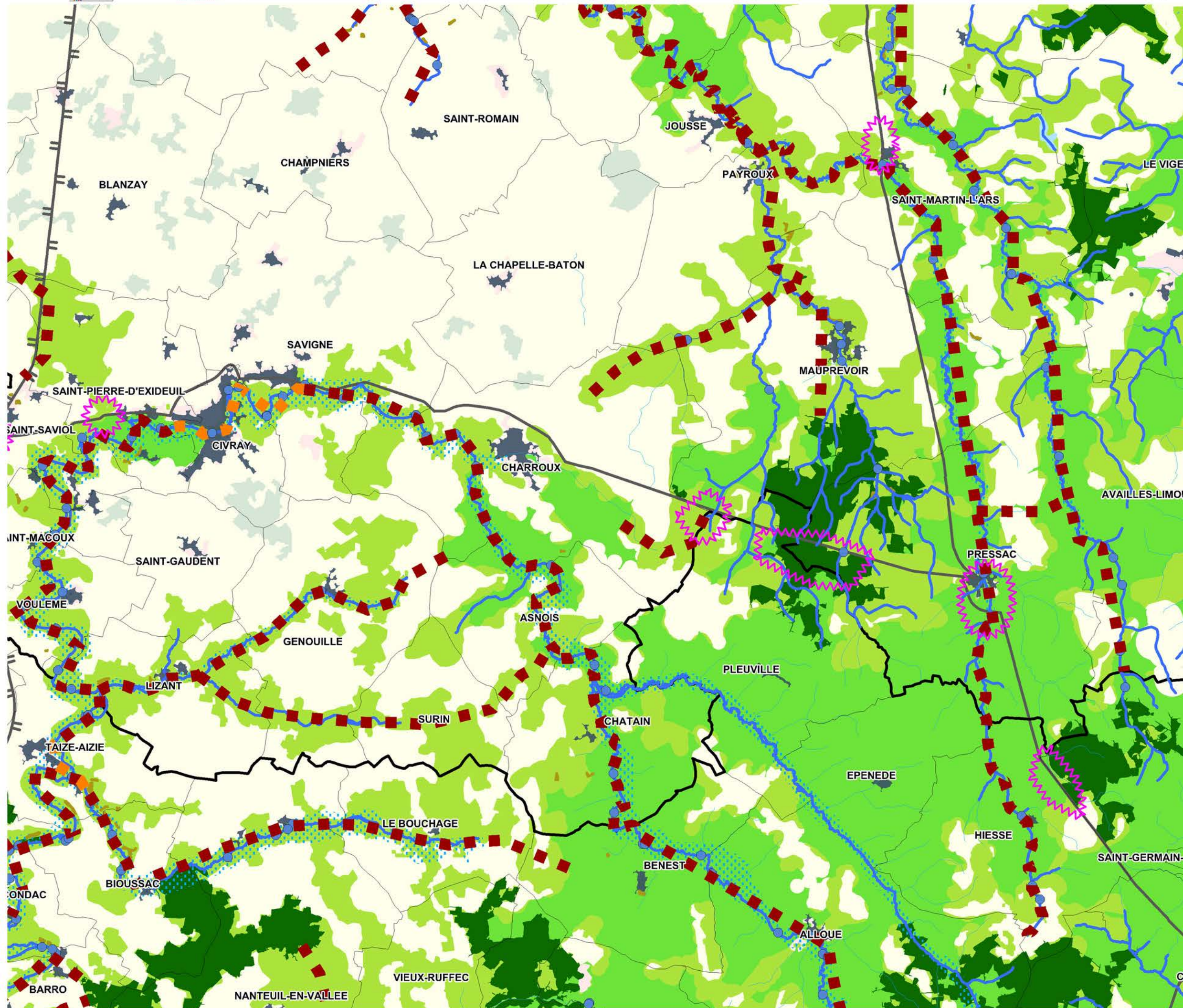
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinore - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

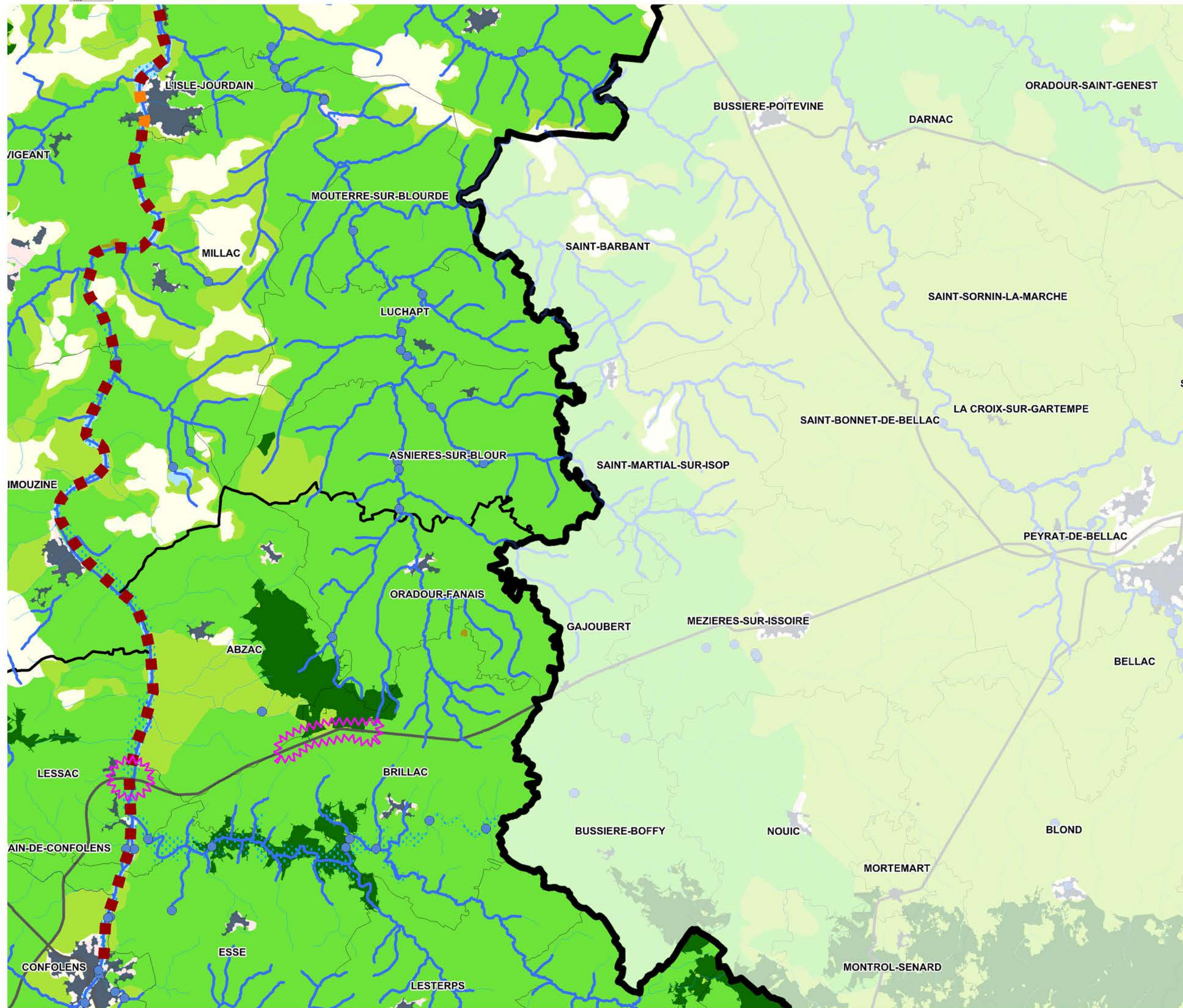
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

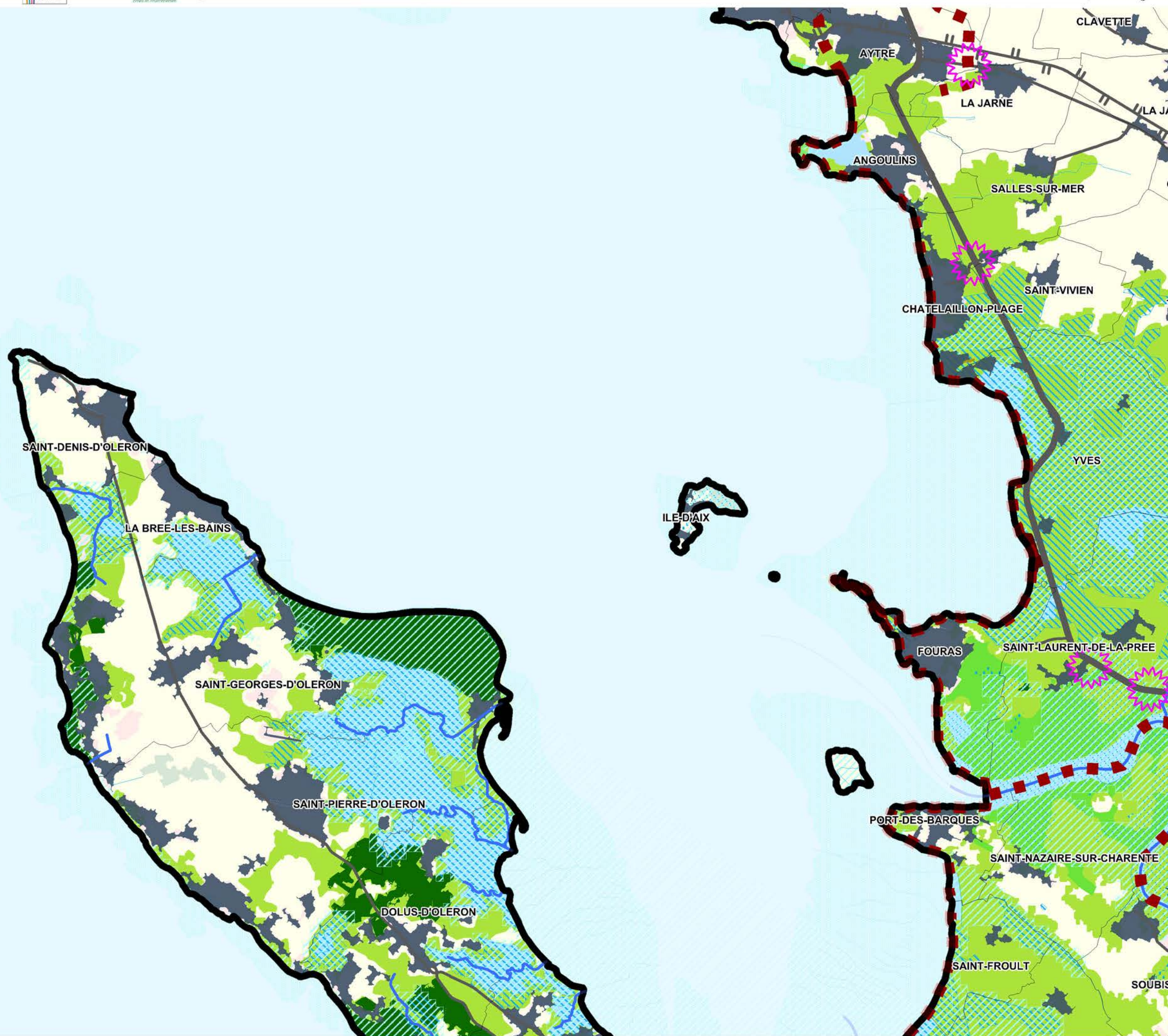
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMI - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

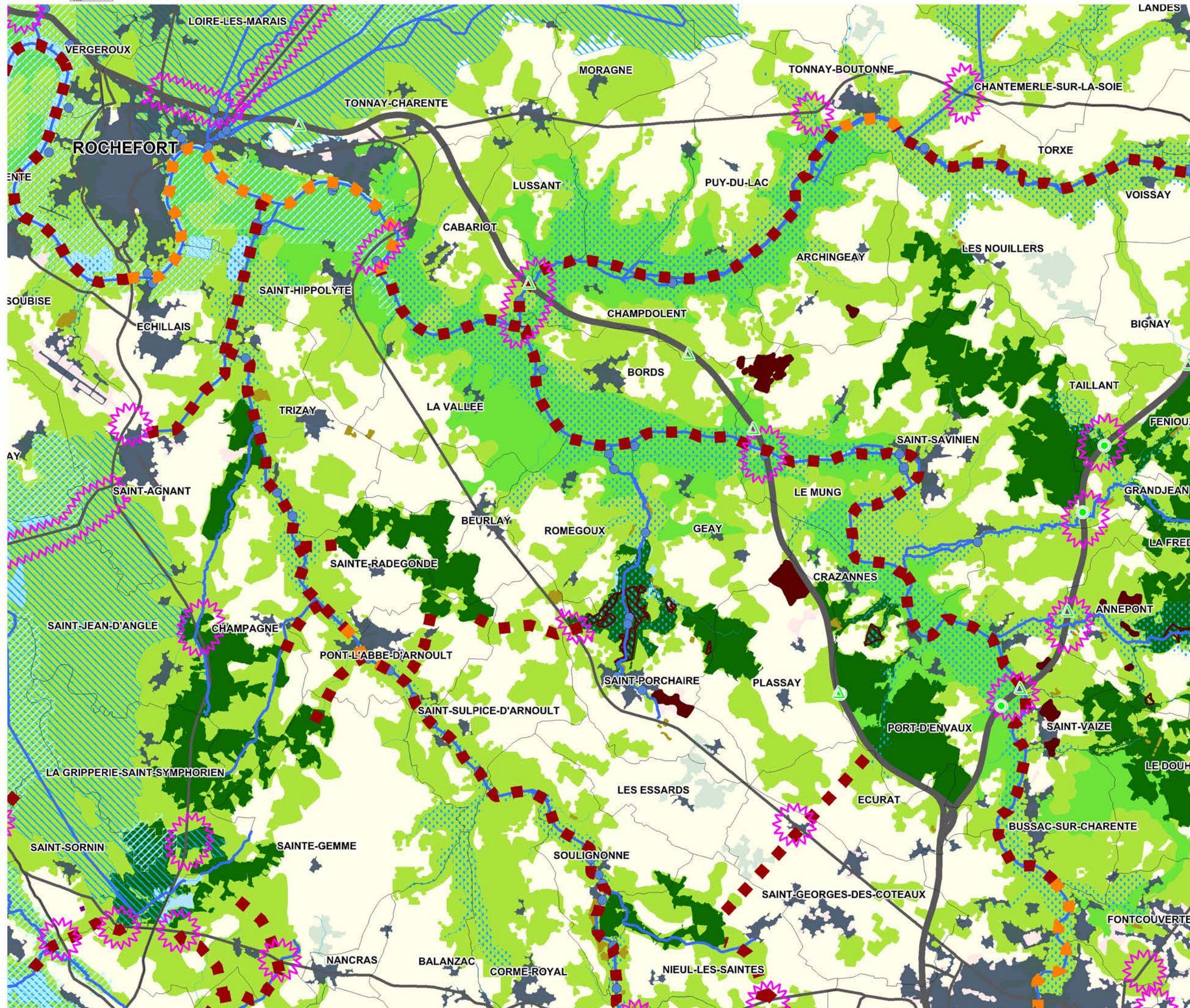
- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

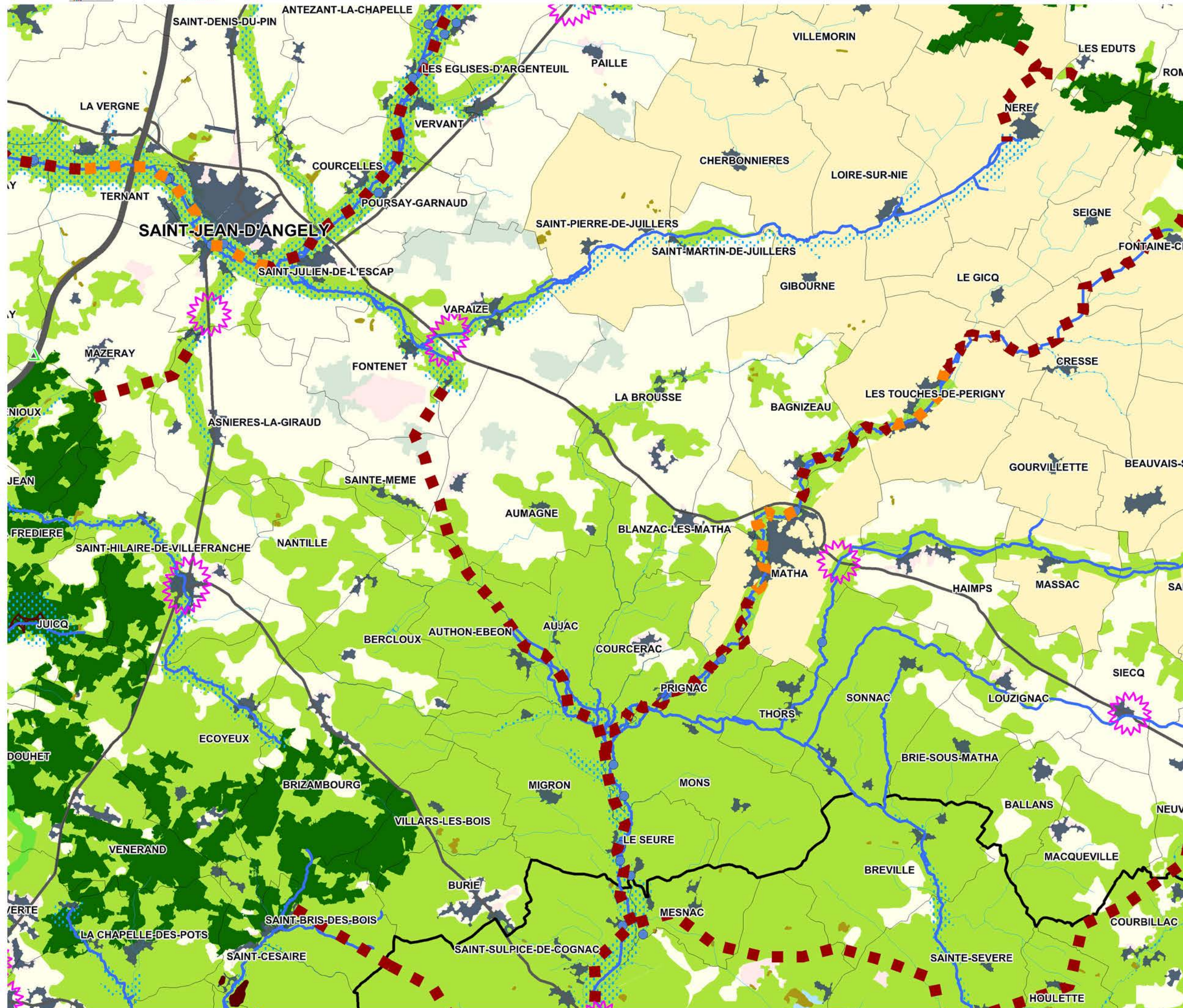
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

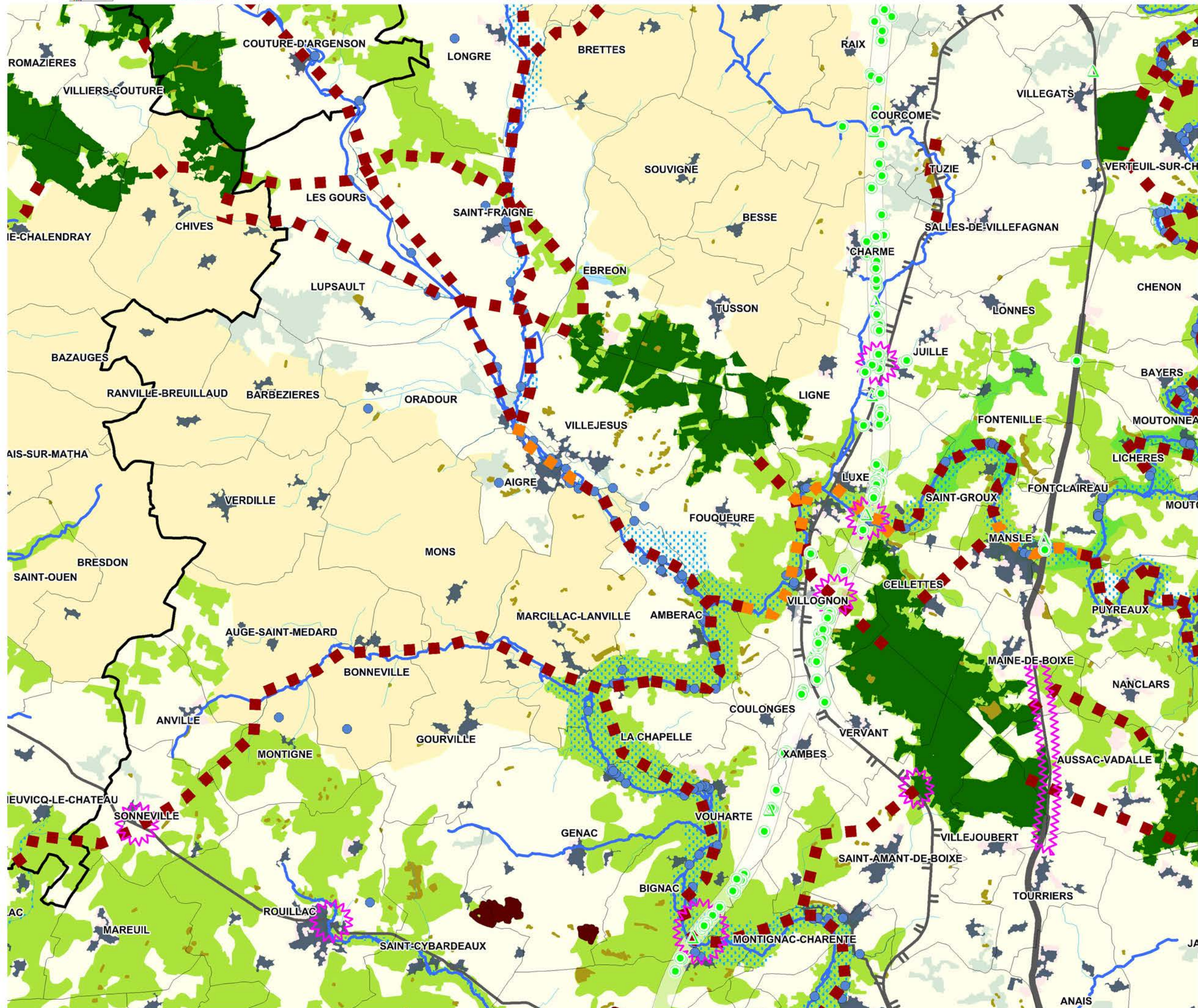
Legend for Grid Reference:

- A02, A03, A04, A05, A06
- B02, B03, B04, B05, B06
- C03, C04, C05, C06, C07
- D02, D03, D04, D05, D06, D07
- E01, E02, E03, E04, E05, E06
- F01, F02, F03, F04, F05, F06
- G01, G02, G03, G04, G05, G06
- H02, H03, H04, H05
- I04, I05

Notes:

- *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Sources : BD TOPO © IGN - BD CARTHAGE © IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotroutte - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

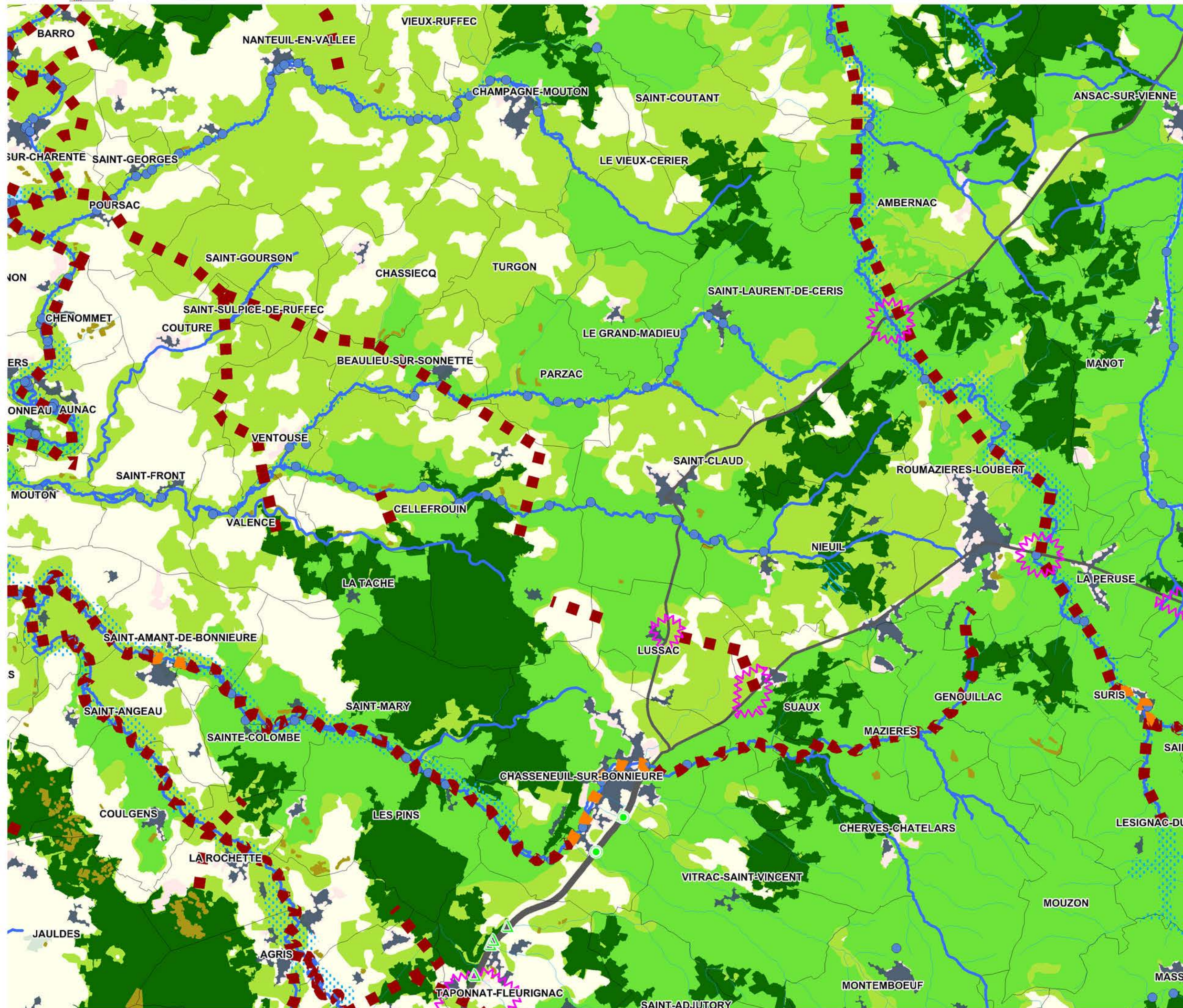
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinore - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO
 *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

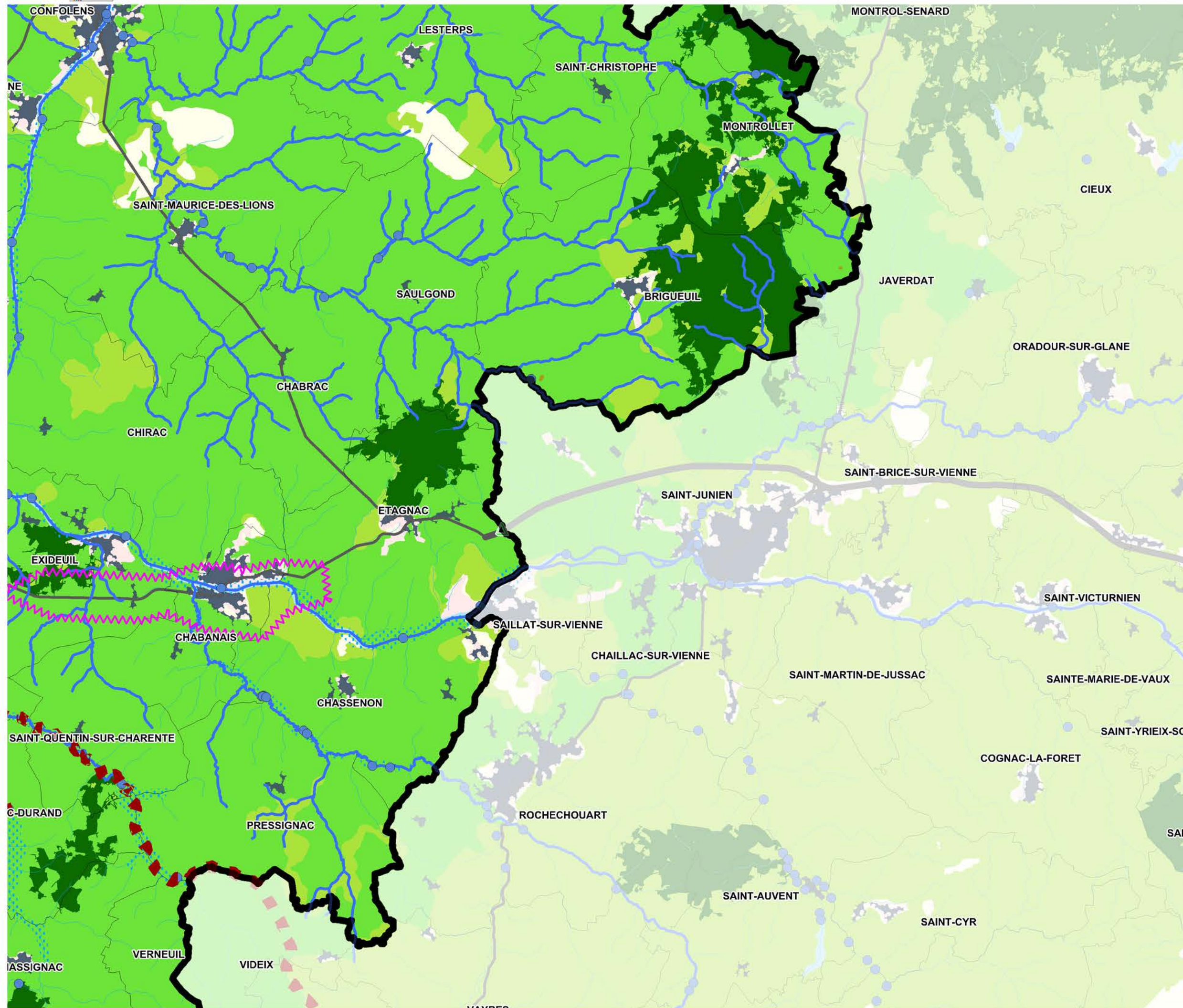
Legend for Grid Reference:

- A02, A03, A04, A05, A06
- B02, B03, B04, B05, B06
- C03, C04, C05, C06, C07
- D02, D03, D04, D05, D06, D07
- E01, E02, E03, E04, E05, E06
- F01, F02, F03, F04, F05, F06
- G01, G02, G03, G04, G05, G06
- H02, H03, H04, H05
- I04, I05

Notes:

- *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Sources : BD TOPO® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiro - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

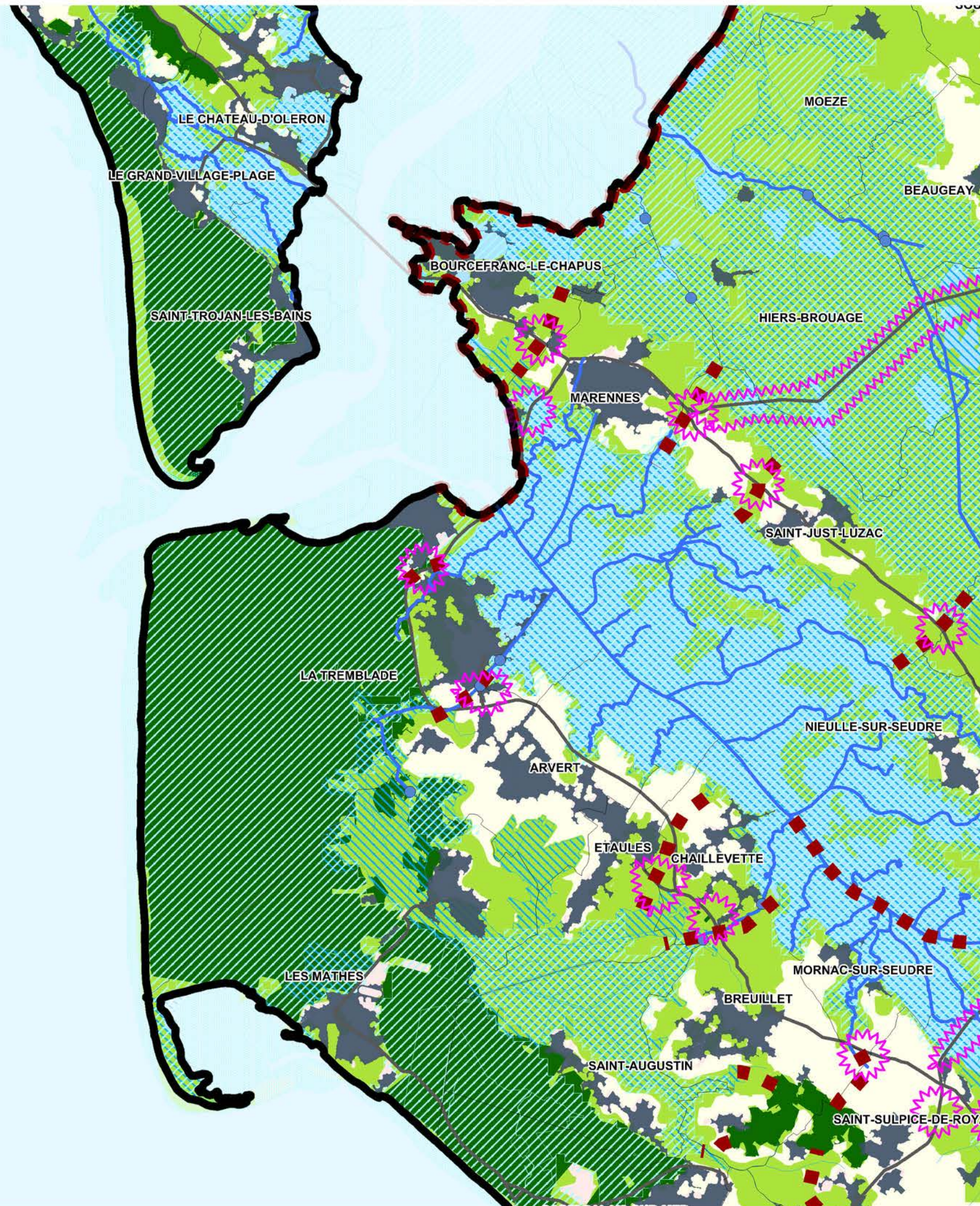
Legend for Grid:

- A02, A03, A04, A05, A06
- B02, B03, B04, B05, B06
- C03, C04, C05, C06, C07
- D02, D03, D04, D05, D06, D07
- E01, E02, E03, E04, E05, E06
- F01, F02, F03, F04, F05, F06
- G01, G02, G03, G04, G05, G06
- H02, H03, H04, H05
- I04, I05

Notes:

- *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

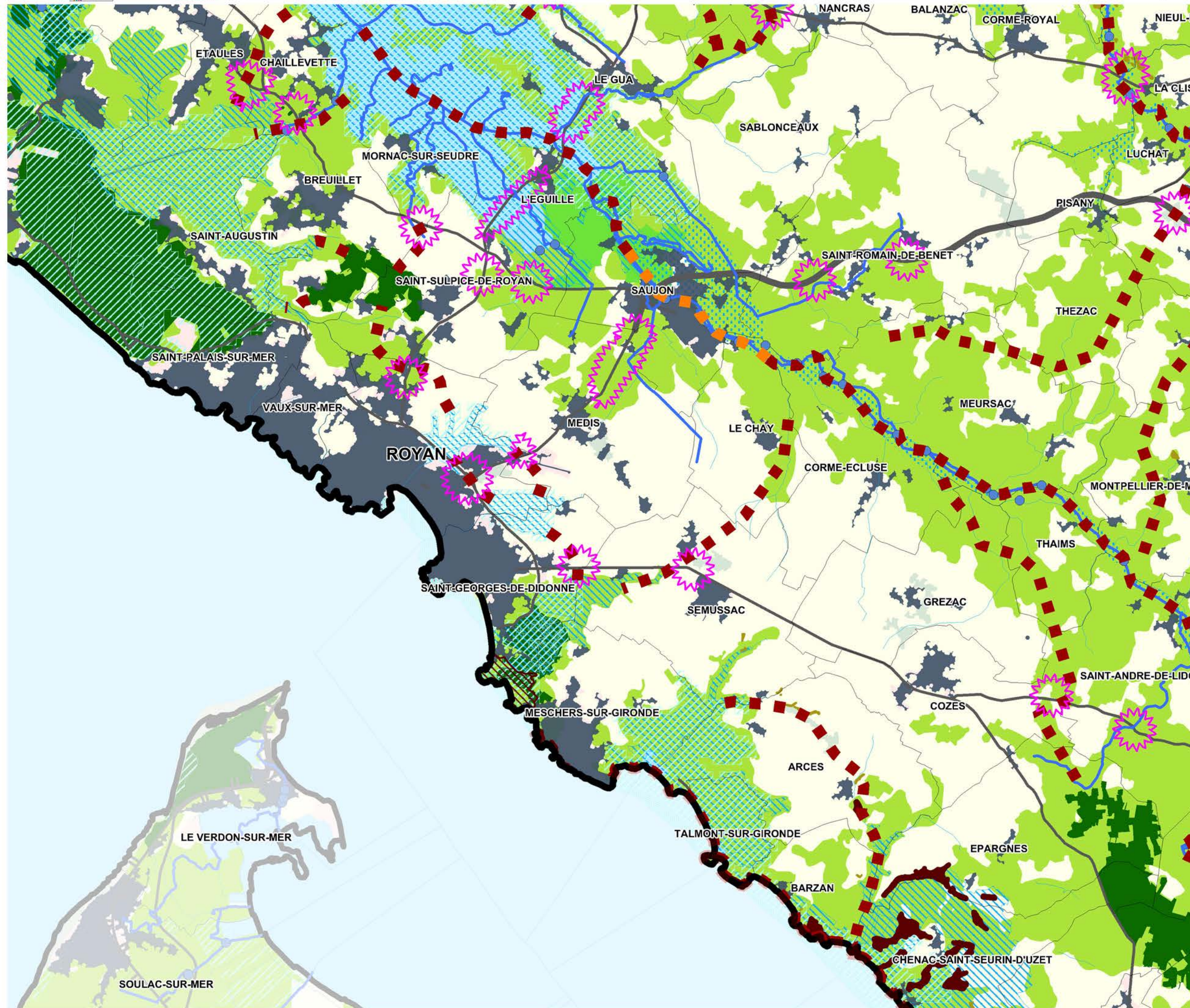
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifort - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

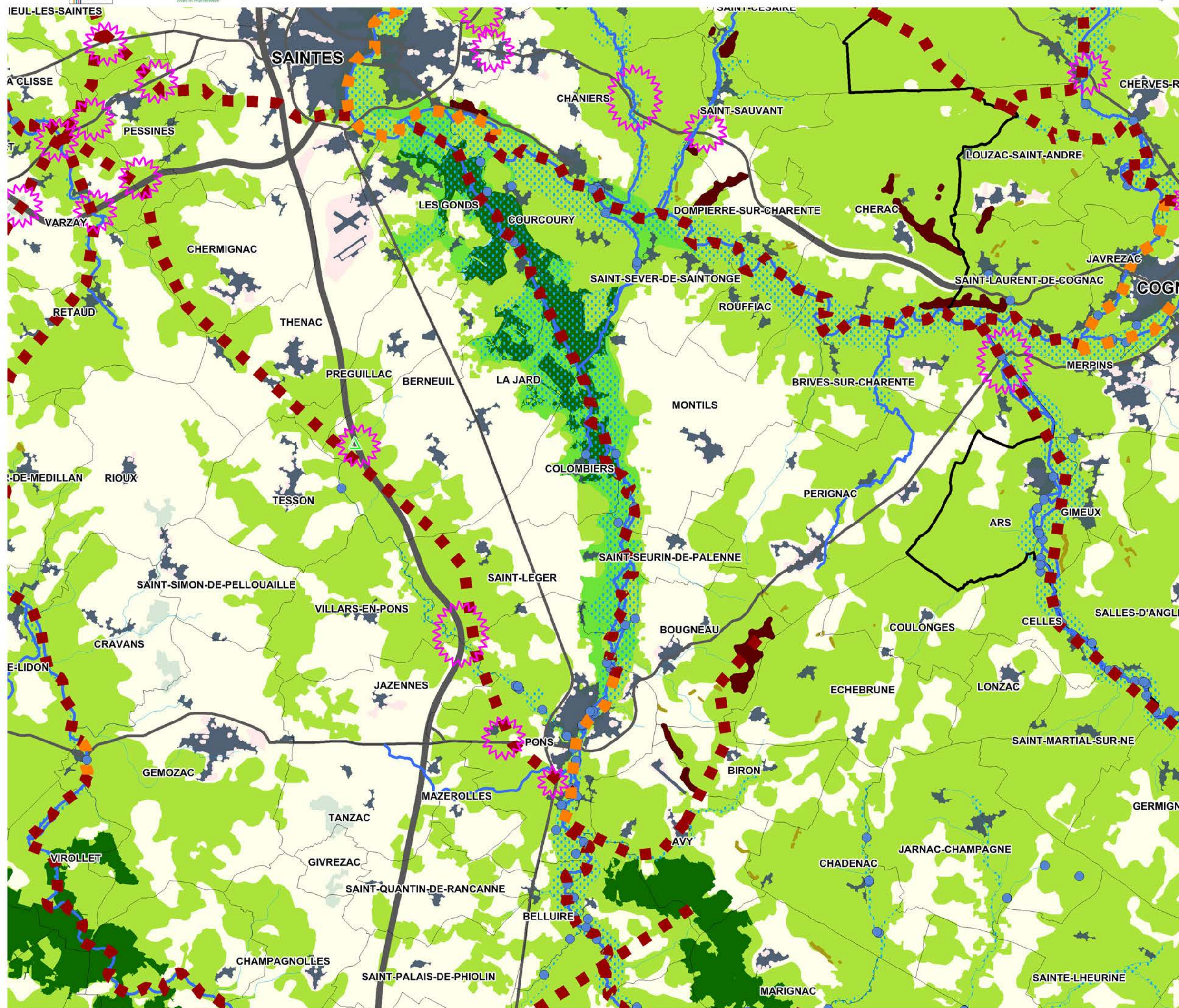
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMI - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

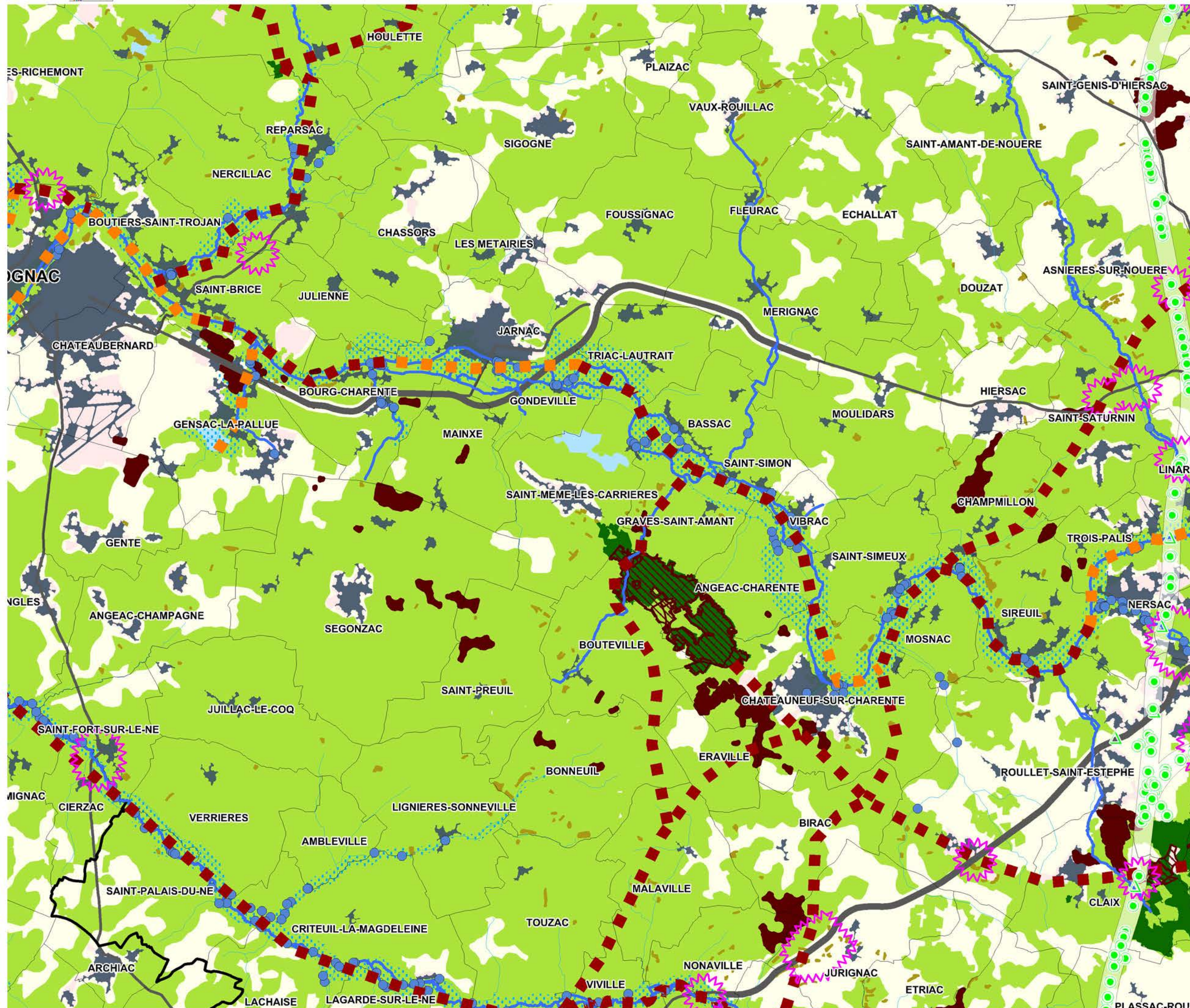
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEIA - Collinville - ASF - LGV SEA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

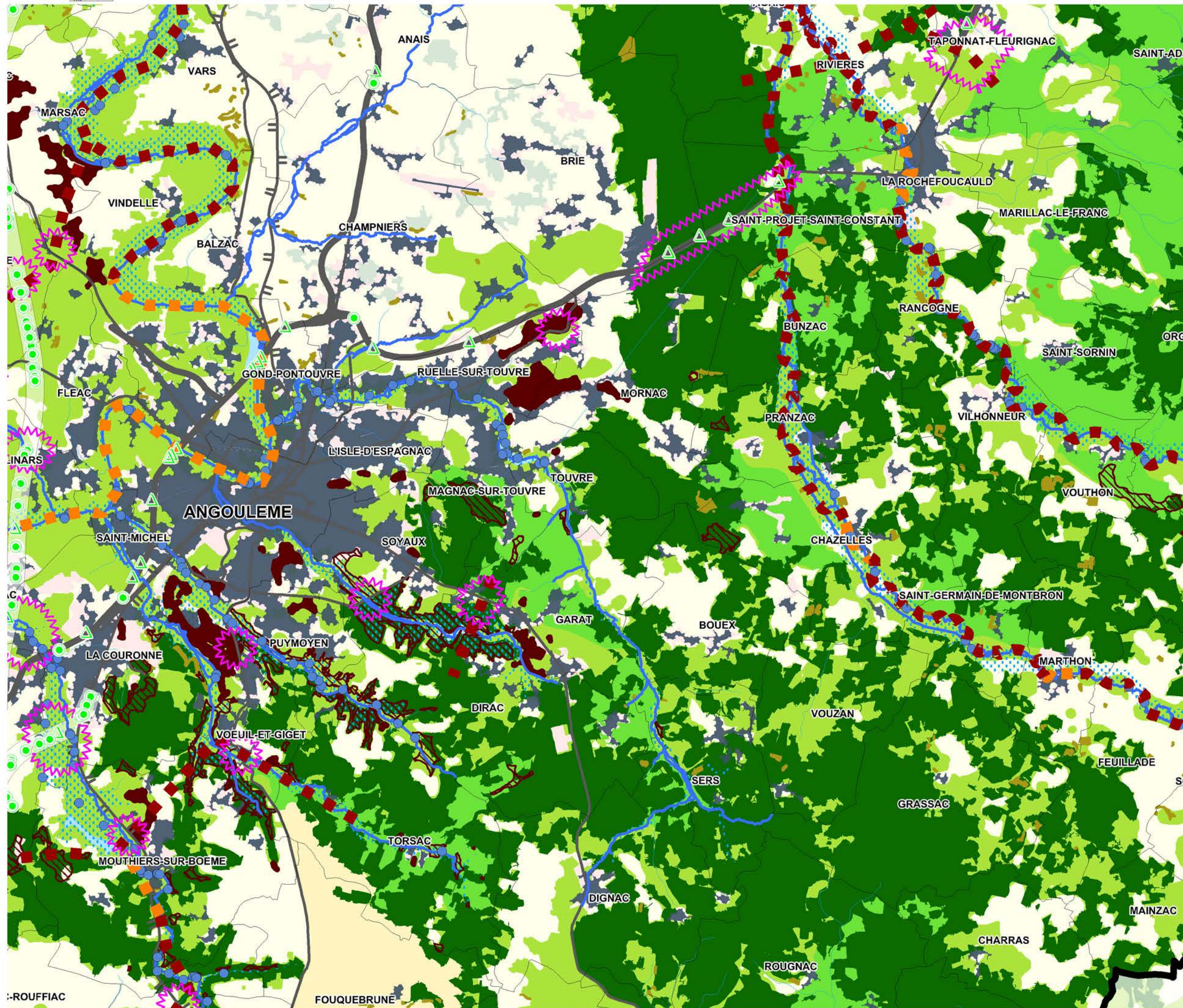
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

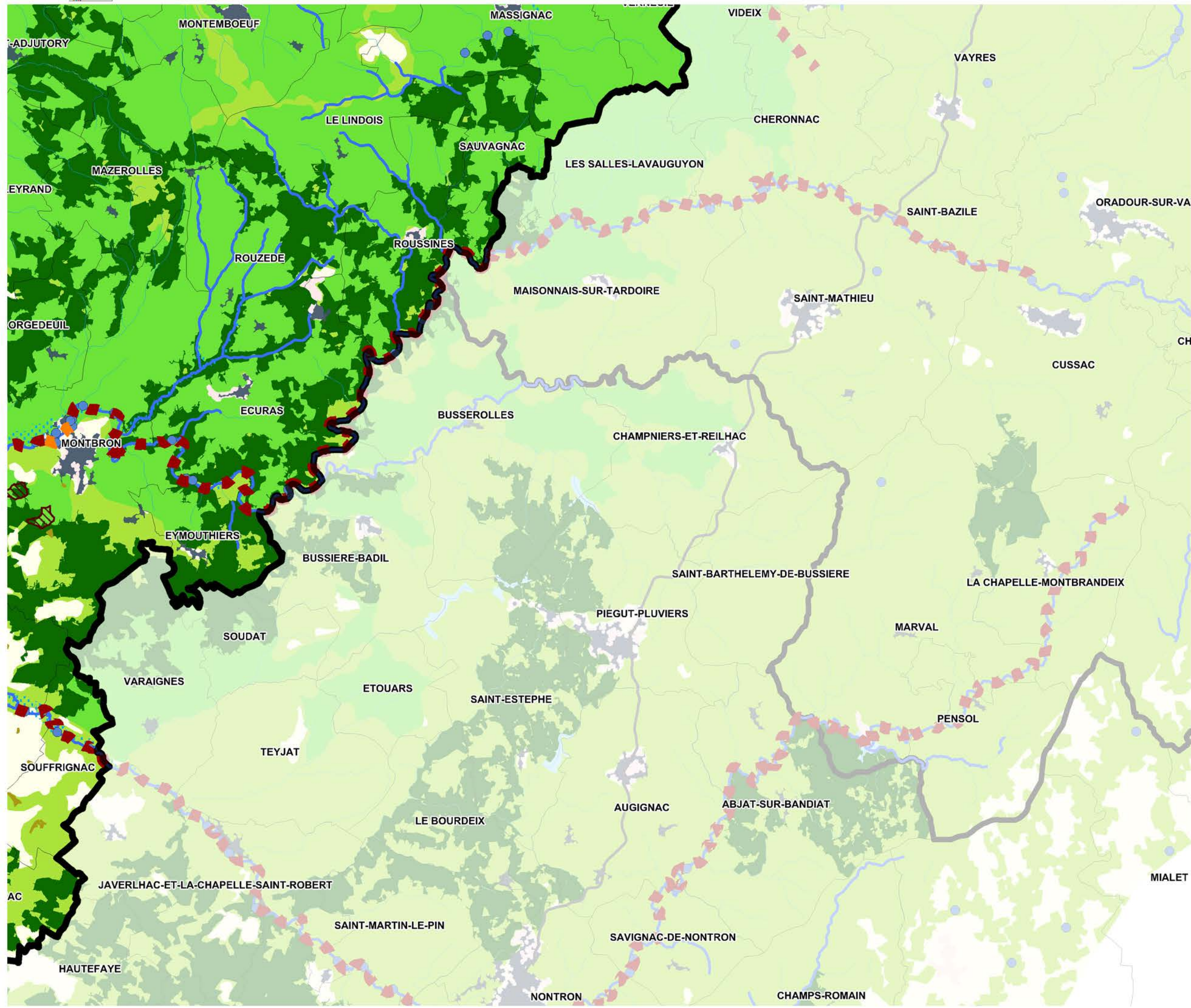
AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifrance - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

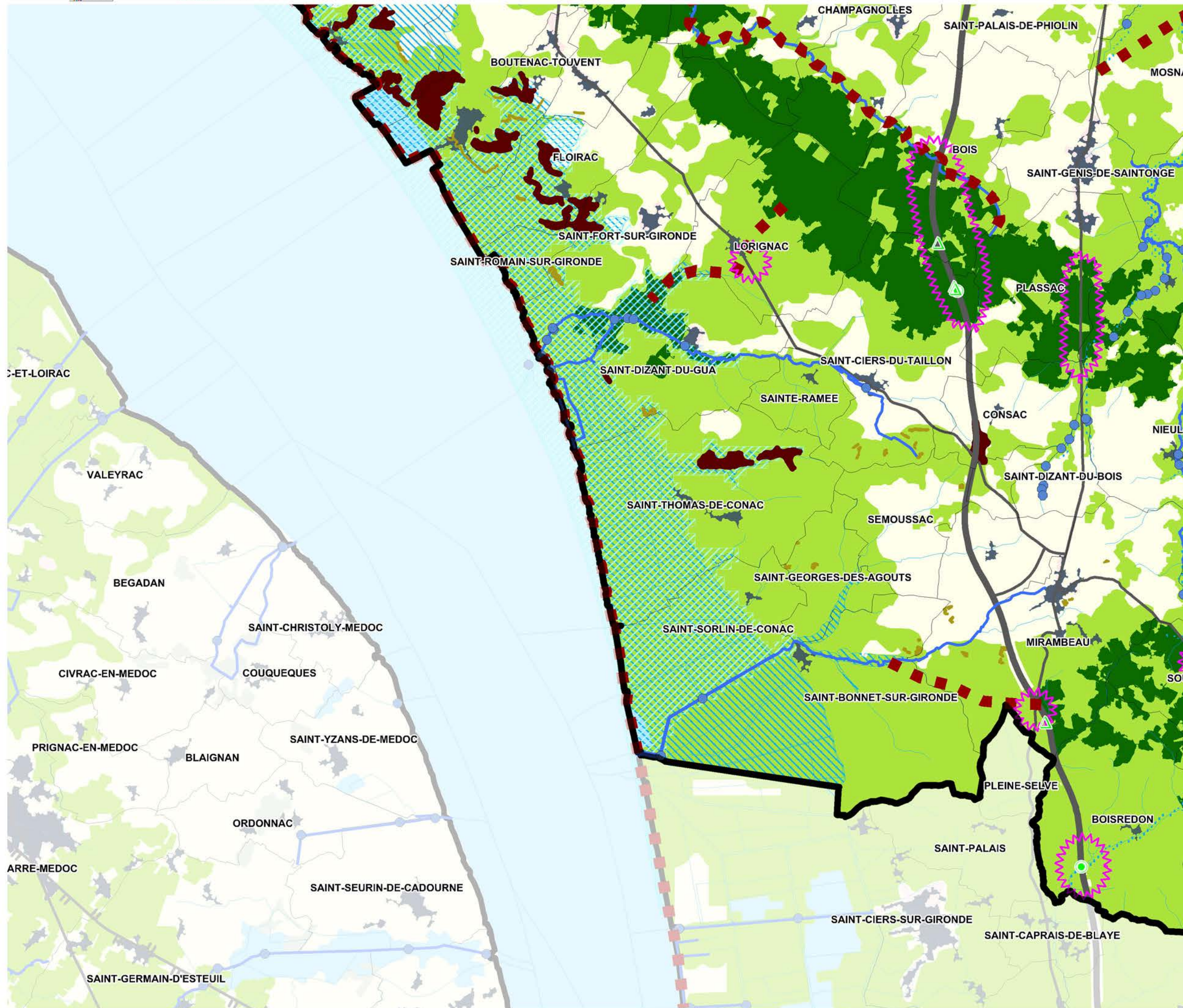
Legend for map elements:

- ▲ Grande faune
- Petite faune
- ~ Limites de la région
- ~ Limites des départements
- ~ Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Notes:

- *APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinotte - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

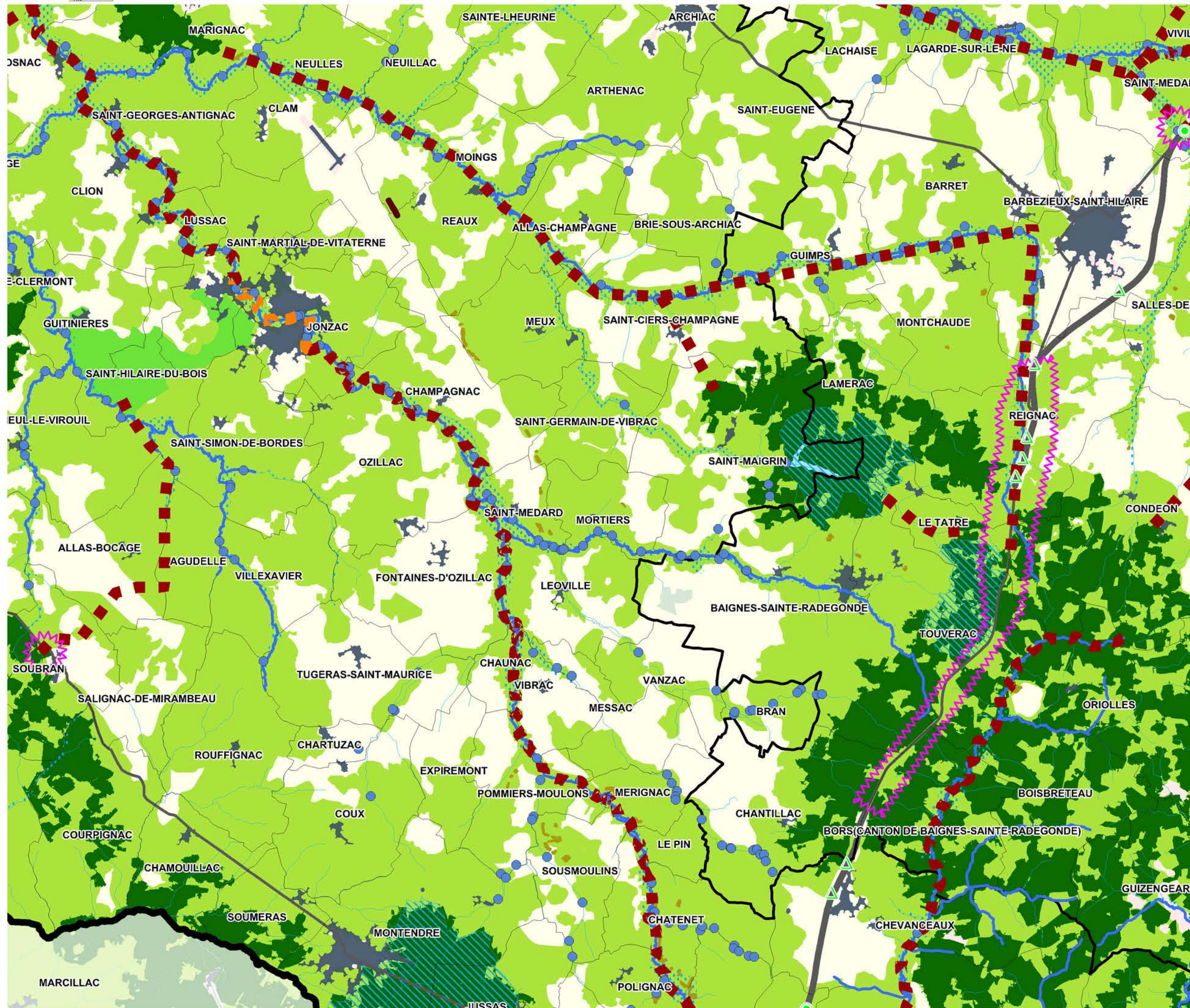
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifortis - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

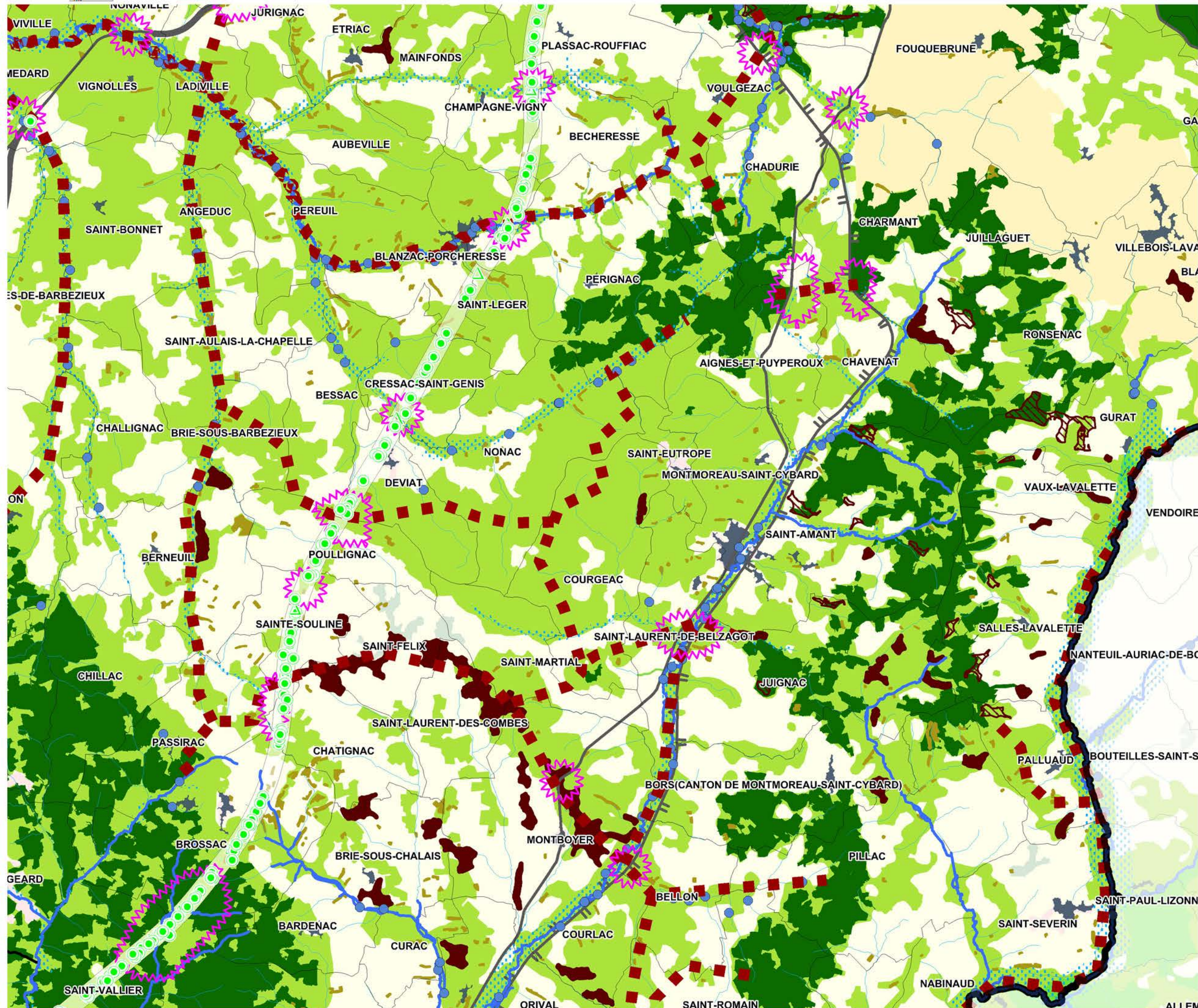
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SONS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cotiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

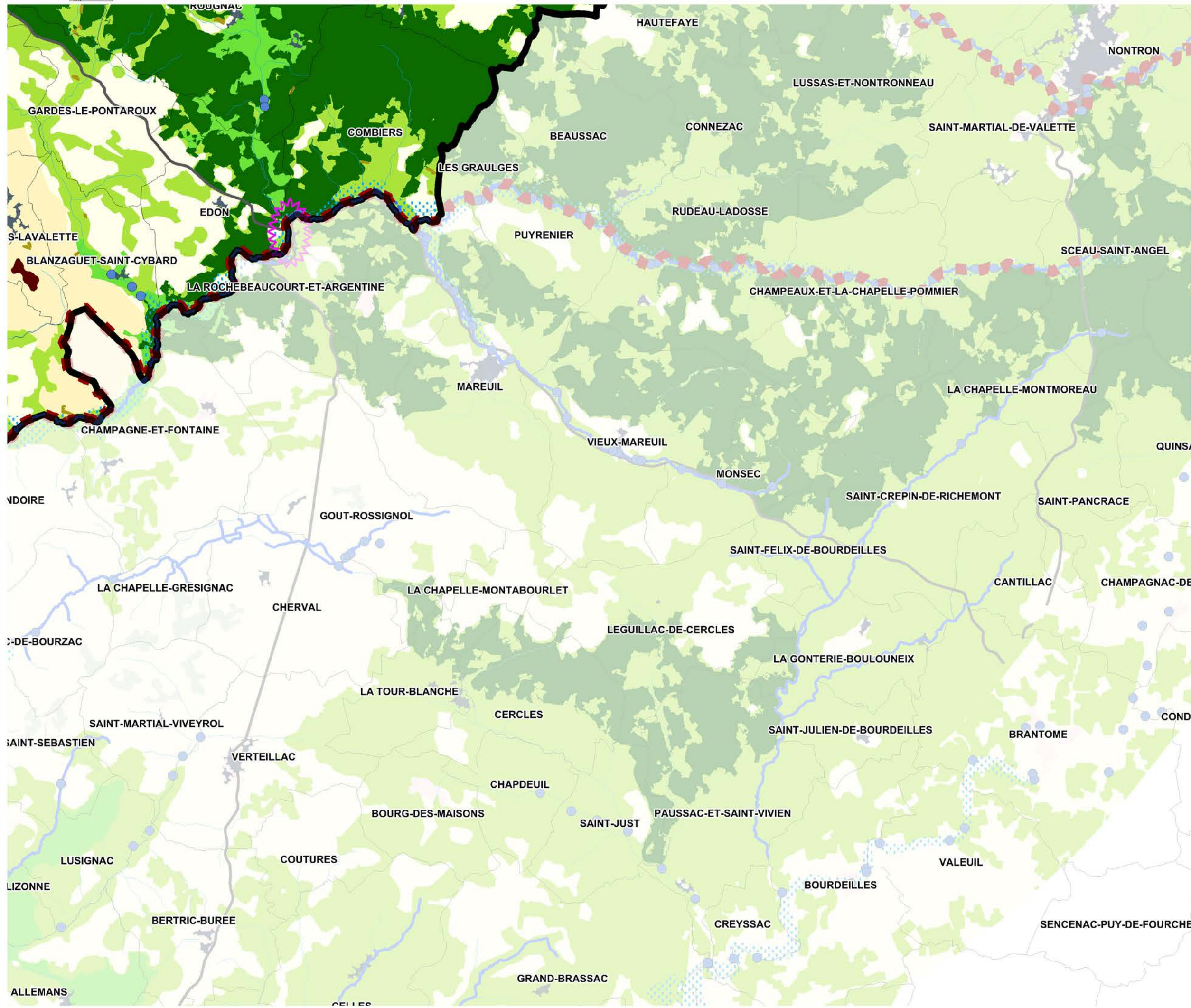
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corifort - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

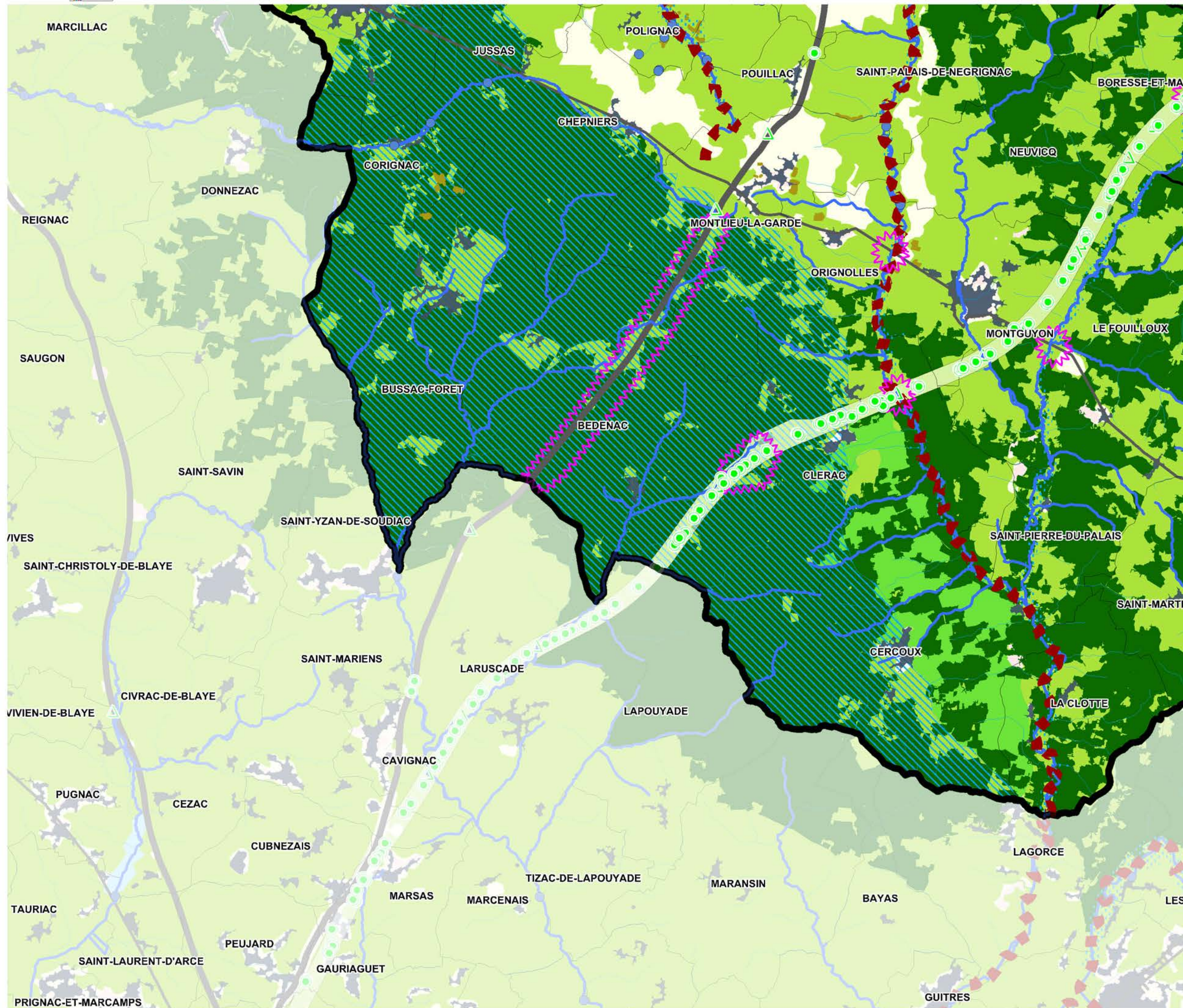
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Index

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne, SCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collinotte - ASF - LGV SEA - CBMSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

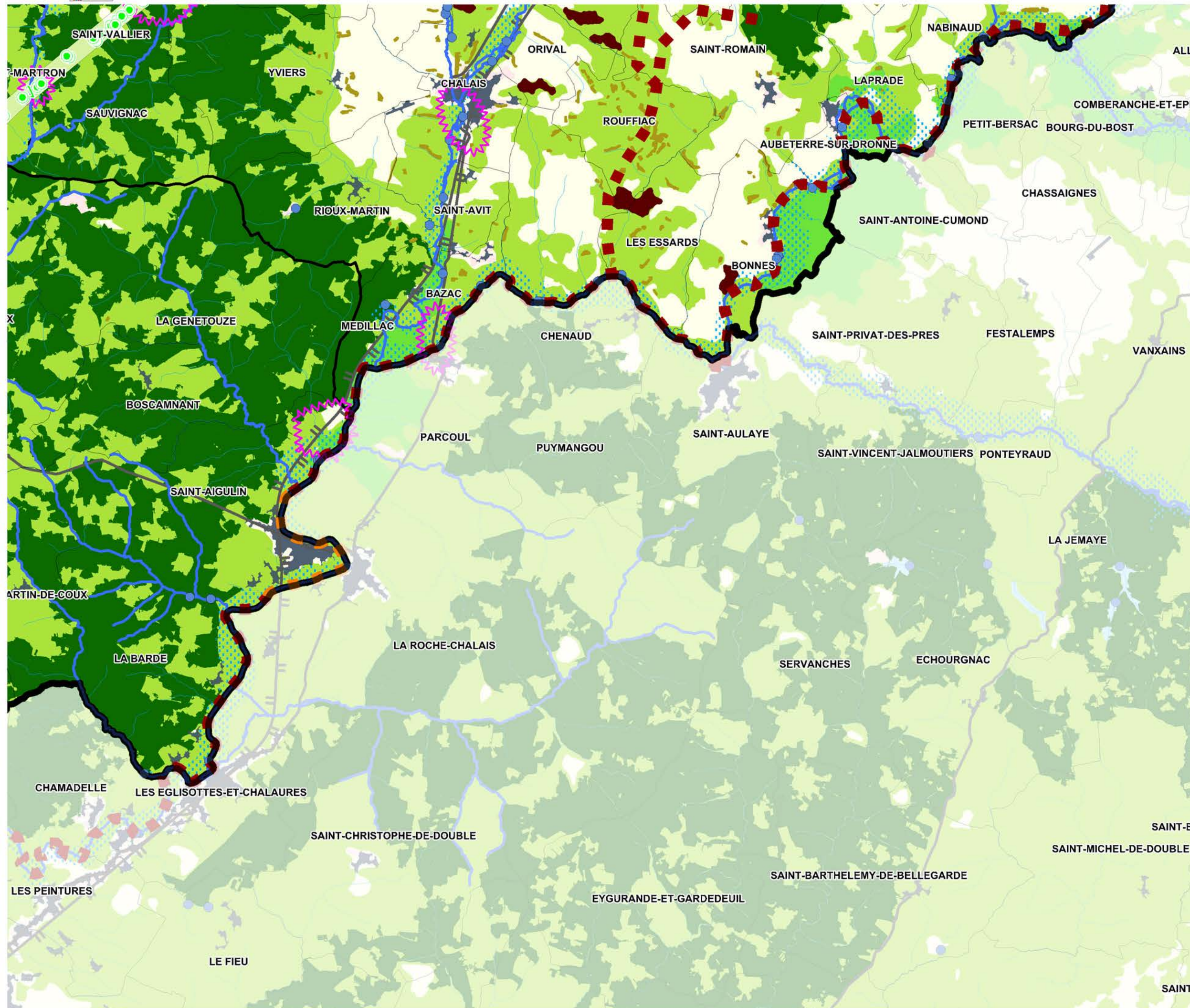
- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE®) (IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Corinne - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

Grid Reference:

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06
H02	H03	H04	H05		
I04	I05				

Sources : BD TOPO® (IGN - BD CARTHAGE®) (IGN - Union européenne, SOCS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Colloire - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

4 LISTE DES COMMUNES / DECOUPAGE EN PLANCHES DE L'ATLAS A L'ECHELLE DU 1/100 000

Planches concernées par département

CHARENTE (16)

E04, E05, E06, F03, F04, F05, F06, G03, G04, G05, G06, H03, H04, H05, I04, I05

CHARENTE-MARITIME (17)

D02, D03, E01, E02, E03, E04, F01, F02, F03, F04, G01, G02, G03, G04, H02, H03, H04, I04, I05

DEUX-SEVRES (79)

A02, A03, A04, B02, B03, B04, C03, C04, C05, D03, D04, D05, E02, E03, E04, E05, F04

VIENNE (86)

A04, A05, A06, B04, B05, B06, C04, C05, C06, C07, D04, D05, D06, D07, E04, E05, E06

Planches concernées par communes

Communes de Poitou-Charentes classées par ordre alphabétique
COMMUNE (INSEE) : numéro(s) de planche

A

ABZAC (16001) : E06
ADILLY (79002) : B03, C04
ADRIERS (86001) : D06, D07, E06
AGRIS (16003) : F05, G05
AGUELLE (17002) : H03
AIFFRES (79003) : D03, D04
AIGNES-ET-PUYPEROUX (16004) : H04
AIGONNAY (79004) : D04
AIGRE (16005) : F04
AIGREFEUILLE-D'AUNIS (17003) : D02, E02
AIRVAULT (79005) : B03, B04
ALLAS-BOCAGE (17005) : H02, H03
ALLAS-CHAMPAGNE (17006) : H03
ALLONNE (79007) : C04
ALLOUE (16007) : E05, F05
AMAILLOUX (79008) : B03, C04
AMBERAC (16008) : F04
AMBERNAC (16009) : E05, F05
AMBERRE (86002) : B04

AMBLEVILLE (16010) : G04
AMURE (79009) : D03
ANAI (17007) : D02, E02
ANAI (16011) : F04, G05
ANCHE (86003) : D05
ANDILLY (17008) : D02
ANGEAC-CHAMPAGNE (16012) : G04
ANGEAC-CHARENTE (16013) : G04
ANGEDUC (16014) : H04
ANGLES-SUR-L'ANGLIN (86004) : B06, C07
ANGLIERS (86005) : A04, B04
ANGLIERS (17009) : D02, E02
ANGOULEME (16015) : G05
ANGOULINS (17010) : F01
ANNEPONT (17011) : F02, F03
ANNEZAY (17012) : E02, F02
ANSAC-SUR-VIENNE (16016) : E05, E06, F05, F06

ANTEZANT-LA-CHAPELLE (17013) : E03, F03
ANTIGNY (86006) : C06, C07
ANTRAN (86007) : B05
ANVILLE (16017) : F04
ARCAIS (79010) : D03
ARCAY (86008) : A04, B04
ARCES (17015) : G02
ARCHIAC (17016) : G04, H03
ARCHIGNY (86009) : C06
ARCHINGEAY (17017) : F02
ARDILLEUX (79011) : E04
ARDILLIERES (17018) : E02
ARDIN (79012) : C03, D03
ARGENTON-CHATEAU (79013) : A03
ARGENTON-L'EGLISE (79014) : A03
ARS (16018) : G03
ARS-EN-RE (17019) : E01
ARTHENAC (17020) : G03, G04, H03
ARVERT (17021) : G01, G02
ASLONNES (86010) : D05
ASNIERES-EN-POITOU (79015) : E03, E04
ASNIERES-LA-GIRAUD (17022) : F03
ASNIERES-SUR-BLOUR (86011) : E06

ASNIERES-SUR-NOUERE (16019) : G04, G05
ASNOIS (86012) : E05
ASSAIS-LES-JUMEAUX (79016) : B04
AUBETERRE-SUR-DRONNE (16020) : I05
AUBEVILLE (16021) : H04
AUBIGNE (79018) : E03, E04, F04
AUBIGNY (79019) : B04, C04
AUGE (79020) : C04, D04
AUGE-SAINT-MEDARD (16339) : F04
AUJAC (17023) : F03
AULNAY (86013) : B04
AULNAY (17024) : E03, F03
AUMAGNE (17025) : F03
AUNAC (16023) : F04, F05
AUSSAC-VADALLE (16024) : F04, F05
AUTHON-EBEON (17026) : F03
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT (86014) : B05
AVAILLES-LIMOZINE (86015) : E05, E06
AVAILLES-THOUARSAIS (79022) : B04
AVANTON (86016) : C05
AVON (79023) : D04, D05
AVY (17027) : G03
AYRON (86017) : C04, C05
AYTRE (17028) : D02, F01
AZAY-LE-BRULÉ (79024) : D04
AZAY-SUR-THOUET (79025) : C04

B

BAGNIZEAU (17029) : F03
BAINES-SAINTE-RADEGONDE (16025) : H03
BALANZAC (17030) : F02, G02
BALLANS (17031) : F03
BALLON (17032) : E02, F01
BALZAC (16026) : G05
BARBEZIERES (16027) : F04
BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE (16028) : G04, H03, H04
BARDENAC (16029) : H04, I05
BARRET (16030) : H03
BARRO (16031) : E04, E05, F04, F05

BARZAN (17034) : G02
BASSAC (16032) : G04
BASSES (86018) : A04
BAYERS (16033) : F04, F05
BAZAC (16034) : I05
BAZAUGES (17035) : F03, F04
BEAUGEAY (17036) : F02, G01
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY (79029) : C04
BEAULIEU-SUR-SONNETTE (16035) : F05
BEAUMONT (86019) : B05, C05, C06
BEAUSSAIS (79030) : D04
BEAUVAIS-SUR-MATHA (17037) : F03, F04
BEAUVOIR-SUR-NIORT (79031) : E03
BECELEUF (79032) : C03, D03
BECHERESSE (16036) : H04
BEDENAC (17038) : I04
BELLEFONDS (86020) : C06
BELLEVILLE (79033) : E03
BELLON (16037) : H04, I05
BELLUIRE (17039) : G03, H02
BENASSAY (86021) : C04, C05
BENEST (16038) : E05, F05
BENON (17041) : D02, D03, E02
BERCLOUX (17042) : F03
BERNAC (16039) : E04
BERNAY-SAINTE-MARTIN (17043) : E02, E03
BERNEUIL (17044) : G03
BERNEUIL (16040) : H04
BERRIE (86022) : A04
BERTHEGON (86023) : B04, B05
BERUGES (86024) : C05
BESSAC (16041) : H04
BESSE (16042) : F04
BESSINES (79034) : D03
BETHINES (86025) : C07
BEURLAY (17045) : F02
BEUXES (86026) : A04
BIARD (86027) : C05
BIGNAC (16043) : F04
BIGNAY (17046) : F02, F03
BIGNOUX (86028) : C06
BIOUSSAC (16044) : E04, E05, F05
BIRAC (16045) : G04
BIRON (17047) : G03

BLANZAC-LES-MATHA (17048) : F03
BLANZAC-PORCHERESSE (16046) : H04
BLANZAGUET-SAINTE-CYBARD (16047) : H05, H04
BLANZAY (86029) : D05, E04, E05
BLANZAY-SUR-BOUTONNE (17049) : E03
BLASLAY (86030) : B04, B05, C05
BOESSE (79037) : A03
BOIS (17050) : G03, H02
BOISBRETEAU (16048) : H03
BOISME (79038) : B03
BOISREDON (17052) : H02, H03
BOISSEROLLES (79039) : E03
BONNES (86031) : C06
BONNES (16049) : I05
BONNEUIL (16050) : G04
BONNEUIL-MATOURS (86032) : C06
BONNEVILLE (16051) : F04
BORDS (17053) : F02
BORESSE-ET-MARTRON (17054) : H03, H04, I04, I05
BORS(CANTON DE BAINES-SAINTE-RADEGONDE) (16053) : H03
BORS(CANTON DE MONTMOREAU-SAINTE-CYBARD) (16052) : H04
BOSCAMNANT (17055) : I04, I05
BOUEX (16055) : G05
BOUGNEAU (17056) : G03
BOUGON (79042) : D04
BOUHET (17057) : D02, E02
BOUILLE-LORETZ (79043) : A03, A04
BOUILLE-SAINTE-PAUL (79044) : A03
BOUIN (79045) : E04
BOURCFRANC-LE-CHAPUS (17058) : G01
BOURESSE (86034) : D06
BOURG-ARCHAMBAULT (86035) : D07
BOURG-CHARENTE (16056) : G04
BOURGNEUF (17059) : D02, E02
BOURNAND (86036) : A04
BOUSSAIS (79047) : B03

BOUTENAC-TOUVENT (17060) : G02, G03, H02
BOUTEVILLE (16057) : G04
BOUTIERS-SAINTE-TROJAN (16058) : G04
BRAN (17061) : H03
BRESDON (17062) : F03, F04
BRESSUIRE (79049) : A03, B02, B03
BRETIGNOLLES (79050) : B02, B03
BRETTE (16059) : E04, F04
BREUIL-LA-REORTE (17063) : E02
BREUIL-MAGNE (17065) : E02, F02
BREUILLET (17064) : G01, G02
BRVILLE (16060) : F03
BRIE (79054) : B04
BRIE (16061) : G05
BRIE-SOUS-ARCHIAC (17066) : H03
BRIE-SOUS-BARBEZIEUX (16062) : H04
BRIE-SOUS-CHALAIS (16063) : H04
BRIE-SOUS-MATHA (17067) : F03
BRIE-SOUS-MORTAGNE (17068) : G02, G03, H02
BRIEUIL-SUR-CHIZE (79055) : E03
BRIGUEIL-LE-CHANTRE (86037) : D07
BRIGUEUIL (16064) : F06
BRILLAC (16065) : E06
BRION (86038) : D06
BRION-PRES-THOUET (79056) : A03, A04
BRIEUX-SUR-BOUTONNE (79057) : E03, E04
BRIVES-SUR-CHARENTE (17069) : G03
BRIZAMBOURG (17070) : F03
BROSSAC (16066) : H04
BRULAIN (79058) : D04, E03
BRUX (86039) : D05, E04, E05
BUNZAC (16067) : G05
BURIE (17072) : F03
BUSSAC-FORET (17074) : I04
BUSSAC-SUR-CHARENTE (17073) : F02

BUXEROLLES (86041) : C05, C06
BUXEUIL (86042) : A05, A06,
B05, B06

C

CABARIOT (17075) : F02
CAUNAY (79060) : E04
CEAUX-EN-COUHE (86043) : D05
CEAUX-EN-LOUDUN (86044) :
A04, A05
CELLE-LEVESCAULT (86045) :
D05
CELLEFROUIN (16068) : F05
CELLES (17076) : G03
CELLES-SUR-BELLE (79061) :
D04, E03, E04
CELLETES (16069) : F04
CENON-SUR-VIENNE (86046) :
B05
CERCOUX (17077) : I04
CERIZAY (79062) : B02
CERNAY (86047) : B05
CERSAY (79063) : A03
CHABANAIS (16070) : F06
CHABOURNAY (86048) : B05,
C05
CHABRAC (16071) : F06
CHADENAC (17078) : G03, H03
CHADURIE (16072) : G05, H04
CHAIL (79064) : E04
CHAILLEVETTE (17079) : G01,
G02
CHALAIS (86049) : A04, B04
CHALAIS (16073) : H04, I05
CHALANDRAY (86050) : C04,
C05
CHALLIGNAC (16074) : H04
CHAMBON (17080) : D02, E02
CHAMOUILLAC (17081) : H03
CHAMPAGNAC (17082) : H03
CHAMPAGNE (17083) : F02
CHAMPAGNE-LE-SEC (86051) :
E04
CHAMPAGNE-MOUTON (16076)
: E05, F05
CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE
(86052) : D05
CHAMPAGNE-VIGNY (16075) :
G04, H04
CHAMPAGNOLLES (17084) :
G03, H02

CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
(79066) : C04, D04
CHAMPDOLENT (17085) : F02
CHAMPIGNY-LE-SEC (86053) :
B04, C05
CHAMPMILLON (16077) : G04
CHAMPNIERS (86054) : E05
CHAMPNIERS (16078) : G05
CHANIERES (17086) : F02, F03,
G03
CHANTECORPS (79068) : C04,
D04
CHANTELOUP (79069) : B03
CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIE
(17087) : E02, F02
CHANTILLAC (16079) : H03
CHAPELLE-VIVIERS (86059) :
C06, D06
CHARMANT (16082) : H04
CHARME (16083) : F04
CHARRAIS (86060) : C05
CHARRAS (16084) : G05, H05
CHARRON (17091) : D02
CHARROUX (86061) : E05
CHARTUZAC (17092) : H03
CHASSENEUIL-DU-POITOU
(86062) : C05
CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE
(16085) : F05
CHASSENON (16086) : F06
CHASSIECQ (16087) : F05
CHASSORS (16088) : G04
CHATAIN (86063) : E05
CHATEAU-GARNIER (86064) :
D05, D06, E05
CHATEAU-LARCHER (86065) :
D05
CHATEAUBERNARD (16089) :
G03, G04
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
(16090) : G04
CHATELAILLON-PLAGE (17094) :
F01
CHATELLERAULT (86066) : B05
CHATENET (17095) : H03, I04
CHATIGNAC (16091) : H04
CHATILLON (86067) : D05
CHATILLON-SUR-THOUET
(79080) : B03, C04
CHAUNAC (17096) : H03
CHAUNAY (86068) : D05, E04,
E05

CHAURAY (79081) : D03, D04
CHAUVIGNY (86070) : C06, D06
CHAVENAT (16092) : H04
HAZELLES (16093) : G05
CHEF-BOUTONNE (79083) : E04
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
(17098) : G02, H02
CHENAY (79084) : D04, D05
CHENECHÉ (86071) : B05
CHENEVELLES (86072) : B05,
B06, C06
CHENOMET (16094) : F04, F05
CHENON (16095) : F04, F05
CHEPNIERS (17099) : H03, I04
CHERAC (17100) : G03
CHERBONNIERES (17101) : F03
CHERIGNE (79085) : E03, E04
CHERMIGNAC (17102) : G03
CHERVES (86073) : B04, C04,
C05
CHERVES-CHATELARS (16096) :
F05, G06
CHERVES-RICHEMONT (16097) :
F03, G03, G04
CHERVETTES (17103) : E02
CHERVEUX (79086) : D04
CHEVANCEAUX (17104) : H03,
I04
CHEY (79087) : D04
CHICHE (79088) : B03
CHILLAC (16099) : H03, H04
CHIRAC (16100) : F05, F06
CHIRE-EN-MONTREUIL (86074) :
C05
CHIVES (17105) : F04
CHIZE (79090) : E03
CHOUPPES (86075) : B04, B05
CIERZAC (17106) : G03, G04
CIRE-D'AUNIS (17107) : E02
CIRIERES (79091) : B02, B03
CISSE (86076) : C05
CIVAUX (86077) : D06
CIVRAY (86078) : E05
CLAIX (16101) : G04, G05, H04
CLAM (17108) : H03
CLAVE (79092) : C04, D04
CLAVETTE (17109) : D02, E02,
F01
CLERAC (17110) : I04
CLESSE (79094) : B03, C03, C04
CLION (17111) : H02, H03
CLOUE (86080) : D05

CLUSSAIS-LA-POMMERAIE
(79095) : E04
COGNAC (16102) : G03, G04
COIVERT (17114) : E03
COLOMBIERS (86081) : B05
COLOMBIERS (17115) : G03
COMBIERS (16103) : G05, H05
COMBRAND (79096) : B02
CONDAC (16104) : E04, E05, F04
CONDEON (16105) : H03, H04
CONFOLENS (16106) : E05, E06,
F05, F06
CONSAC (17116) : H02
CONTRE (17117) : E03, F03
CORIGNAC (17118) : I04
CORME-ECLUSE (17119) : G02
CORME-ROYAL (17120) : F02,
G02
COUHE (86082) : D05
COULGENS (16107) : F04, F05
COULOMBIERS (86083) : C05,
D05
COULON (79100) : D03
COULONGES (17122) : G03
COULONGES (86084) : D07
COULONGES (16108) : F04
COULONGES-SUR-L'AUTIZE
(79101) : C03, D03
COULONGES-THOUARSAIS
(79102) : A03, B03
COURANT (17124) : E02, E03
COURBILLAC (16109) : F03, F04,
G04
COURCELLES (17125) : F03
COURCERAC (17126) : F03
COURCOME (16110) : E04, F04
COURCON (17127) : D02, D03
COURCOURY (17128) : G03
COURGEAC (16111) : H04
COURLAC (16112) : H04, I05
COURLAY (79103) : B02, B03
COURPIGNAC (17129) : H02,
H03
COURS (79104) : C03, C04, D03,
D04
COUSSAY (86085) : B04, B05
COUSSAY-LES-BOIS (86086) :
B06
COUTIERES (79105) : C04, D04
COUTURE (16114) : F05
COUTURE-D'ARGENSON (79106)
: E04, F04

COUX (17130) : H03
COZES (17131) : G02
CRAMCHABAN (17132) : D03,
E02
CRAON (86087) : B04
CRAVANS (17133) : G02, G03
CRAZANNES (17134) : F02
CRESSAC-SAINT-GENIS (16115) :
H04
CRESSE (17135) : F03
CREZIERES (79107) : E04
CRITEUIL-LA-MAGDELEINE
(16116) : G04, H03
CROIX-CHAPEAU (17136) : E02,
F01
CROUTELLE (86088) : C05
CUHON (86089) : B04
CURAC (16117) : H04, I05
CURCAY-SUR-DIVE (86090) : A04
CURZAY-SUR-VONNE (86091) :
C05, D05

D

DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE
(17138) : E03
DANGE-SAINT-ROMAIN (86092)
: B05, B06
DERCE (86093) : A05, B04, B05
DEVIAT (16118) : H04
DIENNE (86094) : D06
DIGNAC (16119) : G05, H04,
H05
DIRAC (16120) : G05
DISSAY (86095) : C05, C06
DOEUIL-SUR-LE-MIGNON
(17139) : E03
DOLUS-D'OLERON (17140) : F01,
G01
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE
(17141) : G03
DOMPIERRE-SUR-MER (17142) :
D02
DOUSSAY (86096) : B04, B05
DOUX (79108) : B04, C05
DOUZAT (16121) : G04

E

EBREON (16122) : F04
ECHALLAT (16123) : G04
ECHEBRUNE (17145) : G03
ECHILLAIS (17146) : F02
ECHIRE (79109) : D03, D04

ECOYEUX (17147) : F03
ECURAS (16124) : G06
ECURAT (17148) : F02
EDON (16125) : H05
EMPURE (16127) : E04
ENSIGNE (79111) : E03
EPANNES (79112) : D03, E02,
E03
EPARGNES (17152) : G02, G03
EPENEDE (16128) : E05
ERAVILLE (16129) : G04
ESNANDES (17153) : D02
ESSE (16131) : E06, F06
ETAGNAC (16132) : F06
ETAULES (17155) : G01, G02
ETRIAC (16133) : G04, H04
ETUSSON (79113) : A03
EXIDEUIL (16134) : F05, F06
EXIREUIL (79114) : C04, D04
EXOUDUN (79115) : D04, D05
EXPIREMONT (17156) : H03
EYMOUThIERS (16135) : G06

F

FAYE-L'ABBESSE (79116) : B03
FAYE-SUR-ARDIN (79117) : C03,
D03
FENERY (79118) : C04
FENIOUX (79119) : C03
FENIOUX (17157) : F02, F03
FERRIERES (17158) : D02, D03,
E02
FEUILLADE (16137) : G05, G06
FLEAC (16138) : G04, G05
FLEAC-SUR-SEUGNE (17159) :
G03, H02, H03
FLEIX (86098) : C06
FLEURAC (16139) : G04
FLEURE (86099) : C06, D06
FLOIRAC (17160) : G03, H02
FOMPERRON (79121) : C04, D04
FONTAINE-CHAENDRAY
(17162) : F03, F04
FONTAINE-LE-COMTE (86100) :
C05
FONTAINES-D'OZILLAC (17163) :
H03
FONTCLAIREAU (16140) : F04
FONTCOUVERTE (17164) : G03,
F02, F03
FONTENET (17165) : F03
FONTENILLE (16141) : F04

FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES (79122) : E04
FORGES (17166) : E02
FORS (79125) : D03, D04, E03
FOUQUEBRUNE (16143) : G05, H04
FOUQUEURE (16144) : F04
FOURAS (17168) : F01
FOUSSIGNAC (16145) : G04
FRANCOIS (79128) : D04
FRESSINES (79129) : D04
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (79130) : D03, E03
FROZES (86102) : C05

G

GARAT (16146) : G05
GARDES-LE-PONTAROUX (16147) : G05, H04, H05
GEAY (79131) : B03
GEAY (17171) : F02
GEMOZAC (17172) : G03
GENAC (16148) : F04, G04
GENCAY (86103) : D05, D06
GENNETON (79132) : A03
GENOUILLAC (16149) : F05
GENOUILLE (86104) : E05
GENOUILLE (17174) : E02, F02
GENSAC-LA-PALLUE (16150) : G04
GENTE (16151) : G03, G04
GERMIGNAC (17175) : G03, G04
GERMOND-ROUVRE (79133) : C03, C04, D03, D04
GIBOURNE (17176) : F03
GIMEUX (16152) : G03
GIVREZAC (17178) : G03
GIZAY (86105) : D05, D06
GLENAY (79134) : B03, B04
GLENOUZE (86106) : A04
GOND-PONTOUVRE (16154) : G05
GONDEVILLE (16153) : G04
GOUEX (86107) : D06
GOURGE (79135) : B03, B04, C04
GOURNAY-LOIZE (79136) : E04
GOURVILLE (16156) : F04
GOURVILLETTE (17180) : F03
GRANDJEAN (17181) : F02, F03
GRANZAY-GRIPT (79137) : D03, E03

GRASSAC (16158) : G05
GRAVES-SAINT-AMANT (16297) : G04
GREZAC (17183) : G02
GUESNES (86109) : B04
GUIMPS (16160) : H03
GUITINIERES (17187) : H02, H03
GUIZENGEARD (16161) : H03, H04, I04
GURAT (16162) : H04, H05

H

HAIMPS (17188) : F03
HAIMS (86110) : C07, D07
HANC (79140) : E04
HIERS-BROUAGE (17189) : F02, G01
HIERSAC (16163) : G04
HIESSE (16164) : E05
HOULETTE (16165) : F03, G04

I

ILE-D'AIX (17004) : F01
INGRANDES (86111) : B05, B06
IRAIS (79141) : B04
ITEUIL (86113) : C05, D05

J

JARDRES (86114) : C06
JARNAC (16167) : G04
JARNAC-CHAMPAGNE (17192) : G03
JAULDES (16168) : F04, F05, G05
JAUNAY-CLAN (86115) : C05, C06
JAVREZAC (16169) : G03
JAZENEUIL (86116) : C05, D05
JAZENNES (17196) : G03
JONZAC (17197) : H03
JOUHET (86117) : C07, D07
JOURNET (86118) : C07, D07
JOUSSE (86119) : E05
JUICQ (17198) : F02, F03
JUIGNAC (16170) : H04
JUILLAC-LE-COQ (16171) : G04
JUILLAGUET (16172) : H04
JUILLE (79142) : E03
JUILLE (16173) : F04
JULIENNE (16174) : G04
JURIGNAC (16175) : G04, H04
JUSCORPS (79144) : E03

JUSSAS (17199) : H03, I04

L

L'ABSIE (79001) : C03
L'EGUILLE (17151) : G01, G02
L'HOUMEAU (17190) : D02, E01
L'ISLE-D'ESPAGNAC (16166) : G05
L'ISLE-JOURDAIN (86112) : D06, E06
LA BARDE (17033) : I05
LA BATAILLE (79027) : E04
LA BENATE (17040) : E03, F03
LA BOISSIERE-EN-GATINE (79040) : C04
LA BREE-LES-BAINS (17486) : F01
LA BROUSSE (17071) : F03
LA BUSSIERE (86040) : C06, C07
LA CHAPELLE (16081) : F04
LA CHAPELLE-BATON (86055) : E05
LA CHAPELLE-BATON (79070) : C04, D04
LA CHAPELLE-BERTRAND (79071) : C04
LA CHAPELLE-DES-POTS (17089) : F03, G03
LA CHAPELLE-GAUDIN (79072) : B03
LA CHAPELLE-MONTREUIL (86056) : C05, D05
LA CHAPELLE-MOULIERE (86058) : C06
LA CHAPELLE-POUILLOUX (79074) : E04
LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE (79075) : B03, C03
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT (79076) : B03, C03, C04
LA CHAPELLE-THIREUIL (79077) : C03
LA CHAUSSEE (86069) : B04
LA CHEVRERIE (16098) : E04
LA CLISSE (17112) : F02, G02, G03
LA CLOTTE (17113) : I04, I05
LA COUARDE (79098) : D04
LA COUARDE-SUR-MER (17121) : E01
LA COUDRE (79099) : A03, B03

LA COURONNE (16113) : G04, G05
LA CRECHE (79048) : D04
LA CROIX-COMTESSE (17137) : E03
LA FAYE (16136) : E04, F04
LA FERRIERE-AIROUX (86097) : D05, D06
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY (79120) : C04
LA FLOTTE (17161) : E01
LA FORET-DE-TESSÉ (16142) : E04
LA FORET-SUR-SEVRE (79123) : B02, B03, C03
LA FOYE-MONJALULT (79127) : E03
LA FREDIERE (17169) : F02, F03
LA GENETOUBE (17173) : I04, I05
LA GREVE-SUR-MIGNON (17182) : D03, E02
LA GRIMAUDIERE (86108) : B04
LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN (17184) : F02, G01
LA JARD (17191) : G03
LA JARNE (17193) : F01
LA JARRIE (17194) : D02, E02, F01
LA JARRIE-AUDOUIN (17195) : E03
LA LAIGNE (17201) : D03, E02
LA MAGDELEINE (16197) : E04
LA MOTHE-SAINT-HERAY (79184) : D04
LA PERUSE (16259) : F05, F06
LA PETITE-BOISSIERE (79207) : B02
LA PEYRATTE (79208) : C04
LA PUYE (86202) : C06
LA ROCHE-POSAY (86207) : B06
LA ROCHE-RIGALT (86079) : A04, B04
LA ROCHEFOUCAULD (16281) : G05
LA ROCHELLE (17300) : D02, E01, F01
LA ROCHENARD (79229) : E02, E03
LA ROCHETTE (16282) : F05
LA RONDE (17303) : D02, D03

LA TACHE (16377) : F05
LA TREMBLADE (17452) : G01
LA TRIMOUILLE (86273) : C07, D07
LA VALLEE (17455) : F02
LA VERGNE (17465) : E03, F02, F03
LA VILLEDIEU (17471) : E03
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN (86290) : D05, D06
LACHAISE (16176) : G04, H03
LADIVILLE (16177) : G04, H04
LAGARDE-SUR-LE-NE (16178) : G04, H03
LAGEON (79145) : B03, C04
LAGORD (17200) : D02, E01
LAMERAC (16179) : H03
LANDES (17202) : E02, E03, F02, F03
LANDRAIS (17203) : E02
LAPRADE (16180) : H04, I05
LARGEASSE (79147) : B03, C03
LATHUS-SAINT-REMY (86120) : D07
LATILLE (86121) : C05
LAUTHIERS (86122) : C06
LAVAUSSÉ (86123) : C05
LAVOUX (86124) : C06
LE BEUGNON (79035) : C03
LE BOIS-PLAGE-EN-RE (17051) : E01
LE BOUCHAGE (16054) : E05
LE BOURDET (79046) : D03, E02, E03
LE BREUIL-BERNARD (79051) : B03, C03
LE BREUIL-SOUS-ARGENTON (79053) : A03
LE BUSSEAU (79059) : C03
LE CHATEAU-D'OLERON (17093) : F01, G01
LE CHAY (17097) : G02
LE CHILLOU (79089) : B04
LE DOUHET (17143) : F02, F03
LE FOUILLOUX (17167) : I04, I05
LE GICQ (17177) : F03
LE GRAND-MADIEU (16157) : F05
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE (17485) : G01
LE GUA (17185) : F02, G01, G02

LE GUE-D'ALLERE (17186) : D02, E02
LE LINDOIS (16188) : F05, G06
LE MUNG (17252) : F02
LE PIN (79210) : B02, B03
LE PIN (17276) : H03
LE RETAIL (79226) : C03, C04
LE ROCHEREAU (86208) : C05
LE SEURE (17426) : F03
LE TALLUD (79322) : C04
LE TATRE (16380) : H03
LE THOU (17447) : E02
LE VANNEAU-IRLEAU (79337) : D03
LE VERT (79346) : E03
LE VIEUX-CERIER (16403) : F05
LE VIGEANT (86289) : D06, E05, E06
LEIGNE-LES-BOIS (86125) : B06, C06
LEIGNE-SUR-USSEAU (86127) : B05
LEIGNES-SUR-FONTAINE (86126) : C06, C07, D06
LENCLAITRE (86128) : B05
LEOVILLE (17204) : H03
LES ADJOTS (16002) : E04, E05
LES ALLEUDS (79006) : E04
LES EDUTS (17149) : E03, E04, F03, F04
LES EGLISES-D'ARGENTEUIL (17150) : E03, F03
LES ESSARDS (17154) : F02
LES ESSARDS (16130) : I05
LES FORGES (79124) : C04, C05
LES FOSSES (79126) : E03
LES GONDS (17179) : G03
LES GOURS (16155) : F04
LES GROSEILLERS (79139) : C04
LES MATHES (17225) : G01, G02
LES METAIRIES (16220) : G04
LES NOUILLERS (17266) : F02
LES ORMES (86183) : A05, A06, B05, B06
LES PINS (16261) : F05
LES PORTES-EN-RE (17286) : E01
LES TOUCHES-DE-PERIGNY (17451) : F03
LES TROIS-MOUTIERS (86274) : A04
LESIGNAC-DURAND (16183) : F05, F06

LESIGNY (86129) : B06
LESSAC (16181) : E05, E06
LESTERPS (16182) : E06, F06
LEUGNY (86130) : B06
LEZAY (79148) : D04, D05, E04
LHOMMAIZE (86131) : D06
LHOUMOIS (79149) : B04, C04
LICHERES (16184) : F04, F05
LIGLET (86132) : C07, D07
LIGNE (16185) : F04
LIGNIERES-SONNEVILLE (16186) : G04
LIGUGE (86133) : C05
LIMALONGES (79150) : E04, E05
LINARS (16187) : G04, G05
LINAZAY (86134) : E04, E05
LINIERS (86135) : C06
LIZANT (86136) : E04, E05
LOIRE-LES-MARAIS (17205) : E02, F02
LOIRE-SUR-NIE (17206) : F03
LOIX (17207) : E01
LONDIGNY (16189) : E04
LONGEVES (17208) : D02, E02
LONGRE (16190) : E04, F04
LONNES (16191) : F04
LONZAC (17209) : G03
LORIGNAC (17210) : H02
LORIGNE (79152) : E04
LOUBIGNE (79153) : E04
LOUBILLE (79154) : E04
LOUDUN (86137) : A04
LOUIN (79156) : B03, B04
LOULAY (17211) : E03
LOUZAC-SAINT-ANDRE (16193) : G03
LOUZIGNAC (17212) : F03
LOUZY (79157) : A03, A04
LOZAY (17213) : E03
LUCHAPT (86138) : E06
LUCHAT (17214) : G02, G03
LUCHE-SUR-BRIOUX (79158) : E04
LUCHE-THOUARSAIS (79159) : B03
LUPSAULT (16194) : F04
LUSIGNAN (86139) : C05, D05
LUSSAC (17215) : H03
LUSSAC (16195) : F05
LUSSAC-LES-CHATEAUX (86140) : D06
LUSSANT (17216) : F02

LUSSERAY (79160) : E03, E04
LUXE (16196) : F04
LUZAY (79161) : A03, B03, B04
M
MACQUEVILLE (17217) : F03, F04
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS (16198) : G05, H04, H05
MAGNAC-SUR-TOUVRE (16199) : G05
MAGNE (86141) : D06, D05
MAGNE (79162) : D03
MAILLE (86142) : C05
MAINE-DE-BOIXE (16200) : F04
MAINFONDS (16201) : G04, H04
MAINXE (16202) : G04
MAINZAC (16203) : G05, G06, H05
MAIRE (86143) : B06
MAIRE-LEVESCAULT (79163) : E04
MAISONNAY (79164) : E04
MAISONNEUVE (86144) : B04, C05
MAISONTIERS (79165) : B03
MALAVILLE (16204) : G04, H04
MANOT (16205) : F05, F06
MANSLE (16206) : F04
MARANS (17218) : D02
MARCAY (86145) : C05, D05
MARCILLAC-LANVILLE (16207) : F04
MARENNES (17219) : G01
MAREUIL (16208) : F04, G04
MARIGNAC (17220) : G03, H03
MARIGNY (79166) : E03
MARIGNY-BRIZAY (86146) : B05, C05, C06
MARIGNY-CHEMEREAU (86147) : D05
MARILLAC-LE-FRANC (16209) : G05
MARNAY (86148) : D05, D06
MARNES (79167) : B04
MARSAC (16210) : F04, G04, G05
MARSAIS (17221) : E02, E03
MARSILLY (17222) : D02, E01
MARTAIZE (86149) : B04
MARTHON (16211) : G05
MASSAC (17223) : F03

MASSAIS (79168) : A03
MASSIGNAC (16212) : F05, F06, G06
MASSOGNES (86150) : B04
MATHA (17224) : F03
MAULAY (86151) : A04, A05, B04, B05
MAULEON (79079) : A02, A03, B02, B03
MAUPREVOIR (86152) : E05
MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79170) : E02, E03
MAUZE-THOUARSAIS (79171) : A03, B03
MAZERAY (17226) : F02, F03
MAZEROLLES (17227) : G03
MAZEROLLES (86153) : D06
MAZEROLLES (16213) : G05, G06
MAZEUIL (86154) : B04
MAZIERES (16214) : F05
MAZIERES-EN-GATINE (79172) : C04
MAZIERES-SUR-BERONNE (79173) : E03, E04
MEDILLAC (16215) : I05
MEDIS (17228) : G01, G02
MELLE (79174) : D04, E04
MELLERAN (79175) : E04
MENIGOUTE (79176) : C04, D04
MERIGNAC (17229) : H03
MERIGNAC (16216) : G04
MERPINS (16217) : G03, G04
MESCHERS-SUR-GIRONDE (17230) : G02
MESNAC (16218) : F03, G04
MESSAC (17231) : H03
MESSE (79177) : D05, E04
MESSEME (86156) : A04
MEURSAC (17232) : G02
MEUX (17233) : H03
MIGNALOUX-BEAUVOIR (86157) : C05, C06
MIGNE-AUXANCES (86158) : C05
MIGRE (17234) : E03
MIGRON (17235) : F03
MILLAC (86159) : E06
MIRAMBEAU (17236) : H02, H03
MIREBEAU (86160) : B04, B05
MISSE (79178) : A03, A04, B03, B04

MOEZE (17237) : F01, G01
MOINGS (17238) : H03
MONCONTOUR (86161) : B04
MONCOUTANT (79179) : B02, B03, C03
MONDION (86162) : B05
MONS (17239) : F03
MONS (16221) : F04
MONTALEMBERT (79180) : E04
MONTAMISE (86163) : C05, C06
MONTBOYER (16222) : H04
MONTBRON (16223) : G05, G06
MONTCHAUDE (16224) : H03
MONTEMBOEUF (16225) : F05, G06
MONTENDRE (17240) : H03, I04
MONTGUYON (17241) : I04
MONTHOIRON (86164) : B05, B06, C06
MONTIGNAC-CHARENTE (16226) : F04, G05
MONTIGNAC-LE-COQ (16227) : H04
MONTIGNE (16228) : F04
MONTILS (17242) : G03
MONTJEAN (16229) : E04
MONTLIEU-LA-GARDE (17243) : I04
MONTMOREAU-SAINT-CYBARD (16230) : H04
MONTMORILLON (86165) : D06, D07
MONTPELLIER-DE-MEDILLAN (17244) : G02, G03
MONTRAVERS (79183) : B02
MONTREUIL-BONNIN (86166) : C05
MONTROLLET (16231) : E06, F06
MONTROY (17245) : D02, E02, F01
MONTS-SUR-GUESNES (86167) : B04, B05
MORAGNE (17246) : E02, F02
MORNAC (16232) : G05
MORNAC-SUR-SEUDRE (17247) : G01, G02
MORTAGNE-SUR-GIRONDE (17248) : G02, G03, H02
MORTIERS (17249) : H03
MORTON (86169) : A04

MOSNAC (17250) : G03, H02, H03
MOSNAC (16233) : G04
MOUGON (79185) : D04
MOULIDARS (16234) : G04
MOULISMES (86170) : D06, D07
MOUSSAC (86171) : D06, E06
MOUTERRE-SILLY (86173) : A04, B04
MOUTERRE-SUR-BLOURDE (86172) : E06
MOUTHIER-SUR-BOEME (16236) : G04, G05, H04
MOUTIERS-SOUS-ARGENTON (79187) : A03, B03
MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE (79188) : B02, B03, C03
MOUTON (16237) : F04, F05
MOUTONNEAU (16238) : F04, F05
MOUZON (16239) : F05, G06
MURON (17253) : E02, F02

N

NABINAUD (16240) : I05, H04
NACHAMPS (17254) : E02
NAINTRE (86174) : B05
NALLIERS (86175) : C07
NANCLARS (16241) : F04, F05
NANCRAS (17255) : F02, G02
NANTEUIL (79189) : D04
NANTEUIL-EN-VALLEE (16242) : E05, F05
NANTILLE (17256) : F03
NERCILLAC (16243) : G04
NERE (17257) : E03, F03
NERIGNAC (86176) : D06
NERSAC (16244) : G04, G05
NEUILLAC (17258) : G03, H03
NEULLES (17259) : G03, H03
NEUVICQ (17260) : H03, I04
NEUVICQ-LE-CHATEAU (17261) : F03, F04
NEUVILLE-DE-POITOU (86177) : C05
NEUVY-BOUIN (79190) : B03, C03, C04
NIEUIL (16245) : F05
NIEUIL-L'ESPOIR (86178) : C06, D06

NIEUL-LE-VIROUIL (17263) : H02, H03
NIEUL-LES-SAINTE (17262) : F02, G02, G03
NIEUL-SUR-MER (17264) : D02, E01
NIEULLE-SUR-SEUDRE (17265) : F02, G01, G02
NIORT (79191) : D03, D04
NONAC (16246) : H04
NONAVILLE (16247) : G04, H04
NOUAILLE-MAUPERTUIS (86180) : C05, C06, D05, D06
NUAILLE-D'AUNIS (17267) : D02, E02
NUAILLE-SUR-BOUTONNE (17268) : E03
NUEIL-LES-AUBIERS (79195) : A02, A03, B02, B03
NUEIL-SOUS-FAYE (86181) : A05, B05

O

OIRON (79196) : A04, B04
ORADOUR (16248) : F04
ORADOUR-FANAIS (16249) : E06
ORCHES (86182) : B05
ORGEDEUIL (16250) : G05, G06
ORIGNOLLES (17269) : I04
ORIOLES (16251) : H03, H04
ORIVAL (16252) : H04, I05
OROUX (79197) : C04
OUZILLY (86184) : B05
OYRE (86186) : B05, B06
OZILLAC (17270) : H03

P

PAILLE (17271) : E03, F03
PAIZAY-LE-CHAPT (79198) : E03, E04
PAIZAY-LE-SEC (86187) : C06, C07
PAIZAY-LE-TORT (79199) : E03, E04
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE (16253) : E04, F04
PALLUAUD (16254) : H04
PAMPLIE (79200) : C03, C04
PAMPROUX (79201) : D04, D05
PARTHENAY (79202) : C04
PARZAC (16255) : F05
PAS-DE-JEU (79203) : A04

PASSIRAC (16256) : H04
PAYRE (86188) : D05
PAYROUX (86189) : D06, E05
PERE (17272) : E02
PEREUIL (16257) : H04
PERIGNAC (17273) : G03
PERIGNAC (16258) : H04
PERIGNE (79204) : E03
PERIGNY (17274) : D02, F01
PERS (79205) : D05, E04
PERSAC (86190) : D06
PESSINES (17275) : G03
PIERREFITTE (79209) : B03
PILLAC (16260) : H04, I05
PINDRAY (86191) : C06, C07,
D06, D07
PIOUSSAY (79211) : E04
PISANY (17278) : G02
PLAISANCE (86192) : D06, D07
PLAIZAC (16262) : F04, G04
PLASSAC (17279) : H02
PLASSAC-ROUFFIAC (16263) :
G04, G05, H04
PLASSAY (17280) : F02
PLEUMARTIN (86193) : B06, C06
PLEUVILLE (16264) : E05
PLIBOUX (79212) : E04
POITIERS (86194) : C05, C06
POLIGNAC (17281) : H03, I04
POMMIERS-MOULONS (17282) :
H03
POMPAIRE (79213) : C04
PONS (17283) : G03
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT
(17284) : F02
PORT-D'ENVAUX (17285) : F02
PORT-DE-PILES (86195) : A05
PORT-DES-BARQUES (17484) :
F01
POUANCAIY (86196) : A04
POUANT (86197) : A05
POUFFONDS (79214) : E04
POUGNE-HERISSON (79215) :
C03, C04
POUILLAC (17287) : H03, I04
POUILLE (86198) : C06
POULLIGNAC (16267) : H04
POURSAC (16268) : F04, F05
POURSAY-GARNAUD (17288) :
F03
PRAHECQ (79216) : D04, E03
PRAILLES (79217) : D04

PRANZAC (16269) : G05
PREGUILLAC (17289) : G03
PRESSAC (86200) : E05
PRESSIGNAC (16270) : F06
PRESSIGNY (79218) : B04
PRIAIRES (79219) : E02, E03
PRIGNAC (17290) : F03
PRIN-DEYRANCON (79220) :
D03, E02, E03
PRINCAY (86201) : B04, B05
PRISSE-LA-CHARRIERE (79078) :
E03
PUGNY (79222) : B03, C03
PUIHARDY (79223) : C03
PUILBOREAU (17291) : D02
PUY-DU-LAC (17292) : F02
PUYMOYEN (16271) : G05
PUYRAVAULT (17293) : D02, E02
PUYREAUX (16272) : F04, F05
PUYROLLAND (17294) : E02

Q

QUEAUX (86203) : D06
QUINCAY (86204) : C05

R

RAIX (16273) : E04, F04
RANCOGNE (16274) : G05
RANTON (86205) : A04
RANVILLE-BREUILLAUD (16275)
: F04
RASLAY (86206) : A04
REAUX (17295) : H03
REFFANNES (79225) : C04
REIGNAC (16276) : H03
REPARSAC (16277) : G04
RETAUD (17296) : G02, G03
RIOUX (17298) : G02, G03
RIOUX-MARTIN (16279) : I05
RIVEDOUX-PLAGE (17297) : E01
RIVIERES (16280) : F05, G05
ROCHEFORT (17299) : E02, F01,
F02
ROCHES-PREMARIE-ANDILLE
(86209) : C05, C06, D05, D06
ROIFFE (86210) : A04
ROM (79230) : D05
ROMAGNE (86211) : D05, E05
ROMANS (79231) : D04
ROMAZIERES (17301) : E03, E04,
F03, F04
ROMEGOUX (17302) : F02

RONSENAC (16283) : H04, H05
ROUFFIAC (17304) : G03
ROUFFIAC (16284) : I05
ROUFFIGNAC (17305) : H03
ROUGNAC (16285) : G05, H05
ROUILLAC (16286) : F04, G04
ROUILLE (86213) : D04, D05
ROULLET-SAINT-ESTEPHE
(16287) : G04, G05
ROUMAZIERES-LOUBERT
(16192) : F05
ROUSSINES (16289) : G06
ROUZEDE (16290) : G06
ROYAN (17306) : G02
RUELLE-SUR-TOUVRE (16291) :
G05
RUFFEC (16292) : E04, E05, F04

S

SABLONCEAUX (17307) : F02,
G02
SAINT-ADJUTORY (16293) : F05,
G05, G06
SAINT-AGNANT (17308) : F02
SAINT-AIGULIN (17309) : I04,
I05
SAINT-AMAND-SUR-SEVRE
(79235) : B02
SAINT-AMANT (16294) : H04
SAINT-AMANT-DE-BOIXE
(16295) : F04, G05
SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE
(16296) : F05
SAINT-AMANT-DE-NOUERE
(16298) : G04
SAINT-ANDRE-DE-LIDON
(17310) : G02, G03
SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE
(79236) : B02
SAINT-ANGEAU (16300) : F04,
F05
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN (79238)
: A03, B03
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)
: C04
SAINT-AUGUSTIN (17311) : G01,
G02
SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE
(16301) : H04
SAINT-AVIT (16302) : I05
SAINT-BENOIT (86214) : C05,
C06

SAINT-BONNET (16303) : H03,
H04
SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE
(17312) : H02
SAINT-BRICE (16304) : G04
SAINT-BRIS-DES-BOIS (17313) :
F03, G03
SAINT-CESAIRE (17314) : F03,
G03
SAINT-CHRISTOPHE (17315) :
E02, D02
SAINT-CHRISTOPHE (86217) :
B05
SAINT-CHRISTOPHE (16306) :
E06, F06
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC
(79241) : C04, D04
SAINT-CIERS-CHAMPAGNE
(17316) : H03
SAINT-CIERS-DU-TAILLON
(17317) : H02
SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE
(16307) : F04, F05
SAINT-CLAIR (86218) : B04
SAINT-CLAUD (16308) : F05
SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES
(17318) : E01
SAINT-CLEMENTIN (79242) :
A03, B03
SAINT-COUTANT (79243) : E04,
D04, D05
SAINT-COUTANT (16310) : E05,
F05
SAINT-COUTANT-LE-GRAND
(17320) : F02
SAINT-CREPIN (17321) : E02,
F02
SAINT-CYBARDEAUX (16312) :
F04, G04
SAINT-CYR (86219) : B05, C06
SAINT-CYR-DU-DORET (17322) :
D02, D03
SAINT-CYR-LA-LANDE (79244) :
A04
SAINT-DENIS-D'OLERON (17323)
: F01
SAINT-DENIS-DU-PIN (17277) :
E03, F03
SAINT-DIZANT-DU-BOIS (17324)
: H02
SAINT-DIZANT-DU-GUA (17325)
: H02

SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE
(79247) : E03
SAINT-EUGENE (17326) : G04,
H03
SAINT-EUTROPE (16314) : H04
SAINT-FELIX (17327) : E02, E03
SAINT-FELIX (16315) : H04
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
(17328) : H02
SAINT-FORT-SUR-LE-NE (16316)
: G03, G04
SAINT-FRAIGNE (16317) : F04
SAINT-FRONT (16318) : F05
SAINT-FROULT (17329) : F01,
G01
SAINT-GAUDENT (86220) : E05
SAINT-GELAIS (79249) : D03,
D04
SAINT-GENARD (79251) : E04
SAINT-GENEROUX (79252) :
B03, B04
SAINT-GENEST-D'AMBIERE
(86221) : B05
SAINT-GENIS-D'HIERSAC (16320)
: F04, G04, G05
SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE
(17331) : H02, H03
SAINT-GEORGES (16321) : F05
SAINT-GEORGES-ANTIGNAC
(17332) : H03
SAINT-GEORGES-D'OLERON
(17337) : F01
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
(17333) : G02
SAINT-GEORGES-DE-
LONGUEPIERRE (17334) : E03
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE
(79253) : C04, D04
SAINT-GEORGES-DE-REX
(79254) : D03
SAINT-GEORGES-DES-AGOOTS
(17335) : H02
SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX
(17336) : F02, G03
SAINT-GEORGES-DU-BOIS
(17338) : E02
SAINT-GEORGES-LES-
BAILLARGEAUX (86222) : C05,
C06
SAINT-GERMAIN (86223) : C07
SAINT-GERMAIN-DE-
CONFOLENS (16322) : E05, E06

SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-
CHAUME (79255) : B03, C04
SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN
(17339) : H03
SAINT-GERMAIN-DE-
MARENCENNES (17340) : E02
SAINT-GERMAIN-DE-
MONTBRON (16323) : G05
SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC
(17341) : H03
SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE
(17342) : G03, H02
SAINT-GERMIER (79256) : C04,
C05, D04, D05
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-
CLOCHERS (86224) : B05
SAINT-GOURSON (16325) : F05
SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES
(17343) : G03, H02, H03
SAINT-GROUX (16326) : F04
SAINT-HILAIRE-DE-
VILLEFRANCHE (17344) : F03
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS (17345)
: H03
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
(79257) : D03, E02
SAINT-HIPPOLYTE (17346) : F02
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS
(79258) : A03, B03
SAINT-JEAN-D'ANGELY (17347) :
F03
SAINT-JEAN-D'ANGLE (17348) :
F02, G01
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
(17349) : D02
SAINT-JEAN-DE-SAUVES (86225)
: B04
SAINT-JEAN-DE-THOUARS
(79259) : A03, A04, B03
SAINT-JOUIN-DE-MARNES
(79260) : B04
SAINT-JOUIN-DE-MILLY (79261)
: B02, B03
SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP
(17350) : F03
SAINT-JULIEN-L'ARS (86226) :
C06
SAINT-JUST-LUZAC (17351) :
F02, G01
SAINT-LAON (86227) : A04, B04
SAINT-LAURENT-DE-BELZAGOT
(16328) : H04

SAINT-LAURENT-DE-CERIS (16329) : F05	SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS (17367) : F03	SAINT-PARDOUX (79285) : C04	SAINT-SAUVANT (17395) : F03, G03	SAINT-VINCENT-LA-CHATRE (79301) : D04, E04	SALLES-DE-BARBEZIEUX (16360) : H03, H04
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC (16330) : G03	SAINT-MARTIN-DE-MACON (79274) : A04	SAINT-PAUL-EN-GATINE (79286) : C03	SAINT-SAUVEUR (86245) : B05, B06	SAINT-VIVIEN (17413) : F01	SALLES-DE-VILLEFAGNAN (16361) : F04
SAINT-LAURENT-DE-JOURDES (86228) : D06	SAINT-MARTIN-DE-RE (17369) : E01	SAINT-PIERRE-D'AMILLY (17382) : E02	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17396) : D02, E02	SAINT-XANDRE (17414) : D02	SALLES-LAVALLETTE (16362) : H04
SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE (17352) : E02	SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT (79276) : D04	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL (86237) : E04, E05	SAINT-SAVIN (86246) : C06, C07	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE (16358) : G05	SALLES-SUR-MER (17420) : E02, F01
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE (17353) : E02, F01, F02	SAINT-MARTIN-DE-SANZAY (79277) : A03, A04	SAINT-PIERRE-D'OLERON (17385) : F01	SAINT-SAVINIEN (17397) : F02	SAINT-E-BLANDINE (79240) : D04, E03	SAMMARCOLLES (86252) : A04
SAINT-LAURENT-DES-COMBES (16331) : H04	SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER (16335) : E04	SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS (17383) : F03	SAINT-SAVIOL (86247) : E04, E05	SAINT-E-COLOMBE (17319) : H03, I04	SANSAIS (79304) : D03
SAINT-LAURS (79263) : C03	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX (79278) : C04	SAINT-PIERRE-DE-L'ILE (17384) : E03	SAINT-SECONDIN (86248) : D06	SAINT-E-COLOMBE (16309) : F05	SANXAY (86253) : C04, C05, D04, D05
SAINT-LEGER (17354) : G03	SAINT-MARTIN-L'ARS (86234) : D06, E05	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE (86236) : B06, C06, C07	SAINT-SEURIN-DE-PALENNE (17398) : G03	SAINT-E-EANNE (79246) : D04	SANZAY (79305) : A03, B03
SAINT-LEGER (16332) : H04	SAINT-MARTIN-LES-MELLE (79279) : D04, E03, E04	SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES (79289) : A02	SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE (17400) : G03	SAINT-E-GEMME (79250) : B03	SAUJON (17421) : G02
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE (79264) : D04, E04	SAINT-MARY (16336) : F05	SAINT-PIERRE-DU-PALAIS (17386) : I04	SAINT-SEVERIN (16350) : I05, H04	SAINT-E-GEMME (17330) : F02, G02	SAULGE (86254) : D06, D07
SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS (86229) : A04	SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLE (17371) : H03	SAINT-POMPAIN (79290) : D03	SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE (17401) : E03	SAINT-E-MEMME (17374) : F03	SAULGOND (16363) : F06
SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN (79265) : A04, B04	SAINT-MAURICE-DES-LIONS (16337) : F05, F06	SAINT-PORCHAIRE (17387) : F02	SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT (17402) : H02, H03	SAINT-E-MARIE-DE-RE (17360) : E01	SAURAI (79306) : C04
SAINT-LEOMER (86230) : D07	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE (86235) : D05, D06	SAINT-PREUIL (16343) : G04	SAINT-SIMEUX (16351) : G04	SAINT-E-NEOMAYE (79283) : D04	SAUVAGNAC (16364) : G06
SAINT-LIN (79267) : C04	SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE (79280) : A03	SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT (16344) : G05	SAINT-SIMON (16352) : G04	SAINT-E-OUENNE (79284) : C03, D03, D04	SAUVIGNAC (16365) : H04, I04, I05
SAINT-LOUP (17356) : E02, F02	SAINT-MAXIRE (79281) : D03	SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE (17388) : G03	SAINT-SIMON-DE-BORDES (17403) : H03	SAINT-E-VAUSSAIS (79307) : E04	SAVIGNE (86255) : E05
SAINT-LOUP-LAMAIRE (79268) : B03, B04	SAINT-MEDARD (17372) : H03	SAINT-QUENTIN-DE-CHALAIS (16346) : I05	SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE (17404) : G03	SAVIGNY-LEVESCAULT (86256) : C06	SAVIGNY-SOUS-FAYE (86257) : B05
SAINT-MACOUX (86231) : E04, E05	SAINT-MEDARD (79282) : E03	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE (16345) : F05, F06	SAINT-SORLIN-DE-CONAC (17405) : H02	SAVIGNY-SOUS-FAYE (86257) : B05	SCIECQ (79308) : D03
SAINT-MAIGRIN (17357) : H03	SAINT-MEDARD (16338) : G04, H03, H04	SAINT-REMY (79293) : D03	SAINT-SORNIN (17406) : F02, G01	SCILLE (79309) : C03	SCORBE-CLAIRVAUX (86258) : B05
SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE (79269) : C03	SAINT-MEDARD-D'AUNIS (17373) : D02, E02	SAINT-REMY-SUR-CREUSE (86241) : B06	SAINT-SORNIN (16353) : G05	SECONDIGNE-SUR-BELLE (79310) : E03	SECONDIGNY (79311) : C03, C04
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE (79270) : D04	SAINT-MEME-LES-CARRIERES (16340) : G04	SAINT-ROGATIEN (17391) : D02, F01	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT (17408) : F02	SEGONZAC (16366) : G04	SEIGNE (17422) : F03
SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE (17358) : E03	SAINT-MICHEL (16341) : G05	SAINT-ROMAIN (86242) : D05, E05	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC (16355) : F03, G03	SEIGNE (17422) : F03	SELIGNE (79312) : E03
SAINT-MARC-LA-LANDE (79271) : C04	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE (17375) : F01, F02	SAINT-ROMAIN (16347) : H04, I05	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN (17409) : G01, G02	SEMILLAC (17423) : H02	SEMIOUSSAC (17424) : H02
SAINT-MARD (17359) : E02	SAINT-OUEN (17377) : F03, F04	SAINT-ROMAIN-DE-BENET (17393) : G02	SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC (16356) : F05	SEMOUSSAC (17425) : G02	SEMUSSAC (17425) : G02
SAINT-MARTIAL (17361) : E03	SAINT-OUEN-D'AUNIS (17376) : D02, E02	SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE (17392) : H02	SAINT-SYMPHORIEN (79298) : D03	SENILLE (86259) : B05, B06	SEPVRET (79313) : D04
SAINT-MARTIAL (16334) : H04	SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC (17378) : H03, I04	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS (79294) : E03	SAINT-THOMAS-DE-CONAC (17410) : H02	SERIGNY (86260) : A05, B05	SERS (16368) : G05
SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU (17362) : H02	SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN (17379) : G03, H02	SAINT-ROMANS-LES-MELLE (79295) : E03, E04	SAINT-TROJAN-LES-BAINS (17411) : G01	SEVRES-ANXAUMONT (86261) : C06	SIECQ (17427) : F03, F04
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE (17363) : H03	SAINT-PALAIS-DU-NE (16342) : G04, H03	SAINT-SATURNIN (16348) : G04, G05	SAINT-VAIZE (17412) : F02	SIGOGNE (16369) : F04, G04	SIGOGNE (16369) : F04, G04
SAINT-MARTIAL-SUR-NE (17364) : G03	SAINT-PARDOULT (17381) : E03, F03	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS (17394) : E02, E03	SAINT-VALLIER (16357) : H03, H04, I04, I05	SILLARS (86262) : D06, D07	SILLARS (86262) : D06, D07
SAINT-MARTIN-D'ARY (17365) : I04		SAINT-SAUVANT (86244) : D05	SAINT-VARENT (79299) : B03, B04	SIREUIL (16370) : G04	SIREUIL (16370) : G04
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE (79273) : D04, E03				SMARVES (86263) : C05, D05	SMARVES (86263) : C05, D05
SAINT-MARTIN-DE-COUX (17366) : I04, I05				SOMMIERES-DU-CLAIN (86264) : D05, D06, E05	SOMMIERES-DU-CLAIN (86264) : D05, D06, E05

SOMPT (79314) : E04
SONNAC (17428) : F03
SONNEVILLE (16371) : F04
SOSSAIS (86265) : B05
SOUBISE (17429) : F01, F02, G01
SOUBRAN (17430) : H02, H03
SOUDAN (79316) : D04
SOUFFRIGNAC (16372) : G05, G06
SOULIGNONNE (17431) : F02, G02
SOMERAS (17432) : H03, I04
SOUSMOULINS (17433) : H03
SOUTIERS (79318) : C04
SOUVIGNE (79319) : D04
SOUVIGNE (16373) : F04
SOYAUX (16374) : G05
SUAUX (16375) : F05
SURGERES (17434) : E02
SURIN (86266) : E05
SURIN (79320) : C03, D03
SURIS (16376) : F05, F06

T

TAILLANT (17435) : F02
TAILLEBOURG (17436) : F02
TAIZE (79321) : A04, B04
TAIZE-AIZIE (16378) : E04, E05
TALMONT-SUR-GIRONDE (17437) : G02
TANZAC (17438) : G03
TAPONNAT-FLEURIGNAC (16379) : F05, G05
TAUGON (17439) : D02, D03
TERCE (86268) : C06, D06
TERNANT (17440) : F02, F03
TERNAY (86269) : A04
TESSON (17441) : G03
TESSONNIERE (79325) : B03, B04
THAIMS (17442) : G02
THAIRE (17443) : E02, F01
THEIL-RABIER (16381) : E04
THENAC (17444) : G03
THENEZAY (79326) : B04, C04, C05
THEZAC (17445) : G02
THOLLET (86270) : D07
THORIGNE (79327) : D04
THORIGNY-SUR-LE-MIGNON (79328) : E03
THORS (17446) : F03

THOUARS (79329) : A03, A04
THURAGEAU (86271) : B04, B05
THURE (86272) : B05
TILLOU (79330) : E04
TONNAY-BOUTTONNE (17448) : E02, F02
TONNAY-CHARENTE (17449) : E02, F02
TORSAC (16382) : G05, H04
TORXE (17450) : F02, F03
TOURRIERS (16383) : F04, G05
TOURTENAY (79331) : A04
TOUVERAC (16384) : H03
TOUVRE (16385) : G05
TOUZAC (16386) : G04, H03
TRAYES (79332) : C03
TRIAAC-LAUTRAIT (16387) : G04
TRIZAY (17453) : F02
TROIS-PALIS (16388) : G04
TUGERAS-SAINT-MAURICE (17454) : H03
TURGON (16389) : F05
TUSSON (16390) : F04
TUZIE (16391) : F04

U

ULCOT (79333) : A03
USSEAU (86275) : B05
USSEAU (79334) : E02, E03
USSON-DU-POITOU (86276) : D06, E05

V

VALDIVIENNE (86233) : C06, D06
VALENCE (16392) : F05
VALLANS (79335) : D03, E03
VANCAIS (79336) : D05
VANDRE (17457) : E02
VANZAC (17458) : H03
VANZAY (79338) : D05, E04
VARAIZE (17459) : F03
VARENNES (86277) : B04
VARS (16393) : F04, G05
VARZAY (17460) : G02, G03
VASLES (79339) : C04, C05
VAUSSEROUX (79340) : C04
VAUTEBIS (79341) : C04
VAUX (86278) : D05
VAUX-LAVALETTE (16394) : H04
VAUX-ROUILLAC (16395) : F04, G04

VAUX-SUR-MER (17461) : G01, G02
VAUX-SUR-VIENNE (86279) : B05
VELLECHES (86280) : B05
VENDEUVRE-DU-POITOU (86281) : B05, C05
VENERAND (17462) : F03
VENTOUSE (16396) : F05
VERDILLE (16397) : F04
VERGEROUX (17463) : E02, F01, F02
VERGNE (17464) : E03
VERINES (17466) : D02, E02
VERNEUIL (16398) : F06, G06
VERNON (86284) : D06
VERNOUX-EN-GATINE (79342) : C03
VERNOUX-SUR-BOUTTONNE (79343) : E03
VERRIERES (86285) : D06
VERRIERES (16399) : G04
VERRUE (86286) : B04, B05
VERRUYES (79345) : C04, D04
VERTEUIL-SUR-CHARENTE (16400) : F04, F05
VERVANT (17467) : F03
VERVANT (16401) : F04
VEZIERES (86287) : A04
VIBRAC (17468) : H03
VIBRAC (16402) : G04
VICQ-SUR-GARTEMPE (86288) : B06, C06, C07
VIENNAY (79347) : B03, C04
VIEUX-RUFFEC (16404) : E05, F05
VIGNOLLES (16405) : G04, H03, H04
VILHONNEUR (16406) : G05
VILLARS-EN-PONS (17469) : G03
VILLARS-LES-BOIS (17470) : F03
VILLEBOIS-LAVALETTE (16408) : H04, H05
VILLEDoux (17472) : D02
VILLEFAGNAN (16409) : E04, F04
VILLEFOLLET (79348) : E03
VILLEGATS (16410) : E04, F04
VILLEJESUS (16411) : F04
VILLEJUBERT (16412) : F04
VILLEMAIN (79349) : E04, F04
VILLEMORIN (17473) : E03, F03

VILLEMORT (86291) : C07
VILLENEUVE-LA-COMTESSE (17474) : E03
VILLEXAVIER (17476) : H03
VILLIERS (86292) : C05
VILLIERS-COUTURE (17477) : E04, F03, F04
VILLIERS-EN-BOIS (79350) : E03
VILLIERS-EN-PLAINE (79351) : D03
VILLIERS-LE-ROUX (16413) : E04
VILLIERS-SUR-CHIZE (79352) : E03
VILLOGNON (16414) : F04
VINAX (17478) : E03
VINDELLE (16415) : G04, G05
VIROLLET (17479) : G02, G03
VIRSON (17480) : D02, E02
VITRAC-SAINT-VINCENT (16416) : F05, G05, G06
VITRE (79353) : D04
VIVILLE (16417) : G04, H03, H04
VIVONNE (86293) : D05
VOEUIL-ET-GIGET (16418) : G05
VOISSAY (17481) : F02, F03
VOUHARTE (16419) : F04
VOUHE (79354) : C04
VOUHE (17482) : D02, E02
VOUILLE (86294) : C05
VOUILLE (79355) : D04
VOULEME (86295) : E04, E05
VOULGEZAC (16420) : G05, H04
VOULON (86296) : D05
VOULTEGON (79356) : B03
VOUNEUIL-SOUS-BIARD (86297) : C05
VOUNEUIL-SUR-VIENNE (86298) : B05, C06
VOUTHON (16421) : G05
VOUZAILLES (86299) : B04, C05
VOUZAN (16422) : G05

X

XAINTRAY (79357) : C03, D03
XAMBES (16423) : F04

Y

YVERSAY (86300) : C05
YVES (17483) : E02, F01
YVIERS (16424) : H04, I05
YVRAC-ET-MALLEYRAND (16425) : G05, G06